

2.

Rapport de durabilité

2.1	Gouvernance et stratégie de durabilité	36	2.3	Indicateurs environnementaux (hors climat)	77
2.1.1	Base d'établissement du rapport	36	2.4	Table de concordances	80
2.1.2	Gouvernance des enjeux de durabilité	36	2.5	Note méthodologique	83
2.1.3	Stratégie de durabilité	39	2.6	Rapport de certification des informations en matière de Durabilité et de Taxonomie	88
2.1.4	Analyse de double matérialité	44	2.7	Taxonomie environnementale	92
2.2	Enjeux thématiques	46	2.7.1	Le contexte	92
2.2.1	Changement climatique	46	2.7.2	Les indicateurs de la Taxonomie verte	92
2.2.2	Pollution	56	2.8	Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE	97
2.2.3	Ressources hydriques et marines	57			
2.2.4	Biodiversité et écosystèmes	59			
2.2.5	Ressources et économie circulaire	61			
2.2.6	Personnel de l'entreprise	65			
2.2.7	Travailleurs dans la chaîne de valeur	71			
2.2.8	Consommateurs et utilisateurs finaux	73			
2.2.9	Conduite des affaires	74			

2.1 Gouvernance et stratégie de durabilité

Gérant un portefeuille d'actifs à haut potentiel de valeur ajoutée, le groupe Chargeurs (appelé « Chargeurs » dans le présent rapport) a fait le choix d'intégrer pleinement les enjeux de durabilité dans ses analyses et décisions stratégiques. À cet effet, le Comité Stratégie Durable du Conseil d'Administration élabore un plan stratégique à 5

ans, destiné à dessiner les contours du Groupe de demain. Le modèle économique appelé à soutenir le développement de Chargeurs dans les années à venir se veut déterminé, ancré dans l'industrie et les services, international, responsable et durable.

2.1.1 BASE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Le présent rapport porte sur l'année calendaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et il est établi en application de la Directive européenne 2022/2464/UE du 14-12-2022, dite "CSRD" (Corporate Sustainability Reporting Directive) transposée en droit français le 6-12-2023 (JO du 7-12).

Le périmètre du rapport de durabilité correspond à celui des états financiers consolidés du Groupe, soit la maison-mère et ses filiales

opérationnelles françaises et internationales contrôlées majoritairement à fin 2024.

Cette déclaration couvre les principales activités du Groupe et inclut les informations de durabilité de sa chaîne de valeur, amont (dont les fournisseurs de rang 1 et de rang 2) et aval de rang 1 (dont les clients), qui ont été identifiées comme matérielles lors de l'analyse de double matérialité sur les Impacts, Risques et Opportunités.

Les dispositifs de reporting couvrent :

Reporting	Couverture
Santé et Sécurité au travail	100% des effectifs
Ressources humaines	100% des effectifs
Environnement	Le reporting environnement intègre tous les sites de production ⁽¹⁾ , les centres de distribution et les sites administratifs ou commerciaux du Groupe, hors acquisitions de moins d'un an.

(1) Voir sous-chapitre 2.5 pour la méthodologie de reporting et le détail des sites de production.

Évolutions apportées en 2024 :

- Création d'un Comité Stratégie Durable au sein du Conseil d'Administration dont la composition et le rôle sont décrits au sous-chapitre 4.3/ Présentation des membres des organes de direction, du Conseil et des Comités du présent Document d'enregistrement universel (DEU) ;
- Nomination d'une Directrice RSE ⁽¹⁾ ;

- Renforcement de la stratégie de durabilité, notamment en matière de climat et d'exposition aux risques physiques des sites du Groupe ;
- Remplacement de la matrice de matérialité par une analyse de double matérialité, qui permet au Groupe d'élargir l'évaluation des incidences de ses activités, positives ou négatives, réelles ou potentielles ;
- Construction d'un plan de transition climatique selon la méthode SBTi well-below 2 °C.

2.1.2 GOUVERNANCE DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie RSE au sein du Groupe, une gouvernance solide et structurée a été mise en place. Chacun des acteurs de la chaîne ayant un rôle précis et déterminé, depuis les filiales des métiers jusqu'au Conseil d'Administration.

2.1.2.1 Les acteurs de la Gouvernance RSE

Le Conseil d'Administration et les Comités spécialisés

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration est composé de 8 membres, dont un membre exécutif (Monsieur Michaël Fribourg, Président-Directeur Général) et quatre Administratrices, parmi lesquelles trois Administratrices indépendantes. La composition du Conseil, la biographie et les compétences de chacun de ses membres, sont détaillées au sous-chapitre 4.3/ Présentation des membres des organes de direction, du Conseil et des Comités du présent DEU. Par ailleurs, en 2024, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Emmanuel Coquoin en qualité de Référent Changement Climatique.

Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques RSE pluriannuelles avec l'appui de la Direction Générale et la Direction RSE du Groupe qui en assurent l'exécution. Il examine annuellement les résultats obtenus et évalue l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'actions au vu notamment de la stratégie de l'entreprise, des attentes de parties prenantes et de la capacité économique de l'entreprise à le mettre en œuvre.

En matière de RSE, le Conseil d'Administration s'appuie sur les trois comités spécialisés suivants ⁽²⁾.

Comité Stratégie Durable

Créé en 2024, le Comité Stratégie Durable constitue une chambre de réflexions préliminaires aux travaux du Conseil d'Administration. Il est dédié, d'une part, à accompagner le Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques du Groupe. D'autre part, il suit les enjeux de durabilité, s'assure de leur intégration dans la stratégie globale et des progrès réalisés par le Groupe en la matière.

1) La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Le concept se distingue de l'approche ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui est utilisé par les investisseurs et les analystes pour évaluer la performance des acteurs économiques en matière de durabilité. Atteindre la durabilité au sein d'une société nécessite d'intervenir sur trois niveaux : écologique, économique et social.

2) Le Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel détaille la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, leurs missions et compétences et les réunions tenues en 2024.

Travaux menés en 2024 en matière de durabilité :

- Recommandation en vue de la sélection d'un auditeur de durabilité ;
- Revue de la stratégie RSE du Groupe et des actions menées, notamment la matrice de double matérialité et le plan de transition climatique ;
- Choix de la formation RSE des Administrateurs.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit revoit le *reporting* extra-financier ainsi que le processus de cartographie des risques du Groupe, les résultats et la stratégie de gestion des risques définie et mise en œuvre par le Groupe, comme détaillé au sous-chapitre 3.1 / Gestion des risques et contrôle interne du présent DEU.

Travaux menés en 2024 en matière de durabilité :

- Revue de la stratégie extra-financière du Groupe et des travaux menés en matière de RSE, notamment sous l'angle de la Directive CSRD ;
- Revue des travaux menés sur la cartographie des risques du Groupe en 2024 (volet CSRD et volet conformité lié à la loi Sapin II).

Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique a un rôle-clé dans la Conduite des affaires, la conformité juridique ainsi que la dimension stratégique nécessaire dans un monde en constante mutation dans lequel les valeurs et principes sont indispensables pour éclairer le sens de l'action par-delà les contingences matérielles. Le rôle et la composition du Comité d'Éthique sont détaillés dans le sous-chapitre 4.5 / Code de Conduite et Comité d'Éthique du présent DEU.

Travaux menés en 2024 en matière de durabilité :

- Retour sur les résultats de la cartographie des risques de corruption ;
- Revue des activités RSE menées dans l'année ;
- Bilan des alertes.

La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale présente au Conseil d'Administration les politiques élaborées en matière de RSE, les modalités de mise en œuvre de la stratégie RSE, avec un plan d'actions et les horizons de temps dans lesquels ces actions seront menées. Elle informe annuellement le Conseil des résultats obtenus.

Au sein de la Direction Générale, le Comité Exécutif joue un rôle-clé, notamment par l'action de la Directrice Générale Adjointe et Secrétaire Générale, qui supervise la transformation durable du Groupe et la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les différents métiers.

La Direction RSE du Groupe

La Direction RSE structure et coordonne la stratégie RSE du Groupe et des métiers. Elle définit les politiques associées et les objectifs à court, moyen et long terme, supervise la consolidation du *reporting* extra-financier et assure la représentation du Groupe auprès des agences de notation, banques et autres parties prenantes externes. Elle reporte à la Direction Générale et collabore avec toutes les parties prenantes et les contributeurs pertinents.

Comité de Pilotage RSE

La Direction RSE s'appuie sur un Comité de Pilotage RSE qui se réunit tous les 2 mois environ. Il est composé de représentants de

Directions fonctionnelles expertes (notamment, Ressources Humaines, RSE, Achats, Juridique), ainsi que de représentants des directions opérationnelles, afin d'assurer l'identification et l'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités des activités et de garantir l'intégration des décisions dans les processus des métiers du Groupe.

Réseau de correspondants RSE

Une équipe mondiale a été mise en place, composée de chargés de mission et correspondants RSE présents dans tous les métiers. Cette équipe est en charge du déploiement au niveau des métiers de la feuille de route RSE. Les correspondants sont notamment chargés de collecter et de faire remonter les données au niveau central ; ils pilotent les priorités et la performance RSE localement.

Les Directions opérationnelles des métiers

La gestion de la durabilité est décentralisée au niveau de chaque entité opérationnelle, qui établit avec ses Directions ses propres objectifs RSE en cohérence avec les politiques et objectifs établis par le Groupe. Les dirigeants des métiers de Chargeurs sont directement associés aux engagements RSE. Ils veillent à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de durabilité et assurent la diffusion de la culture RSE.

En 2025, il est prévu que les Directions Générales de chaque filiale présentent chaque trimestre, en réunion de direction, leurs résultats RSE et plans d'action en lien avec les Impacts, Risques et Opportunités identifiés et retenus.

Les différentes Directions (Opérations, Achats, Ressources Humaines, etc.) intègrent dans leurs propres Comités le suivi des sujets, actions et objectifs RSE qui leur sont rattachés.

2.1.2.2 Intégration des performances liées à la durabilité dans les mécanismes d'incitation

Depuis 2019, des critères RSE sont intégrés dans le système de rémunération des dirigeants et *managers*. Ils concernent 100 % des *managers* de Chargeurs, soit environ 215 personnes.

Les mécanismes d'incitation sont les suivants :

- Concernant les *managers*, 10 % du bonus annuel des directeurs de filiales est indexé sur la performance de leurs équipes en lien avec le déploiement de la feuille de route RSE, et l'atteinte de deux objectifs en 2024 : le Taux de Fréquence des accidents du travail et le pourcentage du chiffre d'affaires qui est réalisé avec des gammes de produits et services vertueux ;
- La rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général de la Société est constituée à 70 % de critères financiers et à 30 % de critères non-financiers. Les politiques de rémunération du Président-Directeur Général, et celle des Administrateurs, sont détaillées dans le sous-chapitre 4.4 / Rémunération des mandataires sociaux du présent DEU.

2.1.2.3 Déclaration sur la diligence raisonnable

Au titre de la loi Sapin II, et en prévision de la transposition en droit français de la nouvelle Directive européenne sur le devoir de vigilance (CS3D - *Corporate Sustainability Due Diligence Directive*), adoptée en avril 2024, le Groupe a poursuivi son travail d'intégration des éléments essentiels de la diligence raisonnable, afin d'identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs, réels ou potentiels, sur les personnes et l'environnement découlant de ses activités propres et de celles de ses partenaires commerciaux, en amont et en aval de sa chaîne de valeur.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Déclaration relative à la durabilité	Départements impliqués
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Section 2.1.2.1	Direction RSE Direction Générale
Dialoguer avec les parties intéressées affectées	Section 2.1.3.2	Directions opérationnelles Direction RSE
Identifier et évaluer les impacts négatifs sur la population et sur l'environnement	Section 2.1.3.3	Direction juridique Direction RSE
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	Section 2.2	Directions opérationnelles Direction RSE
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Section 2.1.2.1	Comité Stratégie Durable Réunions de directions (IDD)

Avant toute acquisition :

- Le Groupe réalise d'ores et déjà une *due-diligence* des pratiques en matière de durabilité afin de s'assurer que l'activité de l'entreprise ne porte pas atteinte aux objectifs environnementaux, sociaux et éthiques de Chargeurs, et que ses pratiques sont alignées sur la stratégie RSE du Groupe ;
- En 2025, Chargeurs prévoit d'enrichir cette évaluation en établissant une procédure d'investissement responsable qui permettra notamment de structurer la phase d'identification des risques et opportunités les plus importants, à commencer par l'impact sur la trajectoire climatique du Groupe. D'autres critères pourront être pertinemment ajoutés tels que la consommation d'eau, la génération de déchets non recyclables, la santé-sécurité des collaborateurs, la gouvernance, la protection des données et l'intégration d'une démarche d'achats responsables.

Pendant la phase de détention :

Chargeurs veille à ce que le *management* de ses filiales mette en place les mesures adéquates pour prévenir et atténuer les risques extra-financiers et saisir les opportunités de création de valeur durable sur le long terme, notamment avec les nouvelles gammes de produits et services mis sur le marché.

Cette démarche RSE de progrès continu est reflétée dans les évaluations ESG réalisées par des agences de notation. En 2024, pour la première fois, le groupe Chargeurs a répondu au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project). Avec un score de C pour les thématiques 'Changement climatique' et 'Gestion de l'eau', le Groupe se félicite de ce premier résultat. En 2024, Ethifinance a attribué au Groupe une note de 69 sur les données de durabilité 2023, en hausse par rapport à 63 sur les données 2022.

Également, le tableau ci-dessous souligne la volonté du Groupe d'obtenir pour l'ensemble de ses sites de production des certifications reconnues internationalement.

Certifications des Sites de production avec plus de 50 salariés	2024			2023			Objectif 2030 en % de sites
	Nombre de sites	% des effectifs RH	% de sites	Nombre de sites	% des effectifs RH	% de sites	
ISO 14001	4	59 %	44 %	4	54 %	36 %	80 %
ISO 45001 et/ou SMETA	7	88 %	78 %	7	80 %	64 %	80 %
ISO 9001	5	73 %	56 %	5	68 %	45 %	60 %
ISO 50001	1	14 %	11 %	1	12 %	9 %	40 %
OEKO TEX standard 100 ⁽¹⁾	3	78 %	60 %	4	88 %	80 %	85 %
Sites avec 3 certifications ou plus ⁽²⁾	4	66 %	44 %	4	60 %	36 %	70 %

(1) Périmètre : Chargeurs PCC, soit 5 sites en 2023 et 2024. Le site ayant perdu sa certification OEKO TEX entre 2023 et 2024 a une procédure de certification en cours.

(2) Ce calcul prend en compte des certifications reconnues internationalement, dont certaines hors standard ISO.

2.1.2.4 Articulation avec la gestion des risques du Groupe et le contrôle interne

Le Groupe a conduit en 2024 son analyse de double matérialité des impacts RSE réels ou potentiels. La méthodologie appliquée est décrite à la Section 2.1.4. En 2024, un alignement entre cette analyse et la cartographie des risques du Groupe a été réalisé, afin de s'assurer de la cohérence entre les deux démarches et la bonne prise en compte des enjeux de durabilité dans le *management* des risques du Groupe.

En 2025, le Groupe prévoit de poursuivre le travail d'harmonisation des méthodologies d'analyse de risques.

En dehors des enjeux de durabilité identifiés qui sont décrits dans le présent Chapitre 2, les autres risques identifiés par le Groupe sont présentés dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement

universel. Le Comité d'Audit dans un premier temps, et le Conseil d'Administration par la suite, ont revu l'ensemble de ces risques et veillent à la mise en œuvre de politiques appropriées pour en réduire les impacts et l'occurrence, et pour développer les opportunités lorsque cela est possible.

En 2024, le processus de *reporting* de durabilité a fait l'objet de communications nombreuses de la part du Département RSE du Groupe à destination des métiers, notamment via le Comité de Pilotage RSE, le Comité des Achats responsables ainsi que des réunions bilatérales sur des sujets spécifiques.

À partir de 2025, un contrôle spécifique sur ce reporting sera intégré dans le référentiel de contrôle interne du Groupe, afin que les métiers s'assurent de l'exhaustivité et de l'intégrité des données des filiales opérationnelles, notamment les nouvelles données demandées par la CSRD.

2.1.3 STRATÉGIE DE DURABILITÉ

2.1.3.1 Stratégie de durabilité et lien avec le modèle économique








La stratégie RSE 2025-2030

L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur du modèle d'affaires de Chargeurs est un impératif pour assurer la performance et la résilience à long terme du Groupe. La RSE est un critère de décision qui permet d'anticiper les risques et saisir les tendances de marché. Il fait partie intégrante de l'appréciation de la performance et de la création de valeur des métiers du Groupe.

Depuis 2017, Chargeurs est un membre actif du **Pacte mondial des Nations Unies** ⁽¹⁾ et inscrit ses objectifs de durabilité dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) afin d'y contribuer

avec diligence. Pour la nouvelle période 2025 - 2030, la stratégie s'articule autour de **trois engagements, cinq priorités et douze objectifs** ⁽²⁾ établis en cohérence avec l'analyse de double matérialité, et qui ont vocation à être déclinés dans tous les métiers en fonction de leurs spécificités ; et à ce titre suivis trimestriellement.

Il faut noter que le Groupe est doté en 2024 d'un plan de transition climatique qui fixe d'ici à 2030 un **objectif de réduction globale de 26 %** des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2022.

3 ENGAGEMENTS	5 PRIORITÉS	12 OBJECTIFS	CIBLES 2025	CIBLES 2030	
Préserver l'environnement naturel	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Agir face au changement climatique	Réduire les émissions de CO ₂ eq des scopes 1 & 2 en améliorant l'efficacité énergétique des usines ⁽¹⁾	- 11 %	- 42 %
	 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Accroître la part des fournisseurs importants ⁽²⁾ engagés pour le climat ⁽³⁾	10 %	30 %
	 15 VIE TERRESTRE	Réduire les risques pour la biodiversité	Réduire chaque année la quantité d'eau prélevée	- 10 %	- 30 %
		Prévenir la pollution en réduisant la quantité de substances dangereuses utilisées	<i>KPI et cibles en construction</i>		
Développer le capital humain	 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Protéger la santé et la sécurité de tous	Diminuer chaque année le taux de fréquence des accidents du travail	- 20 %	zero accident
	 10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Favoriser l'inclusion	Renforcer le taux de couverture sociale des collaborateurs	72 %	80 %
			Augmenter le ratio de femmes parmi les cadres dirigeants	35 %	40 %
			Maintenir un volume d'heures de formation significatif par collaborateur	17h	22h
		Accroître le taux moyen d'engagement des collaborateurs ⁽⁴⁾	67 %	80 %	
Promouvoir l'éthique des affaires	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Agir en partenaire responsable avec les parties prenantes	Chiffre d'affaires réalisé avec les produits et services plus durables par rapport aux standards du marché ou internes (%)	<i>Nouvelles cibles en construction</i>	
	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES		Accroître la part des fournisseurs importants audités ou évalués (%)	70 %	80 %
			Encourager la certification des sites de production >50 salariés selon (au moins) 3 normes ISO QSEE (%) ⁽⁵⁾	50 %	70 %

(1) 2022 est l'année de référence pour les indicateurs relatifs à la trajectoire carbone du Groupe et pour le prélèvement d'eau.

(2) Les fournisseurs importants sont ceux réalisant plus de 50 % des achats en valeur des métiers.

(3) Les fournisseurs engagés sur le climat sont des fournisseurs qui remplissent deux critères : leur bilan carbone est basé sur des données opérationnelles (= non estimées) et ils ont défini des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, si possible selon une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

(4) Enquête type « Great Place to Work ». Périmètre 2024 : Novacel et Museum Studio.

(5) Qualité, Sécurité, Environnement, Énergie (ou équivalent).

1) Depuis plusieurs années, Chargeurs participe notamment au Comité "Droits humains" du Pacte mondial.

2) Les objectifs et cibles définis s'appuient sur des hypothèses qui semblent raisonnables à ce stade, mais sont dépendantes de facteurs pouvant évoluer dans le futur.

Le modèle économique de Chargeurs et la chaîne de valeur

Après 10 ans de profonde transformation des métiers et le succès de l'OPA sur Chargeurs menée par le Groupe Familial Fribourg et ses partenaires, le Groupe entame une nouvelle trajectoire stratégique.

Ainsi, le Groupe a décidé de recentrer son modèle autour de **trois plateformes thématiques**, qui définissent clairement les secteurs prioritaires sur lesquels le Groupe a décidé de se concentrer et dans lesquels il a un avantage compétitif :

- Culture & Éducation – incluant Museum Studio ;
- Mode & Savoir-faire – incluant Chargeurs PCC, Luxury Fibers et Personal Goods ;
- Matériaux Innovants – incluant Novacel.

Héritier d'une double culture, à la fois industrielle et financière, le Groupe joue un rôle d'opérateur et d'investisseur, en contribuant activement au développement de ses métiers et à la création de valeur durable.

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe sont présentés dans l'Introduction du présent DEU, aux pages 8 à 10.

Groupe international historique, Chargeurs est marqué par une forte implantation de ses métiers et de leurs fournisseurs en Europe, notamment en France et en Italie. Le **marché américain**, quant à lui, représente son plus gros marché.

Les opérations en propre du Groupe, ainsi que celles de ses partenaires commerciaux en amont, concentrent la majorité de ses Impacts, Risques et Opportunités. Voici une cartographie simplifiée de la chaîne de valeur du Groupe et de ses métiers :

Étapes de la chaîne de valeur		Principaux types d'enjeux liés à la durabilité	Réalisé / encadré par le Groupe	Réalisé par des tiers
Amont	Matières premières et services	Climat, Pollution Éthique des affaires Économie circulaire Biodiversité		X
Opérations	Gestion des investissements, Gestion de projets, R&D, Innovation et Conception/ Création, Achats, Logistique, Production (fabrication, confection, installation), Négocier	Collaborateurs Éthique des affaires Climat, Pollution Économie circulaire Eau, Biodiversité	X	
Aval	Marketing et ventes, Logistique, Services après-vente	Consommateurs Éthique des affaires	X	
Aval	Utilisation des produits ou services et fin de vie	Consommateurs Éthique des affaires Climat Économie circulaire		X

2.1.3.2 Intérêts des parties prenantes et modalités de dialogue

Les enjeux de la durabilité sont multiples, d'où l'importance de considérer ces enjeux à travers différents points de vue. Chargeurs et ses métiers entretiennent un dialogue constant avec leurs parties prenantes.

Au cours de l'année 2024, Chargeurs a organisé de nombreuses consultations extraordinaires avec ses parties prenantes, sous forme d'entretiens groupés ou individuels, afin d'intégrer leurs intérêts, attentes et perspectives à l'occasion de l'analyse de double matérialité du Groupe (voir Section 2.1.4).

Les principales parties prenantes avec lesquelles Chargeurs collabore de façon récurrente sont les suivantes :

Parties prenantes	Attentes vis-à-vis du Groupe	Modalités d'information et de dialogue
Collaborateurs (actuels et futurs)	Santé, sécurité et qualité de vie au travail Équité, droits sociaux et syndicaux Diversité Formation, employabilité, développement de carrière Reconnaissance au travail, rémunération	Diverses politiques RH et prévention Code d'éthique Comité de Groupe avec les partenaires sociaux Entretiens annuels, réunions de service, Journal d'entreprise Enquêtes sociales Mécanisme d'alerte
Clients, prospects et consommateurs (utilisateurs finaux)	Écoute et disponibilité Pratique éthique et confiance Qualité, sécurité des produits Innovation	Enquête de satisfaction Réunions technico-commerciales Séminaires clients Sites marchands des marques du Groupe
Actionnaires, partenaires financiers, agences de notation	Partage d'information et communication Performance financière et extra-financière	Réunion du Conseil d'Administration et des Comités Techniques, Assemblée Générale Site internet, mise à disposition des documents de référence Visites de sites
Fournisseurs et sous-traitants	Gouvernance forte Capacité d'innovation durable Chaîne de valeur responsable	Conditions générales d'achat Politique des achats responsables Évaluations de performance RSE Réunions technico-commerciales Mécanisme d'alerte
Société civile, communautés locales	Support au développement économique local Dialogue, transparence Respect de la réglementation, droits du travail, droits de l'homme, santé au travail Préservation de l'environnement	Site internet et publication Mécanisme d'alerte Soutien aux associations locales
Autorités publiques, institutions gouvernementales	Respect des lois et codes applicables localement Comportement éthique	Programme de conformité du Groupe Site internet
Communauté financière	Bonne gouvernance, transparence Performance	Rencontres analystes Réponses aux questionnaires des agences de notation Publications, site internet Rencontre lors de la communication des résultats financiers
Associations professionnelles, experts techniques, universités, groupes de réflexion, écoles, etc.	Partage d'informations, d'expérience, de bonnes pratiques et communication Recherche d'innovation durable commune Dons, soutien	Partenariat Ecoles, stages, VIE Soutien à l'innovation sectorielle Mécénat, soutien aux associations locales, Fondation Chargeurs Philantropies

2.1.3.3 Impacts, Risques et Opportunités, et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité conduite par le Groupe présentée à la section suivante a permis d'identifier comme matérielles les 15 familles de sous-enjeux (agrégats de sous-enjeux) ci-dessous par ordre de priorité. Pour ces 15 familles, il a été retenu dans ce tableau les éléments les plus significatifs :

Enjeux	Impacts, Risques et Opportunités	Stratégie	Etape dans la chaîne de valeur	Horizon temporel
1. Conditions de travail des collaborateurs de Chargeurs	<p>Impact : Environnement de travail sécurisant, inclusif, qui favorise le développement des compétences et l'équilibre entre vie professionnelle et privée</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérationnel en cas de baisse de productivité et d'engagement, de perte d'expertise ou de manque de ressources qualifiées Réputation, juridique <p>Opportunité : Sensibilité accrue des collaborateurs aux enjeux de la durabilité (moins d'accidents, plus de productivité)</p>	Section 2.2.6	<p>Activités du Groupe</p> <p>Focus sur les non-salariés</p>	Court terme
2. Atténuation du changement climatique, gestion de l'énergie	<p>Impact : Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergies</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financier lié à la transition vers de nouveaux marchés (inertie du marché, CAPEX « vert » pour adapter les sites) et à la volatilité des prix Technique lié aux verrous technologiques, au manque de maturité des alternatives aux solutions carbonées Opérationnel lié à la difficulté d'influencer certains fournisseurs stratégiques Réputation et réglementaire en cas d'inaction <p>Opportunité : Réduction des coûts liés à l'énergie et satisfaction des clients (décarbonation de leur chaîne de valeur)</p>	Section 2.2.1	<p>Chaîne de valeur amont et activités du Groupe</p> <p>Focus sur l'achat des matières premières</p>	Court et moyen terme
3. Pollution de l'air et Pollution liée aux substances dangereuses	<p>Impact : Détérioration de la qualité de l'air due à des rejets possibles de Composés Organiques Volatils (COV), et atteinte à l'environnement par l'utilisation de substances dangereuses.</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérationnel : dépassement des seuils autorisés pour les rejets dans l'environnement (air), déversements accidentels de substances préoccupantes, nécessité de changer de fournisseurs Financier : mise en conformité de l'outil de production, hausse des coûts pour surveiller et suivre, obsolescence de références dans une zone géographique 	Section 2.2.2	<p>Intégralité de la chaîne de valeur</p> <p>Focus sur la production (utilisation de solvants pour les COV)</p>	Court et moyen terme
4. Économie circulaire (gestion des ressources entrantes et sortantes)	<p>Impact : Pression sur les ressources liées à l'approvisionnement des matières premières (polyéthylène, polyester, caoutchouc et bois en particulier)</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financier, réputation en cas de retard vis-à-vis des attentes du marché Technique et opérationnel pour se fournir en matières recyclées et écoconcevoir l'ensemble de ses gammes de produits <p>Opportunité : Réduction de la dépendance aux ressources vierges et fossiles, dont les prix pourraient être de plus en plus volatils.</p>	Section 2.2.4	<p>Intégralité de la chaîne de valeur</p> <p>Focus sur l'achat des matières premières</p>	Court, moyen et long terme
5. Informations des clients, consommateurs finaux (durabilité des produits et services)	<p>Impact : Satisfaction ou insatisfaction des clients vis-à-vis de la transparence du Groupe et sa contribution positive à leurs priorités RSE.</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financier et réputationnel Opérationnel pour gérer la masse de données nécessaire et la communication associée <p>Opportunité : Réglementation qui permet aux métiers d'accroître leur chiffre d'affaires réalisé à partir de gammes de produits et services plus durables, et de booster l'innovation.</p>	Section 2.2.8	<p>Activité du Groupe et chaîne de valeur aval</p>	Court terme

Enjeux	Impacts, Risques et Opportunités	Stratégie	Etape dans la chaîne de valeur	Horizon temporel
6. Biodiversité	<p>Impact : Empreinte foncière des sites de production et de distribution et empreinte indirecte liée à l'achat de certaines matières premières qui ont un impact négatif avéré potentiel (caoutchouc, bois, cuir notamment)</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire (contexte de durcissement réglementaire par exemple face à la déforestation) et réputationnel • Opérationnel en cas de rupture approvisionnement • Technique lié à la difficile traçabilité de certaines matières premières • Financier lié à la transition (inertie du marché) 	Section 2.2.4	Activité du Groupe et chaîne de valeur amont	Moyen et long terme
7. Éthique des affaires, achats responsables	<p>Impact : Impact positif sur la conduite des affaires dans un contexte d'exigences accrues</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier lié à la rupture de confiance • Réglementaire, réputationnel 	Section 2.2.9	Intégralité de la chaîne de valeur Focus sur l'amont et l'aval	Court terme
8. Adaptation au changement climatique	<p>Impact : Dommages humains et matériels liés à la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes (inondations, canicule notamment)</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier lié au risque appelé de transition. Il peut être lié à la relocalisation de certaines productions (y compris pour les clients et fournisseurs), à l'évolution du contexte réglementaire, assurantiel, à l'augmentation du prix du carbone • Opérationnel, commercial lié à la perturbation de la production, pouvant entraîner jusqu'à un arrêt total, selon l'exposition des sites 	Section 2.2.1.5	Intégralité de la chaîne de valeur Focus sur les activités du Groupe	Court, moyen et long terme
9. Pollution de l'eau, des sols et gestion des microplastiques	<p>Impact : Dommages humains et altération des écosystèmes liés aux rejets aqueux, aux déchets, aux impacts sur le sol, liés aux processus de production, rejets de microplastiques.</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérationnel : dépassement des seuils autorisés, déversements accidentels, résidus de plastique après la fabrication, microplastiques issus du lavage • Financier : mise en conformité de l'outil de production, hausse des coûts pour surveiller et suivre. 	Section 2.2.2	Activité du Groupe et chaîne de valeur aval (microplastiques)	Court, moyen et long terme
10. Déchets	<p>Impact : Dommages humains et atteinte à l'environnement liée aux centres d'enfouissement ou d'incinération (selon les pays) et perte de matières valorisables par manque de tri.</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier : coûts de gestion des déchets • Réglementaire, réputationnel 	Section 2.2.4	Activité du Groupe	Court et moyen terme
11. Corruption et pots-de-vin	<p>Impact : Entrave à une conduite éthique des affaires dans un contexte international avec de nombreux fournisseurs</p> <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier lié à la rupture de confiance et à la perte éventuelle de chiffre d'affaires • Réglementaire, réputationnel 	Section 2.2.9	Intégralité de la chaîne de valeur	Court terme
12. Gestion de la ressource en eau	<p>Impact : Prélèvements au-delà des capacités de régénération de la ressource, particulièrement dans les zones en situation de stress hydrique</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement, voire arrêt des processus industriels lors des périodes de sécheresse • Acceptabilité sociale de l'activité par les communautés locales <p>Opportunité : Différentiation commerciale grâce au développement de gammes de produits moins consommateurs d'eau et réduction du risque financier lié à un ralentissement de la production.</p>	Section 2.2.3	Activité du Groupe	Court et moyen terme
13. Cybersécurité	<p>Impact : Pertes financières et de crédibilité vis-à-vis des clients, des collaborateurs</p> <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Violation de données, demande de rançon, hameçonnage • Réputation, perte de clients, continuité d'activité 	Section 2.2.9	Intégralité de la chaîne de valeur	Court et moyen terme

Enjeux	Impacts, Risques et Opportunités	Stratégie	Etape dans la chaîne de valeur	Horizon temporel
14. Travailleurs dans la chaîne de valeur	Impact : Impact du Groupe sur les conditions de travail, la santé sécurité, l'engagement des travailleurs de la chaîne de valeur Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Financier lié à la perte de confiance de certains clients • Opérationnel lié à la baisse de productivité • Réglementaire, réputationnel 	Section 2.2.7	Chaîne de valeur amont	Court et moyen terme
15. Égalité de traitement dans la chaîne de valeur	Impact : Impact sur le bien-être et l'engagement des travailleurs dans la chaîne de valeur Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Opérationnel lié au manque de diversité (innovation, style de management) • Réglementaire, réputationnel 	Section 2.2.7	Activité du Groupe et chaîne de valeur amont	Court et moyen terme

2.1.4 ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Durant l'année 2024, Chargeurs a réalisé l'analyse de double matérialité de ses Impacts, Risques et Opportunités selon les deux dimensions exigées par la CSRD à savoir :

- **La matérialité financière**, qui évalue les enjeux de durabilité à l'aune de leur impact, réel ou potentiel, sur la performance économique et les résultats de l'entreprise ;
- **La matérialité d'impact**, qui examine l'impact, réel ou potentiel, des activités du Groupe sur la société, l'environnement et les parties prenantes.

Les conclusions de l'analyse de double matérialité ont été présentées au Comité Stratégie Durable du Conseil d'Administration en septembre 2024.

Cette analyse a révélé que, sur les 37 sous-enjeux liés à la durabilité de la CSRD, 29 sous-enjeux sont matériels. 4 familles de sous-enjeux sont **doublement matériels** du point de vue de l'impact et de la performance financière pour Chargeurs, à savoir :

1. **Les conditions de travail des collaborateurs ;**
2. **L'atténuation du changement climatique et l'énergie ;**
3. **La gestion des substances dangereuses et la prévention de la pollution de l'air ;**
4. **L'utilisation des ressources et l'économie circulaire.**

Les 29 sous-enjeux matériels ont été regroupés en 15 familles qui définissent les **priorités RSE du groupe Chargeurs**. Ceci n'exclut pas la poursuite de travaux localisés sur certains enjeux jugés actuellement moins matériels à l'échelle du Groupe, comme le bien-être animal, qui reste un enjeu critique pour la filiale travaillant notamment sur les fibres de laine, Luxury Fibers.

Chargeurs a choisi de réaliser cette analyse de façon méthodique et approfondie, en suivant les phases décrites ci-dessous :

Phase 1 : Établissement des enjeux et des référentiels de cotation

À partir des 12 normes CSRD, dont 2 transverses et 10 normes thématiques, 37 sous-thèmes ont été identifiés avec le soutien d'une société de conseil externe qui a accompagné le Groupe dans cet exercice (Acte Délégué de la CSRD - Annexe 1).

Le choix a été fait de traiter les questions de durabilité en partant des thèmes, puis en définissant un niveau de granularité plus fin, allant jusqu'aux sous-thèmes et sous-sous-thèmes. Cette approche vise à faciliter la **mise en œuvre stratégique et opérationnelle future**. Par exemple, l'ESRS⁽¹⁾ Pollution est plus aisément traitée en distinguant la pollution de l'eau, des sols, de l'air. Ce choix n'empêche pas de fusionner les sous-thèmes afin de faciliter la communication des priorités du Groupe. Les thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes ont été identifiés à l'échelle des opérations du Groupe, dans la chaîne de valeur amont au sein des fournisseurs de rang 1, voire 2 pour CLF et dans la chaîne de valeur aval jusqu'au rang 1.

L'évaluation de la double matérialité repose sur trois dimensions principales :

- **La gravité de l'impact, réel ou potentiel, critère prépondérant** conformément aux recommandations de l'ESRS 1 de la CSRD. Elle est déterminée en fonction de :
 - L'ampleur des dommages causés,
 - L'étendue de l'impact, qu'il soit géographique ou relatif au nombre de personnes concernées,
 - La réversibilité ou non des effets induits.
- **La magnitude des effets financiers**, permettant d'évaluer les risques et opportunités associés. Cette évaluation repose :
 - Lorsque possible, sur une estimation quantitative des impacts financiers potentiels,
 - À défaut, sur une grille d'indicateurs intégrant les effets réputationnels, légaux et opérationnels.
- **L'intégration de la probabilité d'occurrence**, qui pondère les évaluations précédentes afin de refléter le niveau de risque réel. L'impact et les effets financiers sont ainsi appréciés en fonction de l'horizon temporel suivant :
 - Très probable / certain : au moins une fois dans les 12 prochains mois,
 - Probable : au moins une fois dans les 2 prochaines années,
 - Possible : au moins une fois dans les 5 prochaines années,
 - Peu probable : absence d'occurrence estimée dans les 5 prochaines années.

Il convient de noter que les résultats obtenus en 2024 ont été **pondérés en fonction des contributions respectives des métiers au chiffre d'affaires du Groupe en 2023**, afin de leur assurer une représentativité équilibrée à l'échelle de Chargeurs.

Les notes ont ensuite été normalisées sur une échelle de 1 à 4, du moins matériel au critique, avec un **seuil de matérialité fixé à 1,75** par la Direction RSE afin de prioriser les enjeux matériels et critiques par rapport aux enjeux moins matériels à ce jour.

Phase 2 : Consultation des parties prenantes

La coopération avec les parties intéressées affectées est un élément essentiel de la procédure de diligence raisonnable du Groupe ainsi que de l'évaluation des enjeux de durabilité.

Les deux grands groupes à prendre en compte sont les suivants :

- **Les parties intéressées affectées** : les individus ou les groupes sur les intérêts desquels influent ou pourraient influencer – positivement ou négativement – les activités de l'entreprise et ses relations d'affaires directes ou indirectes dans sa chaîne de valeur ;
- **Les utilisateurs des déclarations relatives à la durabilité**, notamment les prêteurs et autres créanciers, les entreprises d'assurance, les partenaires commerciaux, les syndicats et des partenaires sociaux de l'entreprise ou encore les organisations de la société civile.

1) ESRS= European Sustainability Reporting Standard. Ce sont les référentiels qui encadrent la communication des états de durabilité des entreprises.

Une mise à jour de la cartographie des parties prenantes a permis d'identifier celles à interroger en priorité en 2024 dans le cadre de l'analyse de double-matérialité, en fonction du niveau de dialogue et du degré d'influence ou d'impact qu'elles exercent sur l'entreprise

(et inversement). Au total, une cinquantaine de personnes ont été consultées en 2024 sous la forme de 28 entretiens, réalisés soit en groupe, soit de façon individuelle.

Phase 3 : Cotation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Matérialité d'impact			Matérialité financière	
Champ d'application : CSRD / ESRS et les enjeux RSE de Chargeurs			Champ d'application : CSRD / ESRS et les enjeux RSE de Chargeurs	
Données collectées à chaque étape : Échelle de gravité et probabilité des impacts sociaux et environnementaux négatifs et positifs du Groupe			Données collectées à chaque étape : Échelle de gravité et probabilité des risques et opportunités financiers du Groupe	
Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 1	Étape 2
Première évaluation des sous-enjeux réalisée à partir d'une analyse documentaire des 5 secteurs d'activité du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Plastique Textile Scénographie Laine, cuir 	13 entretiens avec des parties prenantes externes, essentiellement des fournisseurs et clients	Pondération des notes par la Direction Générale et la Direction RSE	15 entretiens avec des parties prenantes internes	Pondération des notes par la Direction Financière

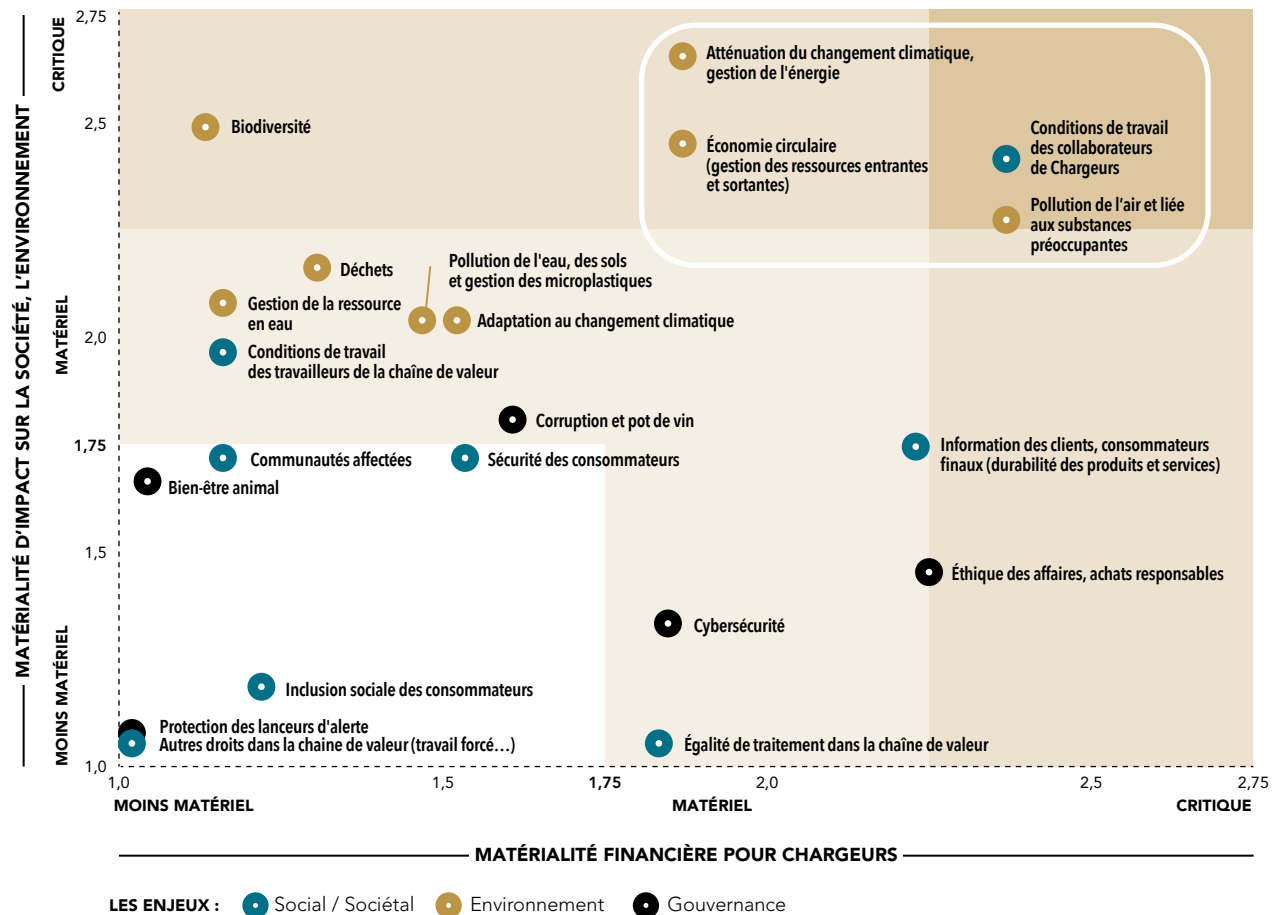
Les 15 familles de sous-enjeux sont l'objet des chapitres suivants de ce rapport, avec une présentation de la Politique et des objectifs du Groupe, des actions mises en place pour atteindre les cibles fixées, au niveau central et des métiers, et les indicateurs-clés de suivi.

Les 9 ESRS thématiques couvertes par ce rapport de durabilité sont : Changement climatique (E1) / Pollution (E2) / Ressources hydriques et marines (E3) / Biodiversité et écosystèmes (E4) / Ressources et économie circulaire (E5) / Personnel de l'entreprise (S1) / Travailleurs dans la chaîne de valeur (S2) / Consommateurs et utilisateurs finaux (S4) / Conduite des affaires (G1).

Seule la norme ESRS « Communautés affectées » (S3) et quelques sous-thématiques relatives à S2 et S4 et G1 ont été évaluées comme « moins matérielles » cette année. Ces enjeux sont identifiés dans la matrice ci-dessous sous le seuil 1,75.

Le tableau des obligations d'information correspondantes aux enjeux matériels identifiés est situé au sous-chapitre 2.4 / Table de concordances en page 80. La liste des points de données obligatoires découlant d'autres actes législatifs de l'Union européenne est situé au sous-chapitre 2.8 / Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE.

MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ



2.2 Enjeux thématiques

2.2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.2.1.1 Gouvernance

Le Groupe reconnaît le rôle essentiel joué par les entreprises pour relever le défi du changement climatique, et la nécessité de prendre en compte son impact dans la planification stratégique et le management opérationnel.

Le Comité Stratégie Durable du Conseil d'Administration porte une attention particulière à son plan de transition climatique décrit ci-dessous. Il revoit les moyens alloués, les actions mises en œuvre et assure un suivi régulier.

Dans ce contexte, la performance des patrons des métiers sera évaluée en intégrant l'atteinte des objectifs climatiques.

2.2.1.2 Plan de transition climatique

Le plan de transition climatique repose sur trois axes :

1. **L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, comprenant la définition d'indicateurs et d'objectifs de réduction des émissions à l'échelle du Groupe, calculées selon le cadre méthodologique du « *GHG Protocol* », sur l'ensemble de la chaîne de valeur ⁽¹⁾ ;
2. **L'adaptation aux risques physiques et de transition liés au changement climatique**, afin d'anticiper ses effets et de renforcer la résilience des activités du Groupe ;
3. **L'optimisation de la consommation énergétique**, dans le but de promouvoir une consommation efficiente et de moins en moins carbonée.

Le cœur du plan de transition se trouve bien sûr dans la définition d'une trajectoire de décarbonation pour Chargeurs en 2024, c'est-à-dire le plan de réduction progressive des émissions de GES, avec

des objectifs de réduction exprimés en valeur absolue pour les émissions des scopes 1, 2 et 3.

Ce plan couvre toutes les activités du Groupe, mais n'intègre que partiellement Museum Studio et Personal Goods à ce stade dans le calcul du bilan carbone ⁽²⁾. Toutefois, l'objectif du Groupe est bien de faire de ce plan une ambition collective progressivement partagée par toutes les équipes de Chargeurs.

2.2.1.3 Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'atténuation du changement climatique sont décrits dans la section 2.1.3.3 / Impacts, Risques et Opportunités, et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique. La méthodologie d'analyse de double matérialité est présentée à la section 2.1.4 / Analyse de double matérialité.

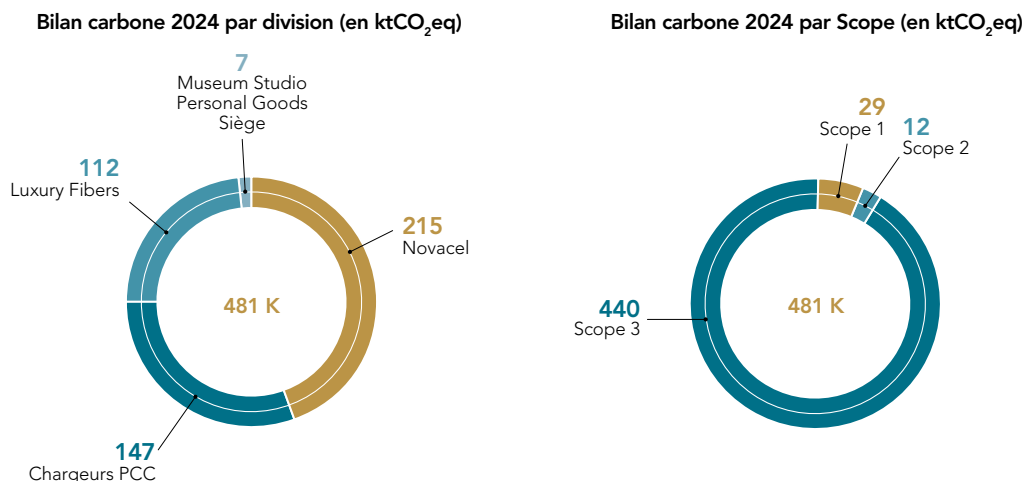
Le bilan carbone de Chargeurs à date

Les émissions de GES du Groupe s'élèvent au total à **481 382 tonnes de CO₂ équivalent en 2024**, contre 421 350 tonnes en 2023 (hors Hyposos), soit une augmentation de 14 % principalement due à la reprise de l'activité pour plusieurs métiers et à l'augmentation conséquente de la consommation en énergies et des achats de matières premières.

L'intensité des émissions de GES brutes en 2024 est de **660 tCO₂eq par million d'euros de chiffre d'affaires**, contre 646 tCO₂eq par million d'euros de chiffre d'affaires en 2023, soit une augmentation de 2 %.

Les émissions de GES du Groupe et l'intensité des émissions de GES par chiffre d'affaires sont en **baisse par rapport à 2022**, de 2 % et 1 % respectivement.

En 2024, les émissions du Groupe sont réparties comme suit en termes de métiers et Scopes d'émissions :



1) Les émissions de gaz à effet de serre sont classées en trois scopes selon le GHG Protocol. Le Scope 1 regroupe les émissions directes issues des sources possédées ou contrôlées par l'entreprise, comme la combustion de carburants dans ses installations et véhicules. Le Scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée. Enfin, le Scope 3 couvre l'ensemble des autres émissions indirectes tout au long de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse des achats de matières premières, du transport, de l'utilisation ou de la fin de vie des produits vendus.

2) Les émissions de Museum Studio et Personal Goods liées à la consommation d'énergie (scope 1 et 2) sont intégrées et en partie seulement les émissions liées aux achats. Pour le détail concernant le périmètre, la méthodologie du bilan carbone et les facteurs d'émissions, voir le sous-chapitre 2.5.

- Les émissions du Scope 1 du Groupe s'élèvent à 29 304 tCO₂eq en 2024, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2023.

Cette évolution entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par l'augmentation en 2024 de la production des deux usines de Novacel (16 %), après une contraction des volumes produits en 2023 liée aux répercussions de la crise énergétique sur l'activité de clients de l'entité et une augmentation de la consommation de produits pétroliers liquides. Cette consommation de produits pétroliers liquides reviendra à un niveau proche de 2021 d'ici 2026 lorsque les derniers contrats engagés pour sécuriser l'approvisionnement énergétique du Groupe (en réponse à la crise de 2022-2023) arriveront à échéance. Enfin, le CO₂ émis par la destruction des composés organiques volatiles de l'usine Novacel Troy a été ajouté au scope 1 du bilan carbone 2024, contribuant à cette augmentation ;

- Les émissions du Scope 2 s'élèvent à 11 725 tCO₂eq, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2023.

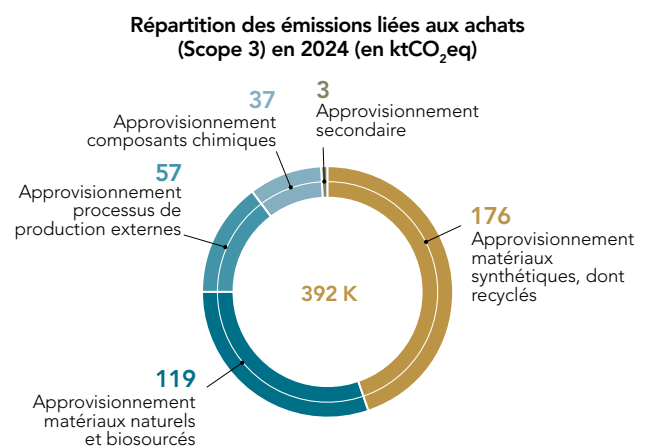
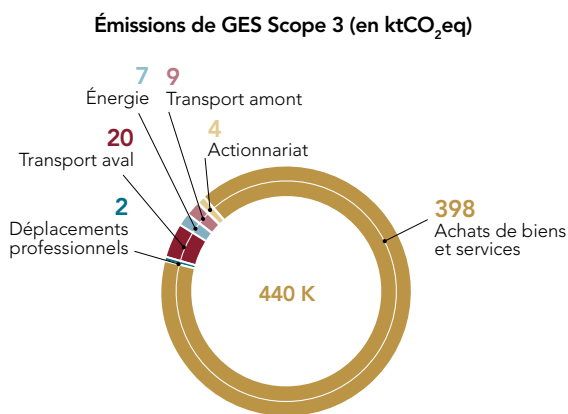
L'évolution 2023-2024 correspond à l'augmentation de la consommation d'électricité prélevée du réseau, liée à la reprise de l'activité chez Novacel, et une croissance de l'activité pour Museum Studio et Personal Goods ;

- Les émissions de GES du Scope 3 s'élèvent à 440 353 tCO₂eq, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2023.

Cette évolution entre 2023 et 2024 correspond principalement à une augmentation équivalente des achats de biens et services des métiers, qui constituent le poste principal d'émissions de GES du bilan carbone de Chargeurs. Celle-ci est liée surtout à la croissance de l'activité de Novacel, mais aussi à l'intégration des émissions de Museum Studio, qui n'était pas incluses dans le périmètre de calcul en 2023. Les émissions liées au transport et à la distribution en amont, et à l'acheminement en aval sont également en hausse : ces deux valeurs correspondent à des estimations basées sur des ordres de grandeurs prudents, et pourraient être affinées dans le futur. ⁽¹⁾

Les graphiques suivants détaillent les différents postes d'émission du Scope 3 et les sources majeures d'émissions liées aux intrants pour le poste principal « Biens et services achetés ». Ces derniers confirment que l'enjeu du Groupe en matière de décarbonation est de travailler en priorité sur trois sources majeures d'émissions liées aux intrants :

1. Les matériaux synthétiques que sont le polyéthylène (Novacel) et le polyester (Chargeurs PCC) ;
2. Les matériaux naturels tels que la laine (Luxury Fibers) ;
3. Les processus de fabrication externes menés chez les fournisseurs du Groupe.



Sur le périmètre Novacel, Chargeurs PCC et Luxury Fibers

Le plan de transition climatique du Groupe

En 2024, Chargeurs a défini son premier plan de transition climatique qui témoigne de l'engagement fort du Groupe et de ses métiers à poursuivre la réduction de ses émissions de GES selon un scénario aligné sur l'Accord de Paris et basé sur la science grâce l'utilisation de la méthode SBTi ⁽²⁾ Well-below 2 °C.

À horizon 2050, le Groupe s'engage à atteindre la neutralité carbone (Net Zéro), avec des objectifs intermédiaires fixés pour 2030 par rapport à l'année de référence 2022, à savoir :

- Réduire de 42 % les émissions des Scopes 1 et 2 liées à ses consommations énergétiques en propre ;
- Réduire de 25 % celles du scope 3, principalement issues des matières premières achetées.

D'ici à 2030, ceci représente un engagement à réduire les émissions globales de GES du Groupe de 26 %, en raison de la prédominance du Scope 3 dans le bilan carbone du Groupe. L'objectif long terme, fixé à 2050, représente quant à lui un engagement pour la neutralité carbone collective, qui serait atteint en réduisant de 90 % les émissions du Groupe sur les Scopes 1, 2 et 3.

Scopes 1&2 (tCO ₂ eq)	Année de référence 2022	Objectif 2025 par rapport à 2022	Objectif 2030
- 42 % d'émissions	42 280 ⁽¹⁾	- 11 %	24 523

1) La méthodologie de calcul des différents postes d'émissions est détaillée dans le sous-chapitre 2.5.

2) La Science-based targets Initiative (SBTi), fondée en 2015 par le World Resources Institute (WRI), le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies et le World Wide Fund for Nature (WWF), s'est donné pour mission de « développer des standards, des outils et des orientations permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes à ce qui est nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète en deçà de niveaux catastrophiques et atteindre l'objectif du zéro net d'ici 2050 au plus tard » (soit 5 % de baisse des émissions par an).

Scope 3 (tCO ₂ eq)	Année de référence 2022	Objectif 2025 par rapport à 2022	Objectif 2030
- 25 % d'émissions	447 981 ⁽²⁾	- 7 %	335 986

(1) Ces émissions incluent Hypsos, la trajectoire n'ayant pas été refondue après la cession de l'usine en raison de sa faible contribution (63 tCO₂eq en 2022). Pour plus de détail, voir le sous-chapitre 2.5.
 (2) Le volume des émissions pour le Scope 3 en 2022, publié dans le rapport annuel 2023, a fait l'objet d'une révision à l'occasion de la rédaction du rapport RSE paru en septembre 2024 pour couvrir un périmètre plus large des activités du Groupe.

Les leviers d'action prioritaires quantifiés

Les leviers de décarbonation représentent les actions que Chargeurs prévoit de mettre en place pour atteindre ses objectifs. En 2024, ils ont été clairement partagés au sein du Groupe et quantifiés en réduction de GES d'ici à 2030. Les équipes impliquées sont celles des métiers principalement concernés à ce stade, à savoir Novacel, Chargeurs PCC et Luxury Fibers.

L'ordre de grandeur de leur impact respectif sur la trajectoire de décarbonation est traduit dans le diagramme en cascade ci-dessous, qui reflète l'état actuel des évaluations calculées par levier d'action avec les métiers. Pour certains leviers, les estimations de réduction s'appuient sur des hypothèses qui nécessiteront d'être affinées dans les mois à venir. Par conséquent, cette première version de la trajectoire ci-dessous est amenée à évoluer au fur et à mesure que ces évaluations seront consolidées.

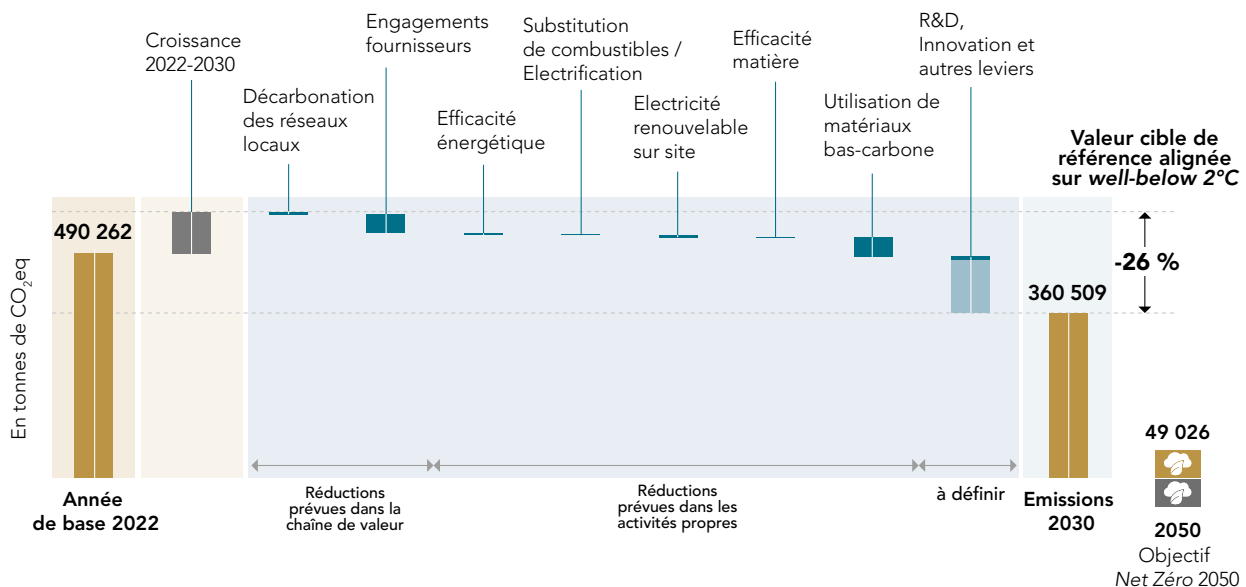
Pour le Scope 1&2 :

- Déployer sur les sites de production et de distribution des solutions d'efficacité et de sobriété énergétique ;
- Investir dans la production d'énergie renouvelable sur les sites industriels lorsque la solution est pertinente sur le plan économique et environnemental.

Pour le Scope 3 :

- Viser à ce qu'au moins 30 % des fournisseurs-clés de Novacel et Chargeurs PCC (en volume d'émissions liées aux achats) s'aligne sur un objectif de réduction des émissions de GES, selon une trajectoire si possible compatible avec l'Accord de Paris ;
- Travailler avec les éleveurs fournissant la laine utilisée par Luxury Fibers pour améliorer leurs pratiques, réduire le facteur d'émission de la laine produite tout en affinant progressivement la précision des mesures d'émissions ;
- Inclure des critères environnementaux dans le choix des nouveaux fournisseurs et prestataires et dans les réunions de suivi commerciales et techniques ;
- Développer l'écoconception afin de réduire les besoins en matières premières et augmenter la part des matières recyclées dans les produits du Groupe ;
- Réduire la distance de transport entre les sites de production et de stockage et distribution et poursuivre l'optimisation des chargements ;
- Poursuivre le pilotage de groupes de travail internes par métier, si possible avec l'appui d'experts, afin d'explorer toutes les solutions de décarbonation du Scope 3, largement majoritaire dans l'empreinte carbone de Chargeurs.

PLAN DE TRANSITION CLIMATIQUE DE CHARGEURS



Le groupe Chargeurs, qui devient en 2025 Chargeurs Compagnie Invest, s'inscrit dans l'ambition d'une réduction des émissions de CO₂ inspirée des principes scientifiques SBTi Well Below 2° C. L'attention des parties prenantes est attirée sur le fait que, compte tenu du fort profil de croissance des actifs consolidés du Groupe, l'intensité des réductions de court terme impliquerait une diminution de 26 % des émissions de GES d'ici à 2030. En l'état des technologies et modèles économiques viables disponibles, les initiatives efficaces économiquement et environnementalement identifiées avec les plateformes métiers peuvent représenter un maximum de 10 à 13% de réduction à cet horizon, c'est-à-dire près de la moitié du chemin supposé par la trajectoire, hors croissance et acquisition. Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de réduction continue de ses émissions, la Compagnie Chargeurs Invest mènera, année après année, la revue des initiatives viables à même de venir compléter l'autre moitié de baisse des émissions sous réserve de la disponibilité et du caractère adéquat des leviers identifiables.

Les émissions verrouillées

Les émissions générées par les actifs à long terme, tels que les équipements industriels des métiers, n'ont pas fait l'objet d'un calcul en 2024 sur leurs émissions futures, afin d'évaluer comment elles pourraient compromettre les objectifs climatiques du Groupe. Il est entendu qu'une gestion attentive de ces actifs est cruciale pour éviter les risques financiers ou réglementaires liés à la transition climatique, notamment s'ils deviennent des actifs dits « échoués », c'est-à-dire qu'ils perdent de leur valeur au fur et à mesure de la transition climatique.

Les ressources financières et humaines allouées au plan de transition

Le plan de transition climatique fait partie de la stratégie globale de l'entreprise et de la transition du Groupe vers une économie bas-carbone, comme le montre notamment le modèle d'affaires présenté dans l'Introduction du présent DEU. L'information concernant les ressources allouées à la mise en œuvre du plan de transition n'est quant à elle pas disponible à date et sera présentée l'an prochain, comme prévu par la réglementation. Néanmoins, le sous-chapitre 2.7 / Taxonomie environnementale témoigne d'ores et déjà de l'étude menée par le Groupe pour identifier les activités qui ont un potentiel durable et les dépenses d'exploitation et d'investissement pertinentes réalisées en 2024, qui participent à l'atteinte des objectifs de décarbonation du Groupe.

Résultats obtenus en 2024

- L'élaboration d'une trajectoire de décarbonation alignée sur l'Accord de Paris (une démarche de validation de cette trajectoire par l'organisme SBTi pourrait être envisagée l'année prochaine) ;
- La coconstruction du plan de réduction des émissions du Groupe avec les 3 entités qui contribuent majoritairement au bilan carbone du Groupe, à savoir Novacel, Chargeurs PCC et Luxury Fibers, avec une ventilation des réductions d'émissions par levier estimées à date, et un premier travail sur le plan de financement associé ;
- L'amélioration continue des méthodes de calcul et de suivi interne pour affiner et fiabiliser le calcul du bilan carbone du Groupe. Pour mémoire, Chargeurs s'est engagé depuis 2023 à convertir les données opérationnelles de ses métiers en empreinte carbone. Cette démarche repose sur le développement d'une approche spécifique à chaque métier, appuyée par un cabinet de conseil pour définir les contributions à inclure et identifier les facteurs d'émission les plus pertinents ;
- L'actualisation de l'empreinte carbone, en particulier le périmètre Achats de Novacel, Chargeurs PCC et Luxury Fibers, ainsi que l'intégration du bilan carbone des deux filiales de production de Museum Studio, basé sur une première approche « spend-based »⁽¹⁾ pour les achats ;
- La mise à jour de la Charte des Achats responsables afin de renforcer l'engagement climatique du Groupe et son engagement envers les fournisseurs et partenaires ;
- La sélection d'un nouveau système d'information ESG qui intègre un module performance pour le climat, avec comme objectif clé de faciliter l'appropriation du sujet par toutes les équipes.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Réduire les émissions liées à l'énergie des Scopes 1 et 2 ;
2. Travailler avec les fournisseurs stratégiques pour les émissions relevant du Scope 3 ;

3. Accompagner les clients dans la réduction de leurs émissions grâce aux offres de produits et services plus durables de Chargeurs ;
4. Développer le travail de R&D et d'innovation, pour aller plus loin dans l'efficacité des processus et la transformation des modèles d'affaires ;
5. Assurer l'appropriation du plan de transition climatique et du nouvel outil sélectionné pour le suivi du bilan carbone et de l'avancement de la trajectoire définie.

Plateforme Culture & Éducation

Museum Studio

Museum Studio est constitué de filiales distinctes situées dans des zones géographiques très différentes. Une sensibilisation commune à l'ensemble de ces entités est en cours, les musées étant au cœur même de la transmission des évolutions culturelles et sociétales. Museum Studio est ainsi appelé à définir, en 2025, son plan de transition climatique d'ici à 2030, aligné sur le plan de transition du Groupe.

D'ores et déjà, quelques projets illustrent les efforts engagés. À titre d'exemple, le Musée d'histoire naturelle de Cleveland a obtenu la plus haute distinction en matière de conception de bâtiments durables, en devenant le premier musée des États-Unis à obtenir la certification LEEDv4 BD+C NC Platine. La contribution de D&P Incorporated, filiale américaine de Museum Studio, a été significative, car les équipes ont eu la charge de fabriquer l'exposition et ont aussi fortement influencé la conception par un éclairage à faible consommation d'énergie, le choix de matériaux durables et l'adhésion à un programme de gestion des déchets sur le chantier.



1) La méthode basée sur les dépenses est l'une des deux approches de la comptabilité carbone. Elle consiste à prendre la valeur monétaire d'un bien ou d'un service acheté, puis à multiplier cette valeur par un facteur d'émission de carbone monétaire relatif afin de calculer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites. Cette méthode est considérée comme la plus simple pour calculer les émissions de carbone, mais elle est moins précise que le modèle basé sur les données d'activités. Ce dernier repose sur l'exploitation de données physiques spécifiques (quantités consommées, distances parcourues, kWh utilisés, etc.).

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

La réalisation de la première phase du **plan de modernisation de Lainière de Picardie BC SAS en 2024** a abouti à des baisses de consommation de gaz naturel pour le deuxième plus gros consommateur du Groupe. L'activité tricotage des entoilages est désormais regroupée dans un espace dédié réduisant l'énergie consommée pour le maintien des conditions d'humidité et de température. Des métiers à tricoter plus performants ont été ajoutés au parc de Lainière de Picardie BC SAS, réduisant ainsi la consommation énergétique au mètre linéaire. De nouvelles rames, mieux automatisées, utilisent de l'eau chaude au lieu de vapeur, diminuant considérablement la consommation de gaz. Par ailleurs, **Chargeurs PCC China Manufacturing** réalise une réduction de consommation de 10 % d'électricité au m² par rapport à 2023, grâce à la modernisation de ses métiers et son système de gaz.

En décembre 2024, Chargeurs PCC a lancé une **enquête auprès de ses fournisseurs** pour comprendre les émissions de son Scope 3 et les leviers d'actions possibles. L'objectif est de fiabiliser les données servant aux calculs d'empreinte carbone et d'encourager la décarbonation des fournisseurs.

Luxury Fibers

Le programme NATIVA™ *Regen* se concentre sur la réduction des émissions en travaillant directement avec les exploitations agricoles, notamment sur l'amélioration continue de leur productivité. Par ailleurs, un **partenariat de recherche et développement** a été lancé depuis plusieurs années entre Luxury Fibers et l'institut national de recherche agronomique uruguayen (INIA) pour évaluer et réduire le

facteur d'émission de la laine grâce à une meilleure sélection génétique des moutons.

En 2024, à l'occasion de l'établissement du plan d'action climatique pour réduire les émissions liées à la laine, des réflexions avec un consultant scientifique externe ont été conduites visant à engager les éleveurs à faire évoluer certaines **pratiques d'élevage**, notamment grâce à des partages d'expériences entre éleveurs.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

En 2024, Novacel poursuit ses travaux avec ses principaux fournisseurs, afin d'évaluer leur démarche de décarbonation, de les accompagner pour réaliser une évaluation de l'empreinte carbone de leurs activités et travailler avec eux sur des projets de décarbonation à mettre en œuvre pour atteindre une efficacité environnementale maximale au fil des ans. La priorité est donnée aux **fournisseurs de granulés plastiques et aux extrudeurs de films**, principaux postes d'émission des activités du métier.

En parallèle, Novacel adapte ses **outils numériques** pour consolider les indicateurs de performance RSE, de ses achats et fournisseurs par exemple, et faciliter les calculs de l'empreinte carbone. Le déploiement des nouvelles versions de l'ERP et du TMS se poursuit.

Novacel poursuit le développement d'une **nouvelle génération de produits performants** vis-à-vis de l'impact carbone. Nommée Oxygen, cette gamme offre différentes solutions permettant de réduire les émissions GES de 11 à 80 % par rapport à leur équivalent fabriqué via des ressources fossiles et/ou vierges, calculé sur le périmètre « *cradle to gate* » ⁽¹⁾.

2.2.1.4 Indicateurs

Émissions en tCO ₂ eq	2024	2023 sans Hypsos	Variation
Scope 1	29 304	25 373	15 %
Scope 2	11 725	11 182	5 %
Scope 3	440 353	384 795	14 %
Total	481 382	421 350	14 %

La répartition des émissions de GES par métier pour une partie des postes d'émission est détaillée dans le tableau suivant :

Émissions de GES 2024 réparties par métier (tCO ₂ eq)	Novacel	Chargeurs PCC	Luxury Fibers	Museum Studio	Personal Goods
Scope 1	20 535	8 640	Non disponible à date	31	98
Scope 2	6 660	4 632	Non disponible à date	371	58
Scope 3 énergies	4 356	2 868	Non disponible à date	30	33
Scope 3 achats	160 974	124 040	107 160	5 793 ⁽¹⁾	Non disponible à date
Scope 3 déplacements professionnels	625	908	31	349	1
Total de ces 5 postes d'émission	193 150	141 088	107 191	6 574	190

(1) Le bilan carbone de Museum Studio concerne les entités Leach Colour Limited et D&P Incorporated. Il est calculé selon une méthode basée sur les dépenses, contrairement aux autres métiers qui ont des bilans carbone basés sur les données d'activités.

1) Approche de conception et de production industrielle prenant en compte le cycle de vie d'un produit depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la porte de l'usine, compte tenu de la difficulté pour un fabricant de prendre en compte, pour un produit donné, les impacts que celui-ci générera en aval de l'usine.

2.2.1.5 Politiques et actions liées à l'adaptation au changement climatique

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'adaptation au changement climatique sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité est présentée à la section 2.1.4.

Pour mémoire, deux grands types de risques climatiques financiers sont identifiés :

- **Le risque physique correspond aux pertes et aux dommages causés par le climat.** Ce risque peut toucher à la fois les entreprises ayant des actifs (comme les usines des métiers de Chargeurs) dans des zones susceptibles de subir des aléas météorologiques, mais aussi les assureurs enregistrant une hausse de leur sinistralité et donc une augmentation des indemnités à fournir à leurs assurés, ou encore les banques ayant accordé des prêts à des entreprises affectées par le climat ;
- **Le risque de transition est lié à l'adaptation des économies vers une trajectoire bas-carbone.** Il regroupe toutes les conséquences économiques à long terme relatives à l'instauration de nouvelles règles environnementales. Cela inclut notamment la question de la valeur future des actifs des secteurs appelés à décroître (appelés « actifs échoués ») et symétriquement celle des secteurs de la transition (actifs verts) pour lesquels les projections financières sont difficiles à réaliser, car elles dépendent de variables incertaines (par exemple, le prix du carbone). En 2024, aucune analyse spécifique n'a encore été menée au sujet du risque de transition chez Chargeurs.

L'évaluation des risques physiques liés au changement climatique

En 2024, le groupe Chargeurs a initié une démarche structurée visant à identifier et évaluer les aléas climatiques susceptibles d'entraîner des risques physiques pour l'entreprise et ses métiers.

L'analyse, réalisée par un cabinet de conseil indépendant, spécialisé dans les risques climatiques, couvre 59 sites du Groupe, incluant les sites de production, de distribution, les bureaux et les agences commerciales. Conformément aux exigences de la CSRD, cette évaluation permettra de prioriser à l'avenir les sites les plus exposés pour **mettre en place les actions nécessaires pour renforcer leur adaptation** (mécanismes d'alerte, sensibilisation des équipes, plan d'évacuation, mise en protection des équipements stratégiques, etc.). Dès 2025, le Groupe prévoit d'étendre progressivement cette évaluation aux fournisseurs les plus stratégiques, afin de partager cette information critique pour opérer et réduire la vulnérabilité de

sa chaîne de valeur.

Cette première évaluation des risques climatiques en 2024 couvre les 11 aléas suivants communément considérés :

- **Risques chroniques** : exposition au froid intense, variabilité des températures, modification des régimes de précipitations ;
- **Risques aigus** : vagues de chaleur, glissements de terrain, feux de forêt, inondations fluviales, sécheresse, tempêtes, précipitations extrêmes, inondations côtières.

Ces risques, qu'ils soient aigus (événements soudains tels que les tempêtes ou les incendies) ou chroniques (tendances de long terme comme le changement de température ou les modifications des régimes de précipitations), ont été évalués à partir des données climatiques des 70 dernières années et des meilleurs modèles climatiques disponibles à date ⁽¹⁾.

La méthodologie d'évaluation de ces risques tient compte à la fois de la probabilité et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. De plus, ces projections des risques aux horizons 2030, 2040 et 2050 ont été réalisées pour trois scénarios climatiques définis par le GIEC, allant du plus optimiste au plus pessimiste : transition « ordonnée » (scénario SSP1-2.6), transition « désordonnée » (SSP2-4.5) et scénario de monde à effet de serre (SSP5-8.5).

Ces projections ont été enrichies par des indicateurs opérationnels spécifiques, appliqués à 5 sites identifiés comme particulièrement exposés à des risques physiques majeurs, tels que l'inondation, afin d'orienter les actions d'adaptation à venir.

En 2024, les deux aléas climatiques présentant le plus de risque pour les sites de Chargeurs sont :

- Les tempêtes sévères (28 % des sites de production à risque sévère) ;
- Les précipitations extrêmes (22 % des sites de production à risque sévère).

D'autres aléas présentant un risque significatif sont l'inondation fluviale, avec un site de production à risque extrême en 2024 (aucun site de production à risque sévère en 2024), ainsi que la sécheresse et la modification des régimes de précipitation, avec un site de production à risque extrême en 2050 pour chaque.

Le tableau ci-dessous représente l'exposition des sites de production de Chargeurs à ces cinq risques.

Pourcentage de sites de production à risque ⁽¹⁾	Risque Sévère			Risque Extrême		
	2024	2030	2050	2024	2030	2050
Tempêtes	28 %	28 %	22 %	0 %	0 %	0 %
Précipitations extrêmes	22 %	17 %	17 %	0 %	6 %	6 %
Sécheresse	11 %	11 %	6 %	0 %	0 %	6 %
Inondations fluviales	0 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %
Modification des régimes de précipitation	0 %	0 %	39 %	0 %	0 %	6 %

(1) Le tableau ci-dessus indique le pourcentage de sites de production exposés à un risque sévère ou extrême pour les 5 aléas climatiques les plus critiques pour Chargeurs. Les projections futures présentées se basent sur le scénario pessimiste (SSP5-8.5). Les scores de risque sont basés sur une échelle de 1 à 5, où 4 représente un risque sévère, et 5 un risque extrême. Le périmètre considéré par cette étude est l'ensemble des sites de Chargeurs couverts dans le reporting environnemental de ce rapport, sauf Swaine Adeney & Co (London) Limited (Royaume-Uni).

1) Le CMIP6 est la plus récente phase de collaboration dans le cadre du Projet d'inter-comparaison de modèles couplés (CMIP). Les données du CMIP6 sont les plus récentes données de modèles climatiques mondiaux disponibles. Scientifiquement robustes, ces données constituent la base des rapports d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et ont servi notamment à l'élaboration de son 6ème rapport d'évaluation (2021-2023).

2. Rapport de durabilité

Enjeux thématiques

Dans le scénario d'émissions pessimiste du GIEC, on constate que l'exposition à ces risques tend à croître dans le futur : ainsi les sites qui sont à risque sévère pour les précipitations extrêmes en 2024 sont, à partir de 2030, soit à risque sévère, soit à risque extrême pour ce même aléa. Les tempêtes font exception à cette règle, avec l'un des sites de production qui est considéré comme à risque sévère jusqu'en 2030, qui ne l'est plus à l'horizon 2050.

Résultats obtenus en 2024

- Première démarche structurée pour l'analyse des risques physiques liés au changement climatique.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Étendre l'analyse de risque physique aux fournisseurs les plus stratégiques ;
2. Établir des plans d'adaptation pour les sites jugés prioritaires par les métiers, en fonction du niveau de risque et de l'importance opérationnelle et stratégique des sites pour les métiers ;
3. Sensibiliser les équipes sur ces risques et sur les moyens de prévention et de surveillance à envisager ;
4. Réaliser une analyse de résilience au risque financier de transition (dans les deux ans), et définir un plan d'action adapté pour anticiper et atténuer les risques identifiés.

Plateforme Culture & Éducation

Museum Studio

La gestion du climat est un enjeu majeur pour la conservation des biens culturels. Aux États-Unis, qui sont soumis à des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, Museum studio, à travers la filiale D&P Incorporated, développe un projet situé au centre-est de l'État du Texas dans le comté de Brazos, une zone rurale, où la chaleur est très élevée et l'eau rare. Dans ce contexte, l'anticipation est critique : un réservoir de rétention à double usage de 167m³ a été prévu afin de faciliter l'approvisionnement en eau pour l'aménagement paysager et pour fournir la pression et le volume nécessaires à l'extinction des incendies pendant la réalisation du projet.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Luxury Fibers

Pour faire face aux événements climatiques extrêmes, Luxury Fibers vise à renforcer la résilience des terres agricoles en améliorant la santé des sols et la biodiversité (cf. Section 2.2.4.2). Cela est essentiel pour aider les champs à résister aux conditions climatiques défavorables qui pourraient menacer les écosystèmes qu'ils abritent.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Les usines européennes de Novacel disposent de procédures de continuité de l'activité en cas d'évènement climatique ou géologique extrême (tremblement de terre, inondation, incendie, etc.).

2.2.1.6 Indicateur et cible

Indicateur clé de performance	2024	2023	Objectif en 2025
Pourcentage des sites avec un plan d'actions ⁽¹⁾ face aux risques liés au changement climatique, tels que les inondations.	Nouveau KPI en cours de collecte		> 10 %

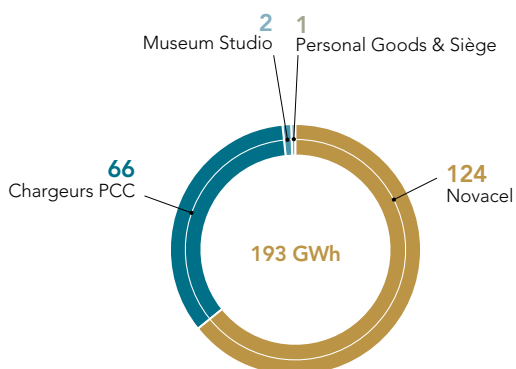
(1) Plan d'actions incluant notamment des mécanismes d'alerte, plans d'évacuation, sensibilisation, mise en protection des équipements stratégiques, etc.

2.2.1.7 Politiques et actions liées à la consommation énergétique

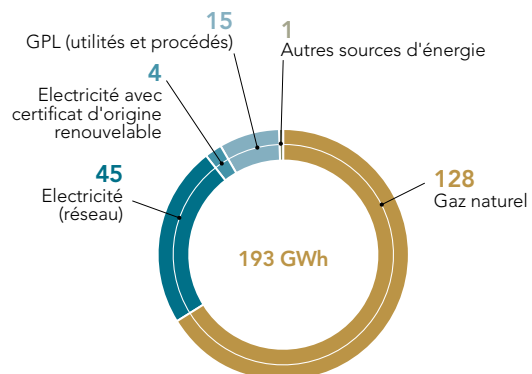
Les Impacts, Risques et Opportunités liés à la gestion de l'énergie sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité est présentée à la section 2.1.4.

Le Groupe s'est engagé dans une politique d'amélioration continue de sa performance énergétique. Tous les métiers et sites industriels, logistiques et commerciaux sont concernés.

Mix énergétique Groupe par division (en GWh)



Mix énergétique Groupe par source d'énergie (en GWh)



Focus : Énergies renouvelables et mécanismes de marché

Concernant les énergies renouvelables, la production et consommation d'énergie sur site constitue un des leviers prioritaires du Groupe. Sachant que les outils de marché, tels que les Garanties d'Origine (GO) ou les *Power Purchase Agreements* (PPA) virtuels sont à ce jour de plus en plus critiqués en Europe faute de pouvoir démontrer leur contribution à la décarbonation des réseaux locaux par l'ajout de nouvelles capacités renouvelables (notamment pour l'électricité)⁽¹⁾, le Groupe fait le choix de privilégier la production d'énergies renouvelables directement sur site quand cela est économiquement pertinent, ce qui permet aussi une sécurité d'approvisionnement à long terme et une stabilité des prix.

Le recours à ces mécanismes de marché n'est toutefois pas totalement exclu pour l'électricité (Scope 2) et le gaz (Scope 1), en particulier s'ils font l'objet de contrats d'achat d'énergie à long terme qui donnent accès à une énergie verte certifiée, à un prix prédéfini. Le cas échéant, Chargeurs visera à maximiser l'impact réel de ces contrats en recherchant une cohérence géographique entre les installations productrices et ses opérations (même pays ou région interconnectée) et une cohérence temporelle entre production et consommation d'électricité pour le Scope 2.

Résultats obtenus en 2024

- La modernisation des systèmes de mesure de la consommation qui se généralisent progressivement dans les sites industriels ;
- L'investissement industriel et la maintenance, afin de remplacer les équipements obsolètes par des unités moins énergivores ;
- L'installation de systèmes de récupération de chaleur ;
- L'optimisation des contrats de fourniture d'énergie, garantissant un juste prix pour les sites de Chargeurs et, dans certains cas, pour des fournisseurs bénéficiant de contrats-cadres ;
- La poursuite des études de faisabilité concernant des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites industriels.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Poursuivre ses efforts de réduction des consommations énergétiques ;
2. Sécuriser les approvisionnements en énergie à long terme ;
3. S'engager autant que possible dans une démarche d'amélioration continue via la certification ISO 50001.

Plateforme Culture & Éducation

Museum Studio

Les impératifs de sobriété et transition énergétiques s'imposent de plus en plus aux établissements patrimoniaux, avec en Europe, l'objectif de se rapprocher au mieux des cibles de consommation

énergétique dans les délais prescrits par les textes législatifs et réglementaires. Dans la conception de ses aménagements pour les musées, Museum Studio prévoit des **systèmes de gestion de l'énergie** qui permettent de programmer le démarrage/arrêt, la gradation de la consommation, des capteurs de proximité ou de lumière ambiante et d'autres dispositifs similaires. Avec les données recueillies, les établissements peuvent prendre des actions pour réduire leur consommation d'énergie.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Chargeurs PCC vise une réduction de sa consommation énergétique grâce à la **modernisation de ses infrastructures**, notamment par le remplacement des équipements et la centralisation des opérations dans des espaces optimisés, dans un premier temps avec une priorité sur le site historique de Lainière de Picardie BC SAS.

Grâce au déploiement d'un **outil de supervision des consommations d'énergie**, un suivi rigoureux identifie les inefficacités opérationnelles minimisant le gaspillage d'énergie. Une centaine de capteurs installés sur les machines mesurent précisément la consommation énergétique, offrant aux opérateurs les moyens d'optimiser les performances et de réduire les coûts. Ces données ont été intégrées en 2024 aux systèmes actuels de gestion énergétique pour fournir une vision numérique précise de l'efficacité énergétique.

Personal Goods

Au Royaume-Uni, la **totalité de l'éclairage** des ateliers de l'usine de Cambridge Satchel Company a été modernisé, permettant de réduire de 35% le nombre de sources lumineuses, tout en améliorant significativement la qualité de l'éclairage sur chaque station de travail. Et deux anciens aérothermes, vieux de 30 ans environ ont été remplacés par des nouveaux modèles plus performants. Enfin, l'étanchéité des volets roulants a été améliorée par l'ajout de protections caoutchoutées afin de limiter les fuites d'air.

En France, le personnel de l'usine de Fournival Altesse a été sensibilisé par les chefs d'équipe à l'extinction des éclairages, et le chauffage dans les bâtiments a été réduit de 1,5°C.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Novacel investit dans des équipements permettant de faire des économies d'énergie comme un **récupérateur de vapeur** sur son site de Déville-lès-Rouen, ou la production d'électricité via des **panneaux solaires** sur son site italien Novacel SPA. La récupération de vapeur démarrée fin 2023 à Novacel SAS a apporté en 2024 une baisse de 6% de la consommation de gaz naturel par unité de production.

1) Selon le protocole GHG, qui est actuellement la norme de référence pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de GES provenant d'activités dans les secteurs privé et public, les outils de marché peuvent être utilisés pour réduire les émissions du Scope 2, dans le cadre du « programme de réduction des émissions » et en respectant la méthode de déclaration dites « basée sur le marché ». Toutefois, il faut rappeler que les entreprises doivent obligatoirement déclarer les émissions du Scope 2 selon les deux méthodes, "basée sur le marché" et "basée sur la localisation". Cette dernière est la méthode la plus courante et reconnue car elle se fie à la réalité physique des flux d'énergie produits et consommés.

2.2.1.8 Indicateurs énergétiques

Consommation d'énergie et mix énergétique		2024 (GWh)	2023 (GWh) sans Hypsos	Variation
1.	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	0	0	-
2.	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	15,1	3,2	371 %
3.	Consommation de combustible provenant du gaz naturel	128,4	130,7	-2 %
4.	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	0	0	
5.	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles ⁽¹⁾	44,9	47	-4 %
6.	Consommation totale d'énergie fossile (en GWh) = somme des lignes 1 à 5	188,4	180,9	4 %
6. bis	Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	98 %	100 %	
7.	Consommation provenant de sources nucléaires ⁽¹⁾	Non disponible	Non disponible	
	Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	Non disponible	Non disponible	
8.	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.)	0	0	-
9.	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables ^(1,2)	4,3	0	-
10.	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	0,3	0,3	0 %
11.	Consommation totale d'énergie renouvelable = somme des lignes 8 à 10	4,6	0,3	1433 %
11. bis	Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	2 %	0 %	
12.	Consommation totale d'énergie (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	193,0	181,2	7 %

(1) Par défaut, l'électricité provenant du réseau est renseignée dans la catégorie 5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh), même si une partie de l'électricité du réseau provient d'autres sources, notamment nucléaires.

(2) Les quantités renseignées dans cette catégorie correspondent à de l'énergie achetée avec des certificats de garantie d'origine renouvelable uniquement. Il est important de noter que l'achat de ces certificats n'impacte pas le calcul du bilan carbone « location-based » présenté dans la section 2.2.1.9.

Intensité énergétique par chiffre d'affaires net	2024	2023	Variation
Consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires net (en MWh/Million d'euros)	265	278	-5 %

2.2.1.9 Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) et cibles

	Données ⁽¹⁾ rétrospectives (en ktCO ₂ eq.)				Variation 2024-2023	Objectif 2025
	2022 référence	2023 Sans Hypsos	2024			
Émissions de GES du scope 1						- 11 %
Émissions brutes de GES du scope 1	30,1	25,4	29,3		15 %	
Émissions de GES du scope 2						- 11 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation	12,1	11,2	11,7		5 %	
Émissions significatives de GES du scope 3						- 7 %
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3)	448,0	384,8	440,4		14 %	
1. Biens et services achetés	406,7	347,6	398,0		14 %	
2. Biens d'investissement						
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	8,3	6,9	7,3		6 %	
4. Transport et distribution en amont	9,0	7,2	9		25 %	
5. Déchets produits lors de l'exploitation						
6. Voyages d'affaires	1,2	2,6	2,4		- 8 %	
7. Déplacements domicile-travail des salariés						
8. Actifs loués en amont						
9. Acheminement en aval	18,5	15,6	20		28 %	
10. Transformation des produits vendus						
11. Utilisation des produits vendus						
12. Traitement en fin de vie des produits vendus						
13. Actifs loués en aval						
14. Franchises						
15. Investissements	4,4	4,9	3,7		- 24 %	
Émissions totales de GES						- 7 %
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	490,3	421,3	481,4		14 %	

(1) Chargeurs fait le choix de ne présenter que les émissions selon la méthode « fondées sur la localisation » géographique des sources d'émissions et non les émissions « fondées sur marché », qui prendraient en compte les achats d'électricité avec certificat de garantie renouvelable. Ces dernières pourront être calculées pour les exercices futurs le cas échéant. La méthodologie de calcul pour chacun des postes ici présentés est détaillée dans le sous-chapitre 2.5 Note méthodologique.

	2022	2023	2024	Variation 2024-2023
Intensité des GES par chiffre d'affaires net				
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/millions d'euros)	668	646	660	2 %

2.2.2 POLLUTION

2.2.2.1 Politique

Chargeurs, par ses activités de R&D, fabrication et d'assemblage, est amené à utiliser des substances chimiques qui constituent un sujet d'attention du fait de leur impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement (manipulation des produits par les collaborateurs, traces sur certains produits finis, pollution potentielle - chronique ou accidentelle), et aussi un risque financier significatif en raison des investissements nécessaires pour réduire et surveiller les polluants.

La nouvelle politique environnementale, mise à jour en 2024, décrit les priorités du Groupe liées à cet enjeu :

1. **Réduire, voire éliminer si possible, les substances dangereuses**, grâce à une approche d'écoconception des produits et services notamment, par exemple en utilisant des processus sans solvants lorsque c'est possible ;
2. **Limiter les émissions et prévenir les incidents environnementaux** grâce à des traitements adéquats et s'assurer de leur efficacité et pertinence par des mesures régulières sur les sites concernés ;
3. **S'engager dans une démarche d'amélioration de la gestion environnementale des impacts et risques, via la certification ISO14001.**

2.2.2.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'enjeu de la pollution sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité est présentée à la section 2.1.4.

Les parties prenantes, surtout internes, ont été sollicitées en 2024 au moment de l'analyse de double matérialité pour partager leurs analyses. Elles ont souligné que les deux étapes principalement concernées dans la chaîne de valeur sont les suivantes :

- **Les activités en propre** (R&D, fabrication, production) : émissions de composés organiques volatils (COV), poudres, huiles, carbone, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et soufre, additifs chimiques toxiques (liés aux granulés plastiques), chromium (lié au cuir tanné) ;
- **En amont** - et en aval dans une moindre mesure : déversement accidentel de produits chez les fournisseurs, microplastiques libérés dans l'air par les textiles synthétiques durant leur lavage (par abrasion), déchets de films de process en plastique qui pourraient se retrouver dans la nature une fois utilisés.

En acteur responsable, le Groupe vise de longue date à être plus ambitieux que la réglementation en réduisant l'utilisation et les rejets des produits chimiques. Tous les métiers sont engagés dans ce travail de **Recherche et Développement**, en particulier Chargeurs PCC et Novacel grâce aux équipes de leurs laboratoires qui sont aux côtés des équipes opérationnelles sur le terrain.

Par ailleurs, les métiers soutenus par les équipes HSE⁽¹⁾ sont également mobilisés pour **réduire le risque de pollution**, lié au déversement accidentel de colle par exemple. Cela se traduit par des évaluations et audits des sites de production du Groupe et des sites des fournisseurs, l'amélioration continue des procédés des sites, ou encore l'investissement dans des structures de traitement des eaux et de l'air.

Résultats obtenus en 2024

- La mise à jour de la Politique environnement avec un axe explicite sur le sujet de la pollution ;
- La remontée d'information au niveau du Groupe concernant les incidents environnementaux (auparavant enregistrés seulement localement) afin que les bonnes pratiques en matière de prévention et de correction gagnent en visibilité entre les équipes ;
- L'inventaire avec les équipes HSE et R&D de Novacel et Chargeurs PCC des pratiques de gestion des produits chimiques, notamment concernant les substances les plus dangereuses, telles

que les CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction).

Objectifs du Groupe en 2025

1. **Renforcer le suivi des substances chimiques, en particulier les plus dangereuses**, via un *reporting* au niveau Groupe d'un ou de plusieurs indicateurs tel que demandé par la CSRD. Une réflexion avec les métiers est en cours sur ce sujet ;
2. **Continuer à développer les objectifs et plans d'actions** spécifiques à chaque métier pour minimiser le risque de pollution de l'air, de l'eau et du sol à toutes les étapes de leur chaîne de valeur.

Plateforme Culture & Éducation

Museum Studio

Le revêtement en poudre et la pulvérisation de peinture liquide sont deux méthodes courantes de finition des surfaces, mais leurs impacts sur l'environnement sont très différents. L'entité américaine de Museum Studio, D&P Incorporated, a décidé récemment de passer au **revêtement en poudre qui contient peu ou pas de COV**, ce qui réduit la pollution atmosphérique, impacte moins la qualité de l'air intérieur et contribue à réduire les déchets dangereux tels que les restes de solvants ou de produits chimiques pour la dilution et le nettoyage.

De plus, les finitions par poudrage sont très durables et résistantes à l'écaillage, aux rayures et à la corrosion, ce qui fait que les surfaces durent plus longtemps et nécessitent moins souvent d'être rénovées ou remplacées.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Depuis 2021, Chargeurs PCC concentre ses efforts R&D sur la réduction des substances chimiques, adoptant des normes plus strictes que les moyennes de l'industrie, tâchant même d'éliminer certains composants de ses formulations. Avec des fournisseurs stratégiques, le métier a construit progressivement une **Liste des substances à usage restreint** (plus connu sous l'acronyme RSL pour *Restricted Substances List*) en partenariat avec l'organisme de certification TÜV Sud. Actuellement, une campagne de tests est en cours pour identifier des produits de substitution.

Pour apporter toute l'information à ses clients sur les substances chimiques contenues dans ses produits, l'équipe de Chargeurs PCC met à disposition un service dédié à la conformité chimique : csr@chargeurs-pcc.com

Luxury Fibers

NATIVATM vise à **réduire l'utilisation d'intrants synthétiques** afin de promouvoir des pratiques agricoles plus durables. La rétention des minéraux et la réduction des intrants synthétiques sont essentielles pour préserver les conditions naturelles du sol et maintenir un environnement sain. Cette approche permet de protéger les sols, d'améliorer la production de fourrage pour l'alimentation animale, d'assurer une croissance plus saine des cultures et de renforcer la résilience des systèmes agricoles.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Afin de préserver la qualité de l'air, le site de Novacel SAS complète son système de **traitement des effluents avec un incinérateur**. Ce dispositif a pour but la destruction des COV (Composés Organiques Volatiles) qui ne sont pas aujourd'hui traités par les deux unités de recyclage de solvant présentes sur le site.

En 2024, les émissions de COV ont augmenté de 47 % par rapport à 2023, en lien avec les augmentations de production sur les sites de Novacel (+ 32 % de Mm² produits). Cette augmentation ne doit pas occulter les bons résultats de Novacel sur ce paramètre, qui depuis

1) HSE: Health, Safety, Environment, traduit en français par Santé, Sécurité, Environnement

2021 a vu ses émissions de COV baisser de 40 %. Outre l'augmentation de production, cette hausse est liée à l'augmentation des cadences de production qui entraîne une baisse de l'efficacité de traitement, tout en restant dans le cadre réglementaire. De plus, l'efficacité des charbons présents dans les unités de récupération de solvants de Novacel SPA tend à baisser progressivement : de 98 % en 2020, elle est de 96 % en 2024.

2.2.2.3 Indicateurs et cibles

Au vu des principaux risques identifiés, tant pour les équipes que pour l'environnement, le Groupe a défini plusieurs indicateurs clés permettant de contrôler l'impact de l'activité des sites de

production. Ces indicateurs sont complétés par des objectifs ambitieux pour l'année 2025. Les équipes R&D, HSE et Qualité veillent continuellement aux évolutions réglementaires, notamment des deux réglementations REACH en Europe et California Proposition 65 aux États-Unis, afin de garantir la conformité de leurs activités et produits et d'anticiper les tendances dans les développements des nouveaux produits. Les restrictions identifiées pour ces deux grandes zones sont également appliquées aux produits fabriqués pour être vendus ailleurs dans le monde.

production. Ces indicateurs sont complétés par des objectifs ambitieux pour l'année 2025.

Indicateurs clés de performance	2024	2023	Variation	Objectif 2025
Émissions de composés organiques volatils (COV) (tonnes)	737	503	47 % ⁽¹⁾	- 15 %
Matière en suspension dans l'eau en sortie des sites (kg)	6 204	11 679	-47 % ⁽²⁾	- 10 %
Demande Chimique en Oxygène (DCO) en sortie des sites (kg)	25 158	24 991	1 %	- 10 %
Incidents environnementaux mineurs	6	-	-	- 5 %
Incidents environnementaux de sévérité moyenne	3	-	-	- 5 %
Incidents environnementaux sévères	2	-	-	- 5 %

(1) L'augmentation des COV est surtout liée à l'augmentation de la production notamment pour Novacel (plus de détails sont donnés dans le paragraphe dédié à ce métier ci-dessus). Ces émissions restent néanmoins en baisse importante depuis 2021.

(2) La diminution significative par rapport à 2023 s'explique par une évolution réglementaire affectant l'un des sites les plus contributeurs, qui ne reçoit désormais plus cette mesure de la part de son prestataire.

Note : À ce jour, le Groupe ne dispose pas de d'outils de mesure permettant de séparer les **composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** des émissions de méthane. Une étude sera menée en 2025 pour évaluer la possibilité de mesurer les deux données séparément, pour les sites où cela est pertinent. Concernant l'information sur les rejets de **microplastiques** dans les opérations et en aval n'est pas disponible, faute de méthodologie. Ces rejets sont estimés comme représentant de faibles quantités par les équipes opérationnelles à ce stade.

Note : Tous les indicateurs relatifs à la pollution demandés par la CSRD sont détaillés dans le sous-chapitre 2.3.

2.2.3 RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES

2.2.3.1 Politiques

La gestion durable de la ressource hydrique est, pour Chargeurs, une question de responsabilité, et aussi de pérennité pour les sites de production qui dépendent de cette ressource pour fonctionner.

Dans sa politique environnementale, le Groupe se fixe deux objectifs prioritaires :

- Réduire autant que possible les prélèvements en eau tout au long de sa chaîne de valeur, de l'écoconception de ses produits et services à l'optimisation de ses processus industriels, en passant par les processus de ses fournisseurs stratégiques dans la mesure du possible ;
- Prioriser les actions de préservation de la ressource dans les zones les plus à risque et/ou les plus vulnérables.

2.2.3.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'enjeu de l'eau sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité est présentée à la section 2.1.4.

Et pour travailler sur cet enjeu, le Groupe a fait le choix de la méthode LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) recommandée par la Task Force on Nature-related Financial Disclosure et la CSRD :

1. Identifier les dépendances et pressions exercées par toute la chaîne de valeur de l'entreprise (Chargeurs a commencé par ses sites en propre en 2024) ;
2. Identifier et évaluer les risques et opportunités associés ;
3. Analyser la gestion de ces risques et opportunités ;

1) Espace géographique alimentant un cours d'eau et drainé par lui.

2) Tous les sites de production sont inclus dans cette analyse.

4. Construire une stratégie cohérente et préparer un reporting transparent sur tous ces éléments.

L'évaluation du niveau d'exposition des sites de Chargeurs au risque Eau

En 2024, le Groupe a réalisé une évaluation du niveau de risque lié à l'eau pour l'ensemble de ses sites. Cette analyse s'est appuyée sur la base de données **Aqueduct**, développée par l'organisme américain à but non lucratif **World Resources Institute (WRI)**. Cette base permet d'avoir un score de « Risque global lié à l'eau » pour toute géolocalisation de site, quel que soit le pays.

Pour mémoire, selon la définition du WRI, une zone exposée à un risque hydrique est un bassin-versant ⁽¹⁾ dans lequel, en raison de plusieurs aspects physiques, une ou plusieurs masses d'eau ne sont pas en bon état, mettant à jour des problèmes de disponibilité, d'accessibilité et/ou de qualité d'eau.

Le score « Risque global » est obtenu grâce à une moyenne pondérée de **13 indicateurs de risque liés à l'eau**, couvrant la quantité (8), la qualité (2) et les préoccupations réglementaires et réputationnelles (3).

En combinant les prélèvements d'eau reportés par les sites et les données cartographiques du WRI, Chargeurs a pu évaluer son exposition et sa dépendance par rapport à cette ressource. Ainsi, en 2024, le Groupe a pu se rendre compte que 15 de ses sites parmi les 44 sites de Chargeurs considérés (toutes catégories de sites confondues) sont localisés dans des régions avec un niveau de risque élevé ou très élevé, dont 5 sites de production ⁽²⁾ qui représentent 18 % des prélèvements d'eau des sites de production du Groupe cette année.

Pourcentage des sites de production les plus exposés en 2024	Risque EAU élevé	Risque EAU très élevé
Tous sites de production	10,5 %	15,7 %
Europe	0 %	0 %
Asie	66,7 %	33,3 %
Amérique	0 %	16,7 %

Résultats obtenus en 2024

- Poursuite des efforts pour réduire la consommation d'eau qui se sont avérés concluants cette année, notamment grâce à Chargeurs PCC, en particulier le site Lainière de Picardie BC SAS et Chargeurs PCC Argentina SA ;
- Évaluation en interne du niveau d'exposition au risque lié à l'eau de ses sites de production grâce à la base de données WRI ;
- R&D permanente d'efficacité des processus de production pour qu'ils soient moins consommateurs d'eau.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Renforcer la sensibilisation des équipes sur ce risque spécifique ;
2. Établir les premiers plans de gestion durable de l'eau pour les sites de production prioritaires des métiers, en fonction du niveau de risque local évalué, de la dépendance de sites à la ressource et des considérations opérationnelles/stratégiques de chaque métier ;
3. Évaluer ce risque local pour les fournisseurs stratégiques.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Pour l'entoilage, la couleur peut être un sujet de préoccupation des marques qui travaillent avec des tissus extérieurs fins laissant transparaître les composants internes. Chargeurs PCC répond aux attentes des marques en matière de couleur et de durabilité avec sa gamme **Zero Water Dye**, fabriquée à partir de fil teint-masse. Cette technologie réduit la consommation d'eau, habituellement nécessaire dans les procédés de teinture, et garantit des produits performants, même sous des tissus fins et légers.

La gamme **Zero Water Dye** de Chargeurs PCC est :

- La première et seule gamme d'entoilage du marché à économiser jusqu'à 2 600 litres d'eau pour 1 000 mètres linéaires, grâce à des procédés innovants comme la teinture dans la « masse » et la coloration des points de colle thermocollants ;
- Disponible en 19 couleurs, fabriqué en France, avec des délais rapides et une excellente adhérence.

Avec cette approche, Chargeurs PCC propose une gamme de produits à moindre impact, adaptée aux besoins spécifiques de l'industrie.

Luxury Fibers

La gestion de l'eau est un élément très important de l'agriculture régénératrice, car elle favorise la santé des écosystèmes du sol et garantit la résilience des systèmes agricoles. Le **maintien de l'humidité du sol**, la promotion de l'activité microbienne et le renforcement de la croissance des plantes sont d'une importance capitale pour les écosystèmes.

Cela repose sur une utilisation efficace de l'eau, notamment grâce à la mise en œuvre de pratiques agricoles telles que les cultures de couverture, l'augmentation du nombre d'arbres et la **réduction du travail du sol**, qui favorisent l'infiltration de l'eau, limitent le ruissellement et réduisent l'évaporation. En donnant la priorité à la gestion durable de l'eau, l'agriculture régénératrice peut atténuer les incidences sur l'environnement et améliorer la productivité à long terme. L'une des mesures de performance liées à la gestion de l'eau est bien-sûr la consommation d'eau de chaque exploitation, qui est la somme de tous les volumes d'eau douce utilisés au cours du cycle de vie du produit, moins la quantité d'eau renvoyée dans les systèmes d'eau douce.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Sur l'usine de Novacel SPA en Italie, le déploiement d'un **programme pluriannuel impliquant plusieurs technologies** a permis de réduire de 39 % le ratio consommation d'eau par rapport à la quantité produite en m³/Mm² (mètres-cube d'eau par million de mètres-carré enduits) entre 2020 et 2023, notamment grâce à la récupération de vapeur d'eau sur les unités de recyclage de solvant et l'optimisation de production d'eau osmosée.

À la suite de ces résultats encourageants en Italie, une **unité de récupération de vapeur** a également été installée en 2024 sur le site de Novacel SAS en France, avec des économies à quantifier pour 2025.

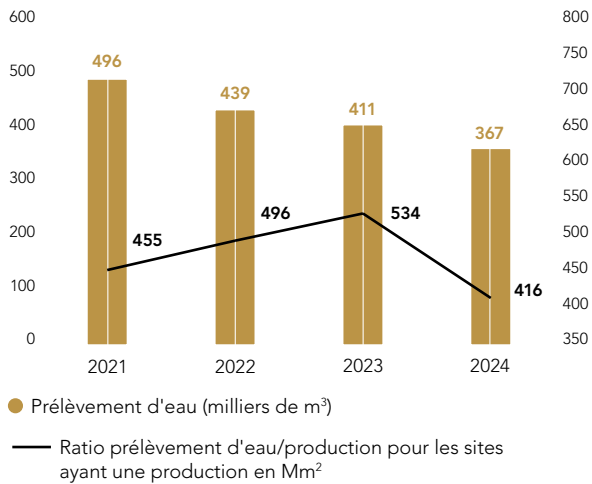
2.2.3.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	2024	2023		Objectif 2025
		Sans Hypsos	Variation	
Volume d'eau prélevée (m ³)	370 557	412 542	- 10 %	> - 10 %
Volume d'eau consommée ⁽¹⁾ (m ³)	182 393	252 728	- 28 %	> - 10 %
Pourcentage de prélèvements d'eau en zones de risque hydrique élevé et très élevé (sites de production uniquement)	18 %	21 %	- 3 points	< 15 %

(1) Volume d'eau consommée = Volume d'eau prélevée - Volume d'eaux usées générées (en m³).

Note : Tous les indicateurs relatifs à la ressource en eau demandés par la CSRD sont détaillés dans le sous-chapitre 2.3.

Prélèvement d'eau par les sites de production



2.2.4 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

2.2.4.1 Politique

Conscient des attentes croissantes des parties prenantes, le Groupe s'est engagé à protéger la biodiversité et à participer à la renaturation quand cela était possible. Cela transparaît à travers l'action historique du métier de Luxury Fibers, mais aussi des autres métiers qui sont directement ou indirectement dépendants de la nature pour opérer, notamment à partir des matières premières telles que la laine, le coton, le caoutchouc, le cuir ou encore le bois.

En 2024, Chargeurs a renforcé cet engagement lié à la biodiversité à travers une nouvelle politique environnementale, visant tout d'abord à mieux comprendre l'impact de ses activités sur les écosystèmes et tout au long de sa chaîne de valeur, et ensuite à structurer progressivement son approche globale en faveur de la biodiversité.

2.2.4.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'enjeu de la biodiversité sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité a été décrite dans la section 2.1.4.

Le risque financier principal est lié aux prix et à la disponibilité des matières premières, mais aussi à un renforcement de la réglementation. En parallèle, cet enjeu revêt une opportunité de création de valeur liée à la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, qui est l'une des forces du Groupe, et qui plus est une attente croissante des clients, notamment du textile.

En parallèle, le Groupe considère l'impact potentiel de ses sites et des sites de ses fournisseurs-clés sur la nature, en raison de leur emprise foncière et de leur proximité géographique avec parfois des zones protégées au titre de la biodiversité (pollution accidentelle des sols et de l'eau, végétalisation qui protège des inondations, gestion du trafic, impact lumineux).

Dans ce cadre, comme pour les ressources hydriques, le Groupe a fait le choix de la méthode LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) pour poursuivre son action, soit 4 étapes :

1. Identifier les dépendances et pressions exercées par la chaîne de valeur de l'entreprise ;
2. Identifier et évaluer les risques et opportunités associés ;
3. Analyser la gestion de ces risques et opportunités ;
4. Construire une stratégie cohérente et préparer un reporting transparent sur tous ces éléments.

Analyse de sensibilité des sites de Chargeurs

En 2024, pour mieux comprendre la sensibilité des sites du Groupe vis-à-vis de la biodiversité, le Groupe a fait appel à une association à but non lucratif, LaCEN, qui mobilise des experts de l'environnement et des analystes de données.

La méthode utilisée consiste à examiner, à partir du positionnement géographique des sites, la distance qui les sépare d'aires naturelles réglementées, sur la base du seuil de 5 km, au-delà duquel les impacts d'une activité économique sont jugés très faibles.⁽¹⁾

Les huit types de zones de biodiversité considérées sont les suivantes :

- Espaces Protégés au sens de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)⁽²⁾ ;
- Réserves ;
- Ramsar / Zones humides ;
- Réserves de Biosphère ;
- Parcs naturels ;
- Natura 2000 identifiés par l'INPN⁽³⁾ ;
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- Trames vertes et bleues.

Et les deux bases de données principales utilisées :

- World Database on Protected Areas (WDPA), qui répertorie les différents espaces protégés, ainsi que leur niveau de protection par les Etats, du plus fort comme les réserves scientifiques interdites au public, au moins fort qui autorise certaines activités peu impactantes ;
- Europe Nature Information System (EUNIS) qui est une base de données européenne.

1) Le seuil de 5km est inspiré des travaux de Berthoud, de l'indicateur Storeval, lui-même inspiré des travaux du Museum d'Histoire naturelle.

2) L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, en anglais IUCN) est une organisation intergouvernementale consacrée à la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité de la biodiversité, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable [https://iucn.org/].

3) Plateforme de référence sur l'état et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité française, en métropole et outre-mer, le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) diffuse et valorise les données sur les espèces (faune, flore, fonge), les habitats, les espaces protégés et le patrimoine géologique.

À partir de cette analyse, voici les premiers résultats pour les 19 sites de production ⁽¹⁾ du Groupe :

Niveau de risque	Caractéristique	Sites de production Chargeurs
Très sensible	Le site est directement présent dans une zone de biodiversité protégée. Ce site serait à prioriser dans un plan d'action global	0
Sensible	Le site est à proximité immédiate (moins de 5 km) d'une zone de biodiversité protégée, la sensibilité y est également importante.	15
Peu sensible	Le site est situé à plus de 5 km de toute zone sensible, la sensibilité est plus faible	4

Résultats obtenus en 2024

- Cette première analyse de risque biodiversité pour les sites de Chargeurs et une partie de ses fournisseurs permet de disposer d'une cartographie à partir de laquelle des réflexions seront engagées avec les métiers.
- L'établissement du protocole de NATIVA™ Regen pour Luxury Fibers qui constitue une avancée significative dans son engagement pour des pratiques environnementales durables et régénératives.

Objectifs du Groupe en 2025

1. **Établir les premiers plans de gestion de la biodiversité** pour les sites de production prioritaires des métiers en fonction de leur niveau de risque et des considérations opérationnelles/stratégiques de chaque métier. Pour autant, ceux-ci pourront agir aussi sur les sites évalués comme peu sensibles (par exemple en végétalisant pour créer des îlots de fraîcheur ou des espaces de détente) ;
2. **Sensibiliser les équipes sur la compréhension de cet enjeu** et des bonnes pratiques en matière de prévention et de rénaturation ;
3. **Étudier la pertinence du calcul de deux nouveaux indicateurs**, suggérés par la CSRD et par la loi française « Climat et résilience » :
 - La proportion de surfaces perméables (Taux de Surface Perméable - TSP) des sites, qui permet de connaître les zones propices à l'infiltration de l'eau (par exemple, des espaces verts ou sols non bétonnés) afin de réduire le risque d'inondation et d'améliorer la circulation de l'eau sur le site ;
 - La proportion de surfaces favorables à l'accueil et au développement de la biodiversité (Coefficient Biotope par Surface, CBS) qui mesure la proportion de surfaces favorables à la biodiversité, telles que les espaces végétalisés ou naturels (étangs par exemple).

La mesure de ces indicateurs devrait permettre aux métiers de se fixer des objectifs quantifiés, en partant des niveaux initiaux du TSP et CBS.

Dans les deux ans, le Groupe pourrait accompagner les métiers dans l'évaluation de l'impact sur la biodiversité lié à leur chaîne de valeur, à l'instar de l'empreinte carbone, tel que proposé par exemple par la Caisse des Dépôts et Consignations avec le Score GBS (Global Biodiversity Score).

Plateforme Culture & Éducation

Museum Studio

Afin de faire œuvre d'exemplarité, les bureaux de D&P Incorporated situés non loin de Washington ont investi ces dernières années dans l'augmentation des surfaces plantées avec des espèces de végétaux natifs de la région et moins exigeants en eau. Ces efforts, ainsi que la présence d'un marais sur le terrain, attirent aujourd'hui de nombreux animaux sauvages de petites tailles, qui ravissent les équipes.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

La participation à la COP16 de Cali sur la biodiversité comme représentant de *Textile Exchange* a renforcé l'engagement de Chargeurs PCC en faveur de la biodiversité. Cela a permis d'anticiper les nouvelles réglementations sur la biodiversité, y rencontrer les acteurs-clés, créer un réseau avec qui avancer sur ses sujets et explorer des solutions à travers des partenariats stratégiques, avec les parties prenantes du même secteur, pour participer à la restauration de la nature et la protection du vivant.

Chargeurs PCC collabore avec *We Forest* et *AES Brasil* pour restaurer les forêts le long du fleuve Tietê, dans le Biome Atlantique. L'objectif est de planter des espèces natives pour protéger les cours d'eau contre l'érosion des sols et le ruissellement des herbicides et pesticides. En 2024, ensemble ils ont planté 1500 arbres dans le cadre de ce partenariat.

Le site de Lainière de Picardie BC SAS bénéficie d'espaces naturels non artificialisés, seulement un quart de la surface foncière du site est occupée par l'usine. Le patrimoine forestier est laissé à l'état « sauvage », incluant une partie de champs constituant un refuge naturel pour de nombreuses espèces d'oiseaux et des sangliers.

Luxury Fibers

La biodiversité est l'un des aspects clés des programmes NATIVA™ Regen, qui s'appuie sur une approche locale, où chaque exploitation est suivie, étudiée afin de concevoir un système agricole unique adapté à chaque agriculteur et qui va au-delà de l'évitement des résultats négatifs - en atteignant un équilibre naturel spécifique à chaque région afin que toutes les espèces puissent prospérer.

Divers indicateurs clés de performance ont été sélectionnés ; ils sont relatifs à la « microfaune » et la « macrofaune », à la végétation et à la diversité des animaux indigènes. Chaque pays ayant sa propre biodiversité, le choix d'indicateurs qui représentent le mieux la réalité locale est très important.

Pour les exploitations agricoles en Uruguay, l'Indice d'Intégrité de l'Écosystème (IIE) est utilisé pour évaluer la santé de l'écosystème au niveau de l'exploitation. Il évalue quatre composantes - la structure de la végétation, les espèces végétales, le sol et les cours d'eau - en attribuant des notes de 1 à 5 pour chaque parcelle et une valeur globale pour l'exploitation. Cet outil fournit une mesure solide de l'intégrité de l'agroécosystème, en corrélation avec des variables clés telles que la diversité de la faune et de la flore et le carbone organique du sol. En identifiant les domaines à améliorer dans ses quatre dimensions, l'IIE sert à la fois d'outil d'évaluation et de gestion, permettant un suivi continu et des interventions ciblées pour améliorer la santé de l'écosystème au fil du temps.

Personal Goods

Le site de Fournival Altesse dans l'Oise a mis en place des bonnes pratiques en termes d'entretien des espaces verts afin de respecter l'écosystème de ses parcelles en friche, en partenariat avec un ESAT (service d'aide par le travail pour les personnes en situation de handicap) qui s'occupe des tontes et élagages raisonnés.

1) Le 20^e site de production de Chargeurs est issu d'une acquisition réalisée en 2024. Il n'a pas été inclus dans cette étude.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Novacel a mis en place sur son site de Déville-lès-Rouen des bonnes pratiques en terme d'**entretien des espaces verts** afin de respecter la biodiversité locale. Une attention particulière est portée à la protection des cours d'eau longeant les usines européennes pour empêcher toute contamination et contrôler finement la qualité des rejets lorsque ceux-ci sont autorisés. Novacel a par ailleurs été la

première entreprise à contribuer à un **mécénat collectif** en 2021 pour installer plusieurs filets anti-déchets sur des cours d'eau à proximité de l'usine, dont la Seine, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie.

Des précautions sont également prises pour éviter l'envol de plastiques et la contamination des eaux de pluie en **minimisant les matières stockées à l'extérieur** et en les couvrant par une toiture dès que possible.

2.2.4.3 Indicateur et cible

Indicateur clé de performance	2024	2023	Objectif en 2025
Pourcentage de sites (très) sensibles avec un plan de protection et/ou de renaturation	Nouveau KPI en cours de collecte		> 10 %

Note : Les indicateurs relatifs à la biodiversité demandés par la CSRD sont détaillés dans le sous-chapitre 2.3.

2.2.5 RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2.2.5.1 Politique

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources, et la production de déchets. Ce modèle économique présente de nombreux intérêts à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Néanmoins, pour devenir réalité, l'économie circulaire nécessite de progresser dans plusieurs domaines, dont 3 sont évalués comme prioritaires par le Groupe :

- **L'écoconception** qui considère les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou service et les intègre dès sa conception. Les clients sont de plus en plus demandeurs d'informations environnementales sur les produits et services mis sur le marché ;
- **La consommation responsable** qui prend en compte, lors des achats, les impacts environnementaux et sociaux potentiels (axe présenté en section 2.2.8 / Consommateurs et utilisateurs finaux) ;
- **L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets.**

2.2.5.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés aux ressources et à l'économie circulaire sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité est présentée à la section 2.1.4.

L'écoconception pour des produits et services plus durables

Depuis plusieurs années, le groupe Chargeurs intègre l'écoconception dans le développement de ses produits et services, afin de proposer à ses clients des gammes de produits et services

dits « vertueux », conçues pour minimiser leur impact sur l'environnement et la société dès leur phase de conception.

En 2024, le Groupe a renforcé ses exigences pour qualifier ses produits et services plus durables, ainsi que les précautions à respecter en matière de communication et de marketing tel que préconisé par le règlement européen sur l'éco-conception des produits durables (ESPR) et la Directive sur les allégations écologiques.

Focus sur les 3 critères d'un produit / service dit « plus durable » :

1. **Pertinence** : Le paramètre de durabilité considéré dans l'allégation doit être lié aux **impacts les plus significatifs du produit ou service** et sur lequel un potentiel d'amélioration de la durabilité a été identifié, par rapport à d'autres produits sur le marché ou à défaut par rapport à la référence interne ;
2. **Transparence** : Un maximum de clarté est demandé dans l'affichage de la performance, sa **quantification** (autant que possible) et le **périmètre** d'application (exemple : pourcentage de contenu recyclé dans le produit fini) ;
Note : le Groupe ne fixe pas ici de seuils d'ambitions uniformes (minimum ou maximum) pour les performances en matière de durabilité des produits et services des métiers. Chacun d'entre eux est responsable de définir et documenter les niveaux de performance et d'ambition, compte tenu des contraintes techniques et des cycles de développement de leurs produits et services.
3. **Vérification** : La documentation sous-jacente doit être facile d'accès pour les **auditeurs** internes ou externes, et la performance **certifiée** si possible par une tierce partie reconnue.

Cette nouvelle définition nécessite de revoir la trajectoire du Groupe pour les produits et services plus durables initialement fixée d'ici à 2030. Une nouvelle ambition sera fixée en 2025.

Ci-dessous la liste des produits et services plus durables selon la nouvelle définition du Groupe :

Métiers	Gamme de produits ou services durables	Paramètre	Performance	Périmètre	Certifications
Novacel	Oxygen Lean	Utilisation de ressource	- 20 % de plastique par rapport au standard	Produit fini	Procédé breveté
	Oxygen Recycled	Contenu recyclé	25 % de Polyéthylène (PE) recyclé mécaniquement après consommation	Produit fini	Plastica Seconda Vita
	Oxygen Vegetal	Utilisation de ressource	30 % de PE d'origine végétale (mass balance)	Produit fini	ISCC+
	Oxygen Vegetal +	Utilisation de ressource	> 80 % de PE d'origine végétale	Produit fini	Mesure par laboratoire agréé indépendant
	Low Noise	Impact environnemental	<85dB lors du déroulement	Produit fini	Mesure par laboratoire agréé indépendant
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Utilisation de ressource	- 1 à 4 % de PE par rapport à la version de 2021	Formulation	Pas de certification
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Contenu recyclé	> 2 % de PE recyclé ou régénéré à partir de déchets internes, ajouté par rapport à la version de 2021	Formulation	Pas de certification mais ACV
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Impact environnemental	> 20 % d'énergie évitée dans une étape énergivore de la fabrication sur les sites Novacel, par rapport à 2021	Procédés	Pas de certification mais documentation technique+relevés
	Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Impact environnemental	> 20 % d'émissions GES évitées pour une étape énergivore chez les fournisseurs de Novacel, par rapport à 2021	Approvisionnement	Pas de certification mais ACV
Gamme traditionnelle (amélioration des 4 dernières années)	Risque chimique	> 40 % de réduction volontaire d'un composant chimique classé CMR, par rapport à la version de 2021	Formulation	Pas de certification	
Chargeurs PCC	Sustainable 360™	Contenu recyclé	5 % de Polyester recyclé mécanique	Produit fini	GRS
	Fil teint masse	Impact environnemental	> 80 % d'eau économisée par m ²	Procédés	Pas de certification
	Coton BCI	Impact environnemental	- 50 % d'engrais synthétiques dans la culture du coton	Approvisionnement	Pas de certification
	Coton Biologique	Utilisation de ressource	100 % Cotton d'origine biologique	Approvisionnement	GOTS
	Polyamide Biosourcé	Utilisation de ressource	> 51 % de Polyamide d'origine végétale	Formulation	DIN Geprüft

Métiers	Gamme de produits ou services durables	Paramètre	Performance	Périmètre	Certifications
Luxury Fibers	Nativa™	Impact environnemental	100 % traçabilité de la laine	Produit fini	Nativa™
	Nativa™ Regen	Impact environnemental	100 % traçabilité de la laine	Produit fini	Nativa™ Regen
	Nativa™ coton	Impact environnemental	100 % traçabilité du coton	Produit fini	Nativa™
	Nativa™ Cachemire	Impact environnemental	100 % traçabilité du cachemire	Produit fini	Sustainable Fiber Alliance (SFA) + NATIVA™
Museum Studio	Musée d'histoire naturelle à Cleveland (contribution au design)	Utilisation de ressource	- 32 % de consommation d'énergies par rapport aux normes locales (ASHRAE 90.1-2010).	Scénographie	LEED Platinum
Personal Goods	Gamme maroquinerie de Swaine	Réparabilité	100 % de la maroquinerie peut bénéficier d'un service de restauration et réparation quelle que soit la date d'achat	Produit fini	Pas de certification

Résultats obtenus en 2024

- Nouvelle procédure interne de définition des produits et services plus durables par rapport aux standards du marché ou internes ;
- Vérification par les métiers du vocabulaire utilisé dans les vecteurs de communication.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Le renforcement de la R&D et de l'innovation, notamment grâce à la part de ce budget consacré au thème de la durabilité, ce qui permettra également de contribuer au plan de transition climatique du Groupe ;
2. La définition d'objectifs d'amélioration continue des produits plus durables, que ce soit en termes de performance et/ou en part du chiffre d'affaire de Chargeurs réalisé à partir de gammes de produits et services plus durables ;
3. La poursuite de la formation des commerciaux et des acheteurs pour présenter aux consommateurs et utilisateurs finaux la valeur-ajoutée des produits et services plus durables et ainsi des matières premières achetées à cette fin ;
4. Le travail continu de vérification des performances des produits et services du Groupe, grâce à des analyses de cycle de vie ou à l'intervention d'organisations tierces reconnues et indépendantes dans les secteurs respectifs des métiers.

Une gestion responsable des déchets

L'activité de Chargeurs génère plusieurs catégories de déchets, principalement en lien avec les activités industrielles de Novacel et Chargeurs PCC :

- Déchets non dangereux : déchets plastiques (emballages, limages et copeaux de matériaux plastiques), déchets textiles (chutes de textiles et bobines de fil), déchets de papier et carton (emballages et tubes en carton), déchets métalliques (pièces mécaniques usagées) et déchets organiques (sciures) ;
- Déchets dangereux : solvants de nettoyage, huiles usagées, emballages souillés, réactifs, résidus de peinture.

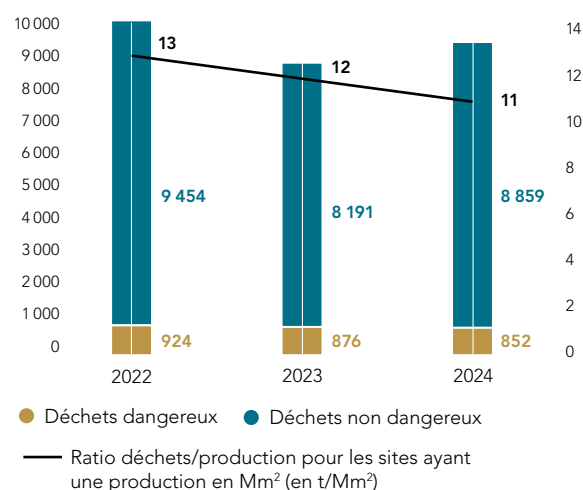
Résultats obtenus en 2024

En 2024, les efforts des sites se sont poursuivis pour diminuer globalement la production de déchets, en particulier dangereux, et augmenter la part du recyclage, de la réutilisation et de la valorisation des déchets.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Réduire la quantité totale des déchets générés, avec en priorité la quantité de déchets dangereux ;
2. Poursuivre l'augmentation de la part recyclée des déchets générés quel que soit le pays.

Production de déchets des sites de production de Chargeurs (en t et t/Mm²)



Plateforme Culture & Éducation

Museum Studio

Dans le secteur des musées, il est primordial d'utiliser des **matériaux de haute qualité et durables**, capables de résister à une forte fréquentation. Cela inclut des vitrines robustes pour protéger les objets, des surfaces tactiles intrinsèquement durables lorsque les visiteurs interagissent avec l'exposition.

Également, Museum studio opte quand cela est possible pour des **composants modulaires**, qui permettent de faciliter les mises à jour et les réparations et ainsi prolonger la durée de vie de l'exposition en permettant de remplacer des pièces ou de reconfigurer l'exposition sans avoir à la retravailler complètement. Pour D&P Incorporated aux États-Unis, les équipes sont aussi portées vers la création d'un design esthétiquement intemporel afin de s'assurer que l'exposition reste pertinente et attrayante pendant des décennies.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Sustainable 360™ est la gamme phare de Chargeurs PCC de l'entoilage fabriqué avec des matériaux à moindre impact: **polyester recyclé (labellisés GRS)**, fil teint-masse réduisant les consommations d'eau, coton BCI et GOTS, chanvre, viscose Ecovero sourcé responsablement, **polyamides biosourcés** provenant majoritairement de fournisseurs audités SMETA.

En 2024, le métier a initié des partenariats étroits avec des marques de premier plan, collaborant à la co-crédation de produits qui s'alignent sur leurs besoins en matière de RSE. Le laboratoire de R&D en France a joué un rôle central dans la fourniture de solutions innovantes.

L'entreprise a également formé ses équipes commerciales et marketing à la valorisation des produits durables et nommé des ambassadeurs RSE sur chaque site.

À l'horizon 2026, Chargeurs PCC poursuit sa transformation numérique avec des **outils de traçabilité avancés**, incluant la mesure de l'empreinte CO₂, pour renforcer la transparence et répondre aux exigences croissantes de conformité.

Luxury Fibers

L'usine de traitement de Lanas Trinidad en Uruguay, partenaire-clé de Luxury Fibers, est un exemple d'économie circulaire dans la production de laine: 65 % de la laine grasse entrante sont transformés en fibre de laine et les 35 % restants, des sous-produits tels que la graisse et la saleté, sont réutilisés localement.

Aussi, presque toutes les émissions de GES proviennent de sources biogènes: traitement anaérobie des eaux usées; combustion du méthane de la digestion anaérobie pour la production d'électricité. Des émissions mineures de méthane proviennent du biogaz non capturé du processus anaérobie. Le méthane a commencé à être capturé et converti en CO₂ (biogénique) par combustion pour la production d'électricité. Cela a permis de réduire de 95 % les émissions de méthane chez tous les fournisseurs de Luxury Fibers de rang 1.

La quantité d'eau typiquement utilisée pour la production de flocons de laine à Lanas Trinidad est d'environ 20 litres par kilogramme de laine. Cela représente l'eau nécessaire à la production de tops de laine de qualité supérieure. Comme l'indice d'eau circularisée de l'usine est d'environ 90 %, cela signifie que la « consommation » nette d'eau est de 2 litres par kilogramme de laine.

Personal Goods

En 2024, au Royaume-Uni, les sociétés Swaine Adeney & Co (London) Limited et The Cambridge Satchel Company se sont approvisionnées en **cuirs provenant de stocks dormants de grandes maisons de luxe** (environ 5 % à ce jour), permettant un approvisionnement circulaire et donc des collections à moindre impact. Cela ouvre des perspectives avec des matières produites en surplus chez d'autres maisons. À l'avenir, Personal Goods compte privilégier ce circuit dans le cadre de collections capsules ou de développements de nouveaux produits.

Un effort a également été réalisé pour **améliorer l'homogénéité des cuirs** avec les fournisseurs, permettant ainsi aux marques de mieux gérer leurs stocks et d'optimiser leur gestion de manière plus précise. Cela participe également à la réparabilité des sacs, au moins sur les couleurs principales qui sont conservées en permanence. L'usage d'une finition harmonisée pour les pièces métalliques est aussi une piste pour mieux gérer la réparabilité, car la quasi-totalité des composants utilisés font partie du stock.

En France, dans l'atelier menuiserie où sont fabriquées les brosses Altesse, les **copeaux de bois** générés sont collectés et donnés à un agriculteur local, pour enrichir ses champs et son verger, comme alternative naturelle à l'utilisation d'engrais chimiques. En 2024, cela représente environ 20 tonnes de copeaux de bois directement réutilisés sur l'année (contre 17 tonnes en 2023 et 2,5 tonnes en 2022 année du lancement).

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Novacel a élargi sa gamme Oxygen qui comprend quatre familles de produits :

- Oxygen Vegetal +, où plus de 80 % du polyéthylène vierge d'origine fossile a été remplacé par du polyéthylène (PE) d'origine végétale. Ce taux est vérifiable par une mesure en laboratoire de la signature chimique du film ;
- Oxygen Vegetal, qui introduit des matières premières issues de végétaux (utilisation de 30 % de PE d'origine végétale en *mass balance*⁽¹⁾). Cette gamme est certifiée ISCC+⁽²⁾ ;
- Oxygen Recycled, qui intègre des matières premières recyclées mécaniquement après la phase d'utilisation par le consommateur (utilisation de 25 % de PE recyclé). Cette gamme est certifiée *Plastica Seconda Vita* ;
- Oxygen Lean, qui grâce à un procédé breveté, permet de réduire de 20 % la quantité de polyéthylène dans la solution à performances équivalentes.

En 2024, malgré une définition du Groupe qui s'est durcie, le métier compte **45,1 % de son chiffre d'affaires constitués de gammes largement améliorées** sur un ou plusieurs aspects liés à la durabilité.

Par exemple, les **empreintes carbone** des solutions de la gamme Oxygen sont 11 à 80 % plus faibles que les solutions équivalentes traditionnelles à base de polyéthylène vierge et fossile, sur le périmètre *cradle-to-gate*. En 2024, le métier a accéléré la commercialisation de la gamme Oxygen avec 9,3 millions de mètres carrés vendus contre 2,5 en 2023, et a multiplié son chiffre d'affaires sur cette gamme par 3,7.

Novacel s'est engagé à élargir sa gamme Oxygen en développant une collaboration avec des **fournisseurs d'alternatives au plastique vierge**. L'objectif est de mettre l'accent sur la réduction de l'impact carbone des solutions proposées, tout en gardant des possibilités de recyclage. L'entité travaille aussi à l'amélioration de la traçabilité du contenu recyclé et biosourcé, notamment via les certifications ISCC+ et *Plastica Seconda Vita*.

Les solutions mises sur le marché par Novacel sont déjà recyclées à l'échelle industrielle chez plusieurs recycleurs en Europe. Les équipes R&D et RSE ont une feuille de route pour élargir le réseau de partenaires et évaluer de nouvelles méthodes de recyclage.

En parallèle, **les équipes de R&D et d'ingénierie** travaillent à améliorer les aspects environnementaux et sociaux des gammes traditionnelles déjà largement vendues dans le monde. Ces améliorations sont plus mesurées par rapport à la gamme Oxygen, leur déploiement immédiat à large échelle contribue néanmoins à des impacts significatifs à l'échelle du secteur. Seules les améliorations volontaires au cours des 4 dernières années sont retenues.

Tout en garantissant des performances identiques, plusieurs évolutions de formulation ont réduit le poids du PE vierge: réduction de 1 à 4 % de la quantité, substitution par du PE recyclé ou régénéré à partir de déchets internes de production. Des réductions volontaires et significatives de la quantité de composants chimiques

1) *Le Mass Balance est un concept qui permet de suivre les flux de matières premières et de produits recyclés tout au long de la chaîne de valeur, en attribuant des quantités spécifiques de matières premières certifiées et de produits recyclés à chaque étape du processus (source : association EuraMaterials)*

2) *L'ISCC+ (International Sustainability & Carbon Certification) est un système de certification reconnu à l'échelle mondiale qui vise à garantir la durabilité des chaînes de valeur dans divers secteurs industriels, y compris celui des emballages. L'ISCC+ évalue les aspects environnementaux, sociaux et économiques des procédés de production, de la matière première au produit final (source : association EuraMaterials)*

CMR ⁽¹⁾ présents dans les produits ont aussi été réalisées.

Certains rubans et films adhésifs bénéficient également d'une baisse des émissions de carbone grâce à des investissements dans l'outil

industriel de Novacel, et à un transfert d'une étape énergivore vers un pays bénéficiant d'un mix électrique moins carboné : incinérateur régénératif pour les composés organiques volatils, réutilisation de la vapeur en sortie d'une unité de récupération de solvants.

2.2.5.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	2024	2023	Variation	Objectif en 2025
% du chiffre d'affaires réalisé à partir de produits ou services plus durables	31,3 %	Révision du KPI, cible en cours de définition		
% du budget de la R&D dédié à la durabilité	30 % ⁽¹⁾	Nouveau KPI, cible en cours de définition		
Quantité de déchets générés (tonnes)	11 621,4	11 226,5	4 %	- 5 %
% des déchets recyclés	59 %	55 %	8 %	65 %

(1) Périmètre Chargeurs PCC seulement en 2024.

Note : Tous les indicateurs relatifs aux déchets demandés par la CSRD sont détaillés dans le sous-chapitre 2.3.

2.2.6 PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

2.2.6.1 Politique & Dialogue Social

Le groupe Chargeurs dispose de plusieurs politiques d'entreprise communiquées aux équipes : politique d'intégration, Code de conduite, règlement intérieur, accord télétravail, politique Diversité et Inclusion, politique Santé et Sécurité, politique voyages.

La Direction de l'entreprise respecte les dispositions légales et réglementaires et s'assure de l'affichage sur site des textes et règlements en vigueur. Le Groupe accorde une importance forte à l'intégration des nouveaux collaborateurs. Toutes les politiques et accords d'entreprise en vigueur sont partagés systématiquement dès l'embauche.

Les conventions collectives applicables sont les suivantes :

- Textile en majorité sur Chargeurs PCC (Chimie sur SENFA) ;
- Textile sur Personal Goods et au Siège ;
- Textiles techniques sur Novacel ;
- Syntec sur Museum Studio.

Des accords de télétravail ont été mis en place au niveau du Siège (qui prévoit la possibilité pour chaque salarié de télétravailler à un rythme variable), ainsi que chez Novacel, chez Lainière de Picardie BC SAS et au sein de Personal Goods. C'est un sujet qui progresse partout, répondant à des attentes marquées des salariés afin d'améliorer leur organisation et l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle tout en étant cohérent avec la stratégie de l'entreprise.

Les élus des CSE sont consultés sur les orientations stratégiques et apportent leurs idées et suggestions au débat, y compris sur la partie ambition et objectifs à atteindre pour nourrir le plan d'action piloté par la Direction. Un Comité de Groupe se réunit chaque année avec les représentants des élus, favorisant un dialogue direct sur la stratégie du Groupe avec la Direction Générale. La politique définie est diffusée à partir d'une communication DRH vers les CODIR puis relayée par note d'information ou réunions d'équipes aux salariés.

De manière plus générale, à travers un dialogue social régulier, la Direction échange avec les élus représentants des salariés et

intègrent leurs suggestions et recommandations dans le pilotage de l'activité et la gestion des équipes. Les managers ont également un rôle clé pour guider, écouter et accompagner leurs équipes en proximité et de manière très régulière et opérationnelle.

Enfin, en adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, le groupe Chargeurs s'est engagé à appliquer, promouvoir et soutenir les principes fondamentaux des droits humains, notamment les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), que le Groupe fait valoir dans deux documents internes de référence, le Code de conduite et la Charte des achats responsables. Cette approche est renforcée par La Déclaration sur l'esclavage moderne, exigence de la loi britannique, que Chargeurs met à jour périodiquement.

Les objectifs du Groupe sont rappelés dans le tableau de la section 2.1.3.1 / Stratégie de durabilité et lien avec le modèle économique, détaillant la stratégie RSE 2025 - 2030, y compris la thématique « Développer le capital humain ».

2.2.6.2 Actions

Protection sociale et salaires minimaux

Une politique Groupe en place vise à instaurer des salaires de base qui soient supérieurs aux minimums locaux dans tous les pays, avec des mesures d'accompagnement des salariés.

Une large majorité des salariés de Chargeurs sont payés au dessus des minimaux salariaux (base Anker). Une analyse a été engagée en interne pour vérifier les conditions de rémunération dans l'ensemble des entités du Groupe filiales de façon exhaustive. Chargeurs disposera des données vérifiées en 2025 et mettra en place les actions nécessaires pour garantir une égalité de traitement à l'ensemble de ses salariés en la matière, le cas échéant.

Le Groupe veille également à ce que les filiales mettent en place des protections sociales adaptées en fonction des pratiques et standards locaux. De plus, tous les salariés bénéficient d'une couverture intégrale et d'une assistance lors de leurs déplacements professionnels grâce au dispositif International SOS.

1) CMR : Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Diversité, inclusion et équité

Chargeurs s'engage en faveur de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité de traitement, à travers la Charte sur la non-discrimination notamment. Le Groupe a défini à la fin de l'année 2024 une politique spécifique « Diversité et Inclusion » s'articulant autour des priorités suivantes :

- Adopter des pratiques de recrutement et de développement professionnel inclusives, en s'efforçant d'éliminer les biais inconscients ;
- Adapter l'environnement de travail autant que possible et garantir une flexibilité, afin d'aider les employés à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Investir dans la formation et la sensibilisation des équipes, en particulier des cadres ;
- Assurer le suivi des engagements du Groupe, grâce à une gouvernance engagée.

Concernant l'égalité de traitement, le Groupe accorde, dans ses processus de recrutement, une attention particulière à la diversité des profils retenus.

Il s'engage dans l'accès aux femmes du Groupe à des opportunités à tous les niveaux de l'entreprise comme l'illustrent les résultats atteints :

- 35,05 % (vs 34,7 % en 2023) de femmes dans l'effectif total ;
- 35 % (vs 32 % en 2023) dans la population cadre ;
- 12 femmes dans le Top 50 (soit 24 %).

Le Groupe dispose d'une gouvernance *Compliance* structurée et avec des process clairs relatifs au droit d'alerte, à la saisie et au suivi d'un cas *Compliance* ou discrimination porté à la connaissance de ses représentants. Le **Code de conduite, socle de la démarche éthique de Chargeurs**, stipule clairement les règles de conduite à respecter pour l'entreprise et ses partenaires. Il formalise, depuis sa première édition en 2017, l'ensemble des valeurs, des principes et des règles en vigueur au sein du Groupe. Il est systématiquement diffusé à chaque collaborateur du Groupe dès son embauche et précise notamment les étapes de traitement des alertes internes : procédure de signalement des manquements, interlocuteurs internes saisis, examen préalable de la requête par le *Chief Compliance Officer*, information des personnes visées par le signalement, et enfin déroulement d'une enquête interne. Toutes les parties prenantes, internes comme externes à l'entreprise, peuvent émettre un signalement. Les lanceurs d'alerte sont protégés, tout en restant responsables de leur alerte, qui doit être fondée sur des faits qualifiés.

L'évolution de la **composition du Comité de Direction**, telle que détaillée au chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise », section 4.3.1 du Document d'enregistrement universel, illustre tout particulièrement cette orientation. Ainsi, depuis le changement de gouvernance de 2015, plusieurs femmes ont intégré le CODIR, augmentant significativement la mixité au sein de l'équipe dirigeante. Le CODIR compte à ce jour trois femmes. De plus, 50 % des membres du Conseil d'Administration de Chargeurs sont des femmes.

Les *managers* de l'entreprise sont de différentes nationalités et reflètent la richesse, l'ouverture et la **diversité culturelle** du Groupe.

L'entreprise souhaite maintenir et développer au sein de ses équipes une diversité de talents et de cultures, et y est attentive notamment lors de ses actions de recrutement ou de mobilité professionnelle. Les salariés issus de l'intégration de nouvelles sociétés acquises contribuent à cette diversité.

Concernant les **actions relatives au handicap**, des initiatives sont prises localement pour favoriser l'accès sur les sites du Groupe et développer un accompagnement dédié pour les salariés concernés,

notamment par l'adaptation des postes de travail. En France, en 2024, 5,03 % de l'effectif est déclaré en situation de handicap (vs 4,74 % en 2023).

Formation

Chiffres clés de la formation en 2024

La formation au sein du groupe Chargeurs est toujours une priorité forte en 2024. Plus de **32 000 heures de formation** (32 540 versus 48 572 ⁽¹⁾ en 2023) ont été dispensées et ont permis de renforcer les compétences des collaborateurs.

L'effort de formation (nombre d'heures de formation / nombre de salariés) en 2024 est de **14,8 heures par salarié** (versus 21 heures par salarié en 2023).

Le nombre d'heures de formation moyen par femme en 2024 est de 15,1 heures, et le nombre d'heures de formation moyen par homme est de 14,5.

En 2024, 1 % de la masse salariale a été dédié à la formation (vs 1,4 % en 2023). Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse importante des heures de formation pour les équipes de Novacel (budget plus restreint pour la formation au vu de l'activité en 2024, plus de disponibilité des équipes en 2023 pour la formation avec des dispositifs de chômage partiel en Italie à Novacel SPA et en Activité Partielle de Longue Durée à Novacel SAS) et une baisse conséquente des heures de formation dédiées à la production pour les équipes de Personal Goods (arrêt des dispositifs de professionnalisation PRODIAT pour Fournival Altesse, équipes Cambridge Satchel déjà formées en 2023).

Le Top 5 des thèmes de formation en 2024 :

1. **La santé et la sécurité : 41 %** (en hausse versus 24 % en 2023) se positionne en première place, accompagnant la politique sécurité et la philosophie «zéro accident» du Groupe, avec une mobilisation forte des équipes et un *focus* important durant le *Safety Day* ;
2. **La production : 16,8 %** (en baisse versus 34 % en 2023), reste un axe majeur de développement des compétences, qui permet d'accompagner les collaborateurs dans l'adaptation à leurs postes de travail tout en favorisant la polyvalence ;
3. **La RSE : 7,8 %** (en hausse versus 4 % en 2023) est un thème qui prend de l'essor afin de sensibiliser et de responsabiliser les collaborateurs de Chargeurs à ces enjeux stratégiques importants et de développer une culture RSE au sein du Groupe ;
4. **L'intégration : 6,9 %** (en baisse versus 14 % en 2023) se confirme comme une priorité forte pour favoriser l'arrivée des nouveaux collaborateurs au sein du Groupe afin de leur permettre d'être pleinement opérationnels rapidement. Cette formation mobilise toutes les équipes à tour de rôle sur le parcours des nouveaux entrants ;
5. **Le management : 5,4 %** (en légère baisse par rapport à 6 % en 2023) est toujours une thématique forte qui permet d'accompagner les *managers* dans le pilotage et la gestion de leurs équipes.

Ces résultats démontrent l'importance accordée par le groupe Chargeurs aux sujets de Sécurité et de RSE notamment, mais aussi aux formations dédiées à l'intégration des nouveaux arrivants et aux formations relatives à la production pour les équipes en usine.

Les collaborateurs sont la force du Groupe et il est important de les sensibiliser aux enjeux de durabilité, notamment à travers des actions de formation et d'acculturation, puis de les inciter à la responsabilisation dans leurs actions et activités au quotidien via les *managers* et à travers une stratégie RSE claire et ambitieuse portée par la Direction Générale.

1) formations avec attestation de formation

360 Learning

Dès 2022, le Groupe s'est doté de sa première plateforme de formations en ligne, *360 Learning*, accessible par les collaborateurs du Groupe.

Particulièrement adaptée aux besoins de l'organisation décentralisée du Groupe, cette plateforme a permis initialement de proposer des modules de formation obligatoires (cybersécurité, anticorruption, RGPD) en 2022, puis dans un second temps des contenus de développement des compétences techniques et comportementales en 2023 puis en 2024.

Plus de 200 modules de formation ont été accessibles en 2024 (contre 10 modules en 2022 et 150 en 2023) répartis en 15 chemins personnalisés (pour référence 14 chemins étaient disponibles en 2023) pour les collaborateurs du Groupe. En 2024, plus de 1500 collaborateurs de Chargeurs (pour référence, 1200 collaborateurs en 2023) ont pu bénéficier de ces formations. Pour illustrer cette évolution, le nombre d'apprenants a plus que doublé par rapport à 2022 (590 collaborateurs) et plus de **1200 heures de formations ont été effectuées en 2024, en forte évolution depuis 2022 (400 heures)**.

La plateforme propose les thématiques suivantes : RSE, Finance, Langues, Juridique, Communication, Gestion de Projet, *Leadership* et *management*, Digital, Ventas.

En 2024, des modules d'*e-learning* couvrant, entre autres, des thématiques sur le climat, la biodiversité, la finance durable, et la RSE ont été ajoutés à la plateforme *360 Learning* à destination de l'ensemble des collaborateurs. De nouveaux modules seront régulièrement ajoutés à l'avenir aussi pour continuer à développer cette prise de conscience collective et à responsabiliser les collaborateurs, notamment autour de la RSE.

Pour 2025, l'objectif est de continuer à créer une offre de formation sur catalogue pertinente pour les collaborateurs en lien avec la stratégie du Groupe et les nouvelles orientations, et qui favorise la **mise en application des valeurs de Chargeurs**, Fiabilité, Excellence, Audace et Performance et **des compétences transverses** (adaptabilité, créativité et sens de l'innovation, sens de la collaboration, sens du résultat).

Sales Boost

Le programme *Blue Book* destiné aux forces de vente s'est poursuivi en 2024, en donnant accès aux équipes de vente aux meilleurs outils destinés à améliorer la part de marché :

- avec les clients existants et en particulier avec les comptes respectifs du Top 50 suite à la mise en place des stratégies de gestion des comptes clés ;
- sur de nouveaux marchés *via* des exercices sur la conquête de nouveaux clients. Cet exercice exige que les équipes existantes et les nouvelles équipes se concentrent sur la phase amont du processus de vente.

48 commerciaux ont suivi des formations spécifiques pour les **sensibiliser aux enjeux RSE** en 2024. Ils ont par ailleurs suivi la formation commerciale du *Blue Book* toute l'année. Enfin, les équipes américaines de Novacel ont suivi une formation interne sur les produits et les marchés en octobre 2024 en France.

Management

Le Groupe a continué à développer pour ses *managers* des formations ciblées (en version française et anglaise) sur le développement des compétences (bases, développement du feedback, interactions mutuelles, *management* à distance d'équipes).

RSE, Conformité et éthique

En 2024, dans le prolongement de la cartographie des risques de corruption, le Groupe a structuré son **réseau Compliance**, composé d'une dizaine de personnes, afin de clarifier le rôle de ses membres, du *Chief Compliance Officer* (CCO) aux correspondants *compliance*, en passant par les *Référents Compliance*, **tiers de confiance identifiés dans chacun des métiers** et reportant directement au

CCO. Une formation de ce réseau quant à son rôle pour promouvoir les bonnes pratiques et conduite éthique des affaires a été déployée au mois d'octobre. Elle a permis de partager sur les réglementations en vigueur, leur application au sein du Groupe, de partager sur des cas pratiques et de répondre aux questions du réseau. Les règles anti corruption décrites dans le Code de conduite ont ainsi été rappelées au sein de chaque métiers par les référents concernés, souvent membres de la fonction RH, dans leur rôle de diffusion des politiques *ad hoc*. Un espace digital commun a également été inauguré à cet occasion, dans lequel sont regroupés les documents de référence, les supports de formation utiles, les procédures en vigueur, et l'ensemble des éléments contribuant au suivi des politiques Groupe en matière d'anti-corruption et d'éthique.

Le **Code de conduite**, remis à chaque nouveau collaborateur, inclut également une section dédiée à la lutte contre la corruption et rappelle les principes de bonne conduite à adopter. Par ailleurs, la plateforme *360 Learning* propose un module spécifique sur la lutte contre la corruption, suivi par tous les nouveaux collaborateurs, soit 9 % des effectifs totaux en 2024.

Santé Sécurité des collaborateurs

Grâce à la mobilisation forte de ses équipes et du *management*, le Groupe atteint **5,21 de taux de fréquence des accidents du travail sur l'année 2024**, soit un dépassement léger de l'objectif du Groupe (5 %) qui vise une amélioration linéaire de sa performance.

Chargeurs eu 20 accidents du travail parmi ses salariés sur l'ensemble des filiales en 2024. Il n'y a eu aucun décès au niveau groupe en 2024 à la suite d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail, qu'il s'agisse des salariés du Groupe comme d'autres travailleurs travaillant sur les sites.

Le processus d'évaluation annuel favorise le **dialogue**, notamment sur les conditions de travail. Par ailleurs, le lien constant entre la **médecine du travail** et les équipes RH permet de suivre régulièrement les impacts potentiels de l'activité de l'entreprise sur les conditions de travail des équipes. Il est également de la prérogative des élus de veiller avec la Direction aux conditions de travail des salariés et de contribuer aux actions appropriées. Enfin, les enquêtes *Great Place to Work* permettent de prendre le pouls des équipes et d'ajuster en conséquence les actions en anticipation et en correction avec les *managers*. Les conditions de travail des salariés sont également suivies dans les **Bilans Sociaux** pour les entités qui disposent d'instances sociales représentatives du personnel.

En 2024, un **groupe de travail** a été mis sur pied pour faciliter les échanges entre les responsables HSE des différents métiers afin de partager bonnes pratiques et approches du risque d'un point de vue opérationnel. Il s'est réuni à deux reprises sur l'année pour échanger sur les risques des sites, les actions entreprises et sur des sujets d'intérêt commun comme l'alignement des analyses de risque. En 2025, le nouvel outil de *reporting* ESG qui est prévu devrait permettre de renforcer le pilotage des plans d'actions, des actions correctives et d'avoir une meilleure connaissance globale des situations à risques.

Cette année, 13 328 heures de **formation ont été consacrées à la sécurité** en 2024, en ligne avec la priorité donnée à ce sujet en 2023.

Comme chaque année, le *Safety Day* a eu lieu sur tous les sites du Groupe en 2024 afin de promouvoir la culture sécurité. Le thème de cette année fut les **premiers secours**.

Portée par le *management*, cette journée a eu un franc succès avec **1488 participants** (vs 1424 en 2023) et **plus d'1 heure 45 de formation** (versus 1H30 en 2023) en moyenne par participant soit, en tout, **4154 heures** (vs 2157 heures en 2023).

En complément des éléments communs partagés à l'international (vidéo, conseils), chaque site a mis en œuvre les ateliers qui lui semblaient les plus pertinents en fonction de ses risques propres : prévention et lutte contre l'incendie, évacuation, conduite en sécurité, gestion des accidents incendie, gestes et posture, chasse aux risques sécurité sur site industriel.



Qualité de vie au travail

Le Groupe a décidé de lancer fin 2024 des enquêtes relatives à la Qualité de vie au travail sur les périmètres **Museum Studio et Novacel** en s'appuyant sur un partenariat avec **Great Place To Work**.

« Une enquête **Great Place to work** permet de mettre en oeuvre une dynamique positive vers une **culture de confiance** qui irrigue toutes les strates de l'organisation ». L'enquête analyse les réponses apportées par l'audience selon cinq critères (crédibilité, respect, équité, fierté et convivialité) et met les résultats en perspective en les comparant au **benchmark** et au « world best in class ». L'analyse des résultats permet de bien cibler des priorités et de définir des plans d'action adaptés. Les résultats seront partagés avec les équipes et les plans d'action co-construits avec les équipes de **management**.

Le Groupe prévoit dans les années à venir d'étendre la réalisation de ce type d'enquêtes à ses autres métiers.

Les enquêtes **Great Place to Work** ont été diffusées à tous les salariés des entités CMS et NOVACEL et ont vu des taux de participation de 83 % pour CMS et 72 % pour NOVACEL (rappel effectifs NOVACEL 2024 - 725 salariés et CMS - 302 salariés hors Hypsos).

Tous les salariés ont été invités à participer à l'enquête **Great Place to Work** sur ces périmètres, y compris ceux qui pourraient être les plus vulnérables, afin de prendre en compte les opinions et avis des salariés et adapter les plans d'action selon les priorités identifiées.

Plateforme Culture & Éducation

Museum studio

Great Place to Work

L'enquête **Great Place To Work®** (GPTW) pour évaluer la perception des employés, déployée pour la 2^{ème} année consécutive, a suscité un fort intérêt puisque 83 % des salariés y ont participé en 2024 (+ 11 % vs 2023).

Concernant les résultats, le niveau de confiance des équipes est en forte hausse (Trust index 2024 à 69 % vs 55 % en 2023) et la perception des équipes vis à vis du climat social est bonne à 71 % (vs 53 % en 2023). Tous les indicateurs sont en forte hausse : la crédibilité est à 68 % (vs 49 % en 2023), le respect est à 64 % (vs 52 % en 2023), l'équité est à 69 % (vs 5 % en 2023), la fierté est à 73 % (vs 60 % en 2023) et la convivialité est à 78 % (vs 63 % en 2023). Ces résultats soulignent des **évolutions positives en termes de leadership et d'engagement des équipes** et une belle confiance dans le **management** en place. La certification GPTW est obtenue en France et au Royaume-Uni pour Museum Studio.

Le **management** est perçu comme accessible et responsabilisant. Toutefois, il ressort aussi un besoin d'homogénéiser les pratiques managériales dans les entités, en valorisant les meilleures initiatives et en soutenant l'accompagnement au changement.

L'exploitation des résultats de cette enquête nourrit le plan d'actions de Museum Studio dont l'objectif est **de créer une culture commune** entre ses différentes entités acquises ces dernières années et construire un environnement de travail où chacun se sent respecté, responsable et responsabilisé.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Chargeurs PCC compte des collaborateurs dans 29 pays, des activités et des partenaires à travers les 5 continents dans le monde entier, 8 nationalités sont représentées dans l'équipe de Direction, plus de 30 nationalités dans les effectifs du métier. Près de 60 % des collaborateurs travaillent en Asie. De plus, Chargeurs PCC compte 45 % de femmes. Cette organisation démontre le caractère multiculturel de Chargeurs PCC dont les équipes sont amenées à interagir dans des environnements très divers. En 2025 une enquête mondiale auprès des collaborateurs et un programme de formation interculturelle sont prévus.

La **santé et la sécurité des collaborateurs** sont au cœur de ses engagements et tout est mis en œuvre pour offrir un environnement

de travail sûr sur les huit usines à travers le monde. Un travail est en cours d'harmonisation des pratiques et de **collaboration renforcée entre les sites**, avec pour objectif de tendre vers le zéro accident. Les remontées terrain et l'analyse des presque accidents à haut potentiel sont des outils essentiels qui permettent d'identifier et d'éliminer les risques en amont.

Grâce à cet engagement collectif et à une **culture de prévention**, Chargeurs PCC est fier d'annoncer qu'en 2024, les taux de fréquence et de gravité sont largement en dessous des moyennes de l'industrie textile. Ce résultat témoigne des efforts constants des équipes et encourage à poursuivre la démarche d'amélioration permanente enclenchée pour préserver l'intégrité physique et mentale de tous.

Luxury Fibers

Les actions de formation en 2024, alignées avec les orientations stratégiques du Groupe, ont été ciblées sur la **RSE**, la finance et le développement de nouvelles fibres naturelles, en coton et cachemire. Dans le cadre de ces objectifs, Luxury Fibers a renforcé son équipe de durabilité avec l'intégration d'un nouvel employé qui a rejoint l'entreprise au cours de la première partie de l'année.

NATIVA™ *Regen* est toujours l'une des innovations sur lesquelles le métier travaille. L'agriculture régénératrice en tant que concept innovant est toujours en cours de développement, couvrant maintenant de nouveaux domaines commerciaux, ce qui rend la **formation continue** sur ce sujet absolument vitale.

En 2024, certains membres de l'équipe ont participé à diverses formations avec différents experts sur des sujets tels que la biodiversité, les émissions de CO₂. Dans le cadre des développements de NATIVA™ *Regen*, des fermes sud-africaines ont été visitées par une équipe de Luxury Fibers, accompagnée d'**experts locaux et internationaux**, afin d'évaluer le développement de la R&D Mohair, ainsi que l'expansion de NATIVA™ *Regen* (laine), en élargissant l'évaluation à une proportion significative des employés. Les équipes de Luxury Fibers ont bénéficié de 480 heures de formation intégration en 2024.

Personal Goods

Les équipes de Personal Goods intègrent Cambridge Satchel, Fournival Altesse et Swaine et comprennent une diversité de salariés travaillant dans la production et la vente d'articles.

Les équipes de Personal Goods ont été formées essentiellement en 2024 sur deux thèmes : la santé, sécurité, ainsi que le **management**.

Pendant la **journée annuelle de la sécurité** du Groupe, les collaborateurs ont pu participer aux formations Premiers Secours, d'une durée de 7 heures et qui donnent lieu à un « certificat de compétences » délivré aux participants, afin de répondre efficacement aux situations d'urgence et d'assurer la sécurité et le bien-être des employés.

En matière de formation, Fournival Altesse a concentré son action sur la sécurité (notamment à travers la participation au **Safety Day**), la conformité et l'éthique, la montée en compétence des nouveaux **managers** (4 personnes) et sur l'intelligence artificielle (IA) pour le marketing et la communication. Le thème de l'IA fera l'objet d'une formation beaucoup plus large en 2025.

Le personnel de **Swaine** a été formé au nouvel ERP Odoo (logiciel de gestion intégré) pour la configuration et l'utilisation de divers modules tel que finance, ressources humaines, gestion de la relation client, planification des ressources de l'entreprise et point de vente. Ce sont des compétences acquises afin de gérer et d'optimiser les processus d'entreprise. Ces formations n'ont toutefois pas donné lieu à certification/attestation.

Swaine a souscrit une assurance médicale privée pour ses employés. Le régime offre des avantages qui vont au-delà des services de santé standard, dans le but de fournir des soins médicaux et une assistance de qualité supérieure. Les principales prestations comprennent, entre autres, une couverture médicale complète, un soutien en matière de santé mentale, ainsi certains soins dentaires et optiques.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Diversité et Inclusion

Il est à noter l'engagement des équipes Novacel, au sein desquelles le dialogue social est solide, stable et où la Direction travaille en partenariat avec les élus, les *managers* et les salariés. Les conditions de travail y sont suivies attentivement, une cartographie des conditions de travail est en place et un accord Qualité de Vie au Travail (QVT) est en cours de signature sur le site français.

Insertion professionnelle des jeunes

Novacel a mis en place plusieurs missions de Volontariat International (VIE) pour renforcer ses équipes internationales. Les jeunes sont intégrés sur une période d'un mois au sein du siège social et des départements opérationnels, avant de partir en mission dans leur pays d'affectation (aux US et en Italie notamment). Ce dispositif constitue une opportunité pour eux de se familiariser avec les activités industrielles et pour Novacel, cette collaboration fructueuse apporte de la diversité dans les équipes et contribue à l'intégration de ses nouveaux talents.

En 2024, Novacel a poursuivi le déploiement de **Novacel Academy** avec une 4^{ème} session, dont les objectifs restent multiples :

- Plan de succession (afin de transférer des compétences techniques importantes et préparer la relève des équipes) ;
- Nécessité de structurer les évolutions internes ;
- Développer l'employabilité ;
- Renforcer les compétences de base pour les opérationnels.

Santé Sécurité

Le programme de culture sécurité de Novacel est dynamique. Il vise à proposer un environnement de travail sûr et à rendre chaque collaborateur acteur de sa propre sécurité en étant attentif à celle des autres. Il repose sur la méthode développée par ETSCAF. Son déploiement a commencé sur le site de Novacel SAS en France, il s'étend progressivement à toutes les localisations de l'entité, aussi bien sites de production que centres de distribution

Sur chaque site, le programme intègre **les visites de terrain** pour continuellement apprendre à observer avec un « œil sécurité », échanger sur les bonnes pratiques et sur celles à modifier, puis mettre en place les plans d'actions nécessaires. **En 2024, plus de 500 échanges ont été animés.** En complément, les sites ont lancé des initiatives locales

telles que:

- en France, des « causeries sécurité » trimestrielles avec toutes les équipes de production, magasin et maintenance ainsi que le directeur de site et le/la responsable HSE. Pour 2025, un plan de communication mensuel est en construction ;
- en Amérique, des sessions *All employee meetings* tous les mois ;
- en Italie, en fonction de l'actualité, des animations / communications focalisées sur des cas concrets.

Great Place to Work

L'enquête Great Place to Work a été lancée fin octobre 2024 et **72 % des collaborateurs y ont participé.** Elle sera reconduite l'année prochaine pour mesurer les progrès et suivre les plans d'actions dans la durée. Quatre pays sont d'ores et déjà éligibles à la certification Great Place to Work (Allemagne, Chine, Italie et Mexique).

Concernant les résultats globaux, le **niveau de confiance des équipes est à 60 %**, la crédibilité est à 60 %, le respect à 57 %, l'équité à 60 %, la fierté à 63%. Les points positifs majeurs qui ressortent sont les suivants: l'entreprise est non discriminante, elle accorde un traitement équitable à ses collaborateurs, les conditions de sécurité des collaborateurs sont bonnes et les équipes ont les ressources et matériels suffisants pour travailler correctement.

Les points à améliorer concernent la communication managériale, le besoin de partage de la valeur et la reconnaissance.

Concernant le rapport des salariés au travail, l'image de l'entreprise est bonne et les salariés ont plaisir à travailler ensemble. La convivialité est reconnue à 65%, l'accueil de nouveaux arrivants ressort comme une force à 85 % et, en termes de diversité, les salariés peuvent être eux-mêmes au travail, le collectif de travail est sain, les équipes ont un bon niveau de confiance dans les cadres dirigeants.

La restitution des résultats a été effectuée aux *managers* et au CSE, qui sont consultés pour construire les plans d'action adaptés sur 2025. En termes de calendrier, le plan d'action est à développer sur le premier trimestre 2025 et à mettre en place dès le deuxième trimestre 2025

A noter qu'un deuxième organisme (Procore) a réalisé fin 2024 une enquête complémentaire orientée QVT et relations managériales auprès des collaborateurs des sites français (taux de participation 80 %). Les résultats viendront enrichir la cartographie des conditions de travail et l'accord QVT et orienter le plan d'action.

2.

2.2.6.3 Indicateurs

Indicateur		2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	Variation	
							sans Hypsos	sans Hypsos	2024 -2023	
Effectif total										
Nombres de salariés (CDI et CDD) au 31 décembre de l'année N	Groupe Chargeurs	2 095	2 228	2 248	2 329	2 284	2 275 ⁽¹⁾	2 298 ^(2,3)	1 %	
	Siège	24	27	31	36	37	37	36	- 3 %	
	Novacel	724	721	752	736	737	737	732	- 1 %	
	Chargeurs PCC	1 126	1 076	1 058	1 079	1 025	1 025	1036 ⁽²⁾	1 %	
	Museum Studio	189	375	371	330	340	290	313 ⁽³⁾	8 %	
	Luxury Fibers	32	27	25	28	29	29	31	7 %	
Répartition de l'effectif par métier	Personal Goods				110	116	157 ⁽¹⁾	150	- 4 %	
Répartition de l'effectif par zone géographique (* état par plateforme au dessous de ce tableau)	Europe	995	1 083	1 126	1 276	1 239	1 182	1285	- 10 %	
	dont France	599	591	617	650	614	614	612	0 %	
	Asie (yc. Afrique/Océanie)	778	744	707	689	663	663	623	- 6 %	
	Amérique	322	401	387	364	382	382	390	2 %	
Part de femmes dans l'effectif	Groupe	31,5 %	34 %	32 %	34 %	34,7 %	35,1 %	36 %	+ 1 pt	
	Population cadre	29 %	31,5 %	30,8 %	32,8 %	32,2 %	32,5 %	36 %	+ 3 pts	
Part de femmes dans l'effectif	Top 50	34 %	28 %	26 %	22 %	26 %	26 %	24 %	- 2 pts	
Part de l'effectif en situation de handicap	Périmètre France	4,04 %	3,3 %	3,73 %	4,55 %	4,74 %	4,74 %	5,03 %		
Heures de formations	Durée moyenne/salarié	19 h	13 h	21 h	19 h	21 h	21 h	15 h	- 6 h	
Accidents du travail	Nombre d'accidents du travail (ayant occasionné au moins un jour d'arrêt)		-	9	18	18	17	17	20	18 %
	Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail (ayant occasionné au moins un jour d'arrêt) par millions d'heures travaillées		10,17	3,86	6,43	6,52	7,21	7,47	5,21	- 30 %
	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail		-	817	813	1 222	1 439	1 439	1 004	- 30 %
	Taux de gravité : nombre de jours d'absence par milliers d'heures travaillées		0,39	0,16	0,31	0,44	0,49	0,51	0,27	- 47 %
	Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables ⁽⁴⁾		1	2	2	2	1	1	2	100 %
Recours à l'intérim	Personnel intérimaire	% de l'effectif total CDI + CDD	6,55 %	7,59 %	2,22 %	0,96 %	1,47 %	1,19 %	2,3 %	+ 1 pt
Frais de personnel	Charges de personnel de l'année (en millions d'euros)	Effectif des sociétés consolidées par intégration globale	98,9	116	126	131,7	131	127,3	144,24	13 %

(1) Corrigé pour inclure les effectifs de Swaine Adeney & Co (London) Limited et The Cambridge Satchel Company en 2023.

(2) Corrigé pour inclure les effectifs de Senfa Cilander Switzerland AG et Alumo AG en 2024.

(3) Corrigé pour inclure les effectifs de Grand Palais Immersif (GPI) en 2024.

(4) Uniquement en France.

(5) Voir sous-chapitre 2.5 « Note méthodologique » pour plus de détails.

Répartition des effectifs par pays, pour les pays de plus de 50 salariés en 2024	Effectifs 2024
Argentine	68
Bangladesh	88
Chine	260
France	611 ⁽¹⁾
Grande Bretagne	300 ⁽²⁾
Hong Kong	102
Italie	291
USA	276

(1) Corrigé pour inclure les effectifs de Grand Palais Immersif (GPI) en 2024.

(2) Corrigé pour inclure les effectifs de Swaine Adeney & Co (London) Limited et The Cambridge Satchel Company en 2024.

Indicateurs sur un périmètre restreint ⁽¹⁾	2024	2023 sans Hypsos	Variation
Salariés Homme	1438	1444	- 1 %
Salariés Femme	794	780	2 %
Salariée femme cadres	137	124	10 %
Part de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou des lignes directrices reconnues	68 %	61 %	+ 7 pts
Départs	379	403	- 6 %
Embauches	352	394	- 11 %
Turnover	17	18	- 6 %

(1) Chiffres issus de l'outil de reporting du Groupe, les effectifs Alumo AG, Senfa Cilander Switzerland AG, Grand Palais Immersif (GPI). Pour 2023, la régularisation des effectifs 2023 Swaine et Cambridge Satchel UK) n'est pas intégrée.

2.2.7 TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

2.2.7.1 Politique

Le groupe Chargeurs est implanté industriellement dans 9 pays, et commercialement dans 19 pays, soit autant de législations et cultures diverses.

Le personnel dans la chaîne de valeur du Groupe correspond d'une part aux travailleurs présents sur les sites mais ne faisant pas partie des effectifs du Groupe (ex: intérimaires), et d'autre part les travailleurs présents en amont ou en aval de la chaîne d'approvisionnement du Groupe (ex: fournisseurs, réseau de distribution).

Le risque de non-respect des droits humains chez ses fournisseurs est positionné dans la cartographie des risques comme un de ceux pouvant occasionner un impact négatif significatif sur la société. Dans la chaîne d'approvisionnement, une attention particulière est portée aux fournisseurs qui peuvent être touchés par certaines problématiques comme les conditions de travail décentes, comme le montre le travail de Chargeurs PCC dans le textile.

Les différents engagements du Groupe en matière de respect des droits de l'Homme sont décrits au chapitre 2.2.6.1. On y retrouve l'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies, les deux documents internes le Code de conduite et la Charte des achats responsables, et la Déclaration sur l'esclavage moderne.

Dans ce contexte, le Groupe s'engage à :

1. Réaliser une analyse des risques liés aux droits de l'homme pour les pays d'implantation et secteurs du Groupe ;

2. Soutenir les fournisseurs dans leurs efforts pour lutter contre le risque de violation de droits humains, grâce à des programmes d'action dédiés ;
3. Suivre l'efficacité des mesures de prévention et d'atténuation de ce risque à travers les indicateurs de performance définis.

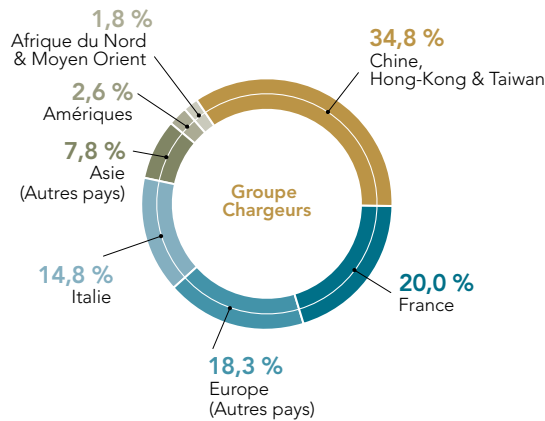
2.2.7.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'enjeu des travailleurs dans la chaîne de valeur sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité a été décrite dans la section 2.1.4.

Depuis plusieurs années, le Groupe a mis en place de nombreuses actions pour promouvoir une éthique vis-à-vis des fournisseurs, à commencer par **Charte des achats responsables** signée par plus de 300 fournisseurs en 2023-2024, et dont les exigences ont été renforcées en 2024. Un système d'audit ou d'évaluation RSE des fournisseurs stratégiques est également en place, assorti d'un suivi des points d'amélioration repérés chez les fournisseurs afin de maintenir un dialogue régulier avec ces partenaires.

Le Code de conduite du Groupe précise par ailleurs la procédure à suivre pour les alertes, les responsabilités et protection associées. La ligne d'alerte (plus précisément une adresse email : alertes@chargeurs.com) est ouverte aux parties prenantes externes et accessible sur le site Internet du Groupe dans le Code de conduite et dans la Charte des achats responsables.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FOURNISSEURS DES METIERS DE CHARGEURS (1)



Résultats en 2024

- Mise à jour de la Charte des achats responsables, notamment sur la partie droits humains, avec un renforcement des exigences du Groupe (par exemple le travail des enfants non toléré en-dessous de 15 ans) selon les réglementations locales ;
- Dialogue continu avec les fournisseurs et d'autres parties prenantes intéressées (communautés locales, analystes financiers, etc.) ;
- Choix de diversifier les systèmes d'audit externe des fournisseurs du Groupe afin de répondre aux demandes des clients.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Réaliser une cartographie Groupe de ces risques liés aux droits de l'Homme afin de prioriser les actions ;
2. Etablir une politique cadre sur les droits humains, et s'assurer de sa diffusion et de sa bonne appropriation par les métiers ;
3. Assurer un suivi par les métiers de l'efficacité des actions mises en place, via l'analyse des plans d'actions qui suivent les audits / évaluations réalisés.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Chargeurs PCC, membre de la *Better Cotton Initiative* (BCI) depuis 2019, accélère l'approvisionnement en coton sous licence BCI, soutenant une agriculture responsable, une gestion durable des ressources et des conditions de travail décentes. Fin 2023, BCI a lancé la plateforme *Better Cotton Traceability*, permettant de retracer l'origine du coton, répondant ainsi aux attentes croissantes des clients en matière de transparence.

Chargeurs PCC veille au respect des normes de l'OIT et des lois locales par ses fournisseurs, en s'assurant de conditions de travail décentes : salaires justes, horaires respectés, assurances. Depuis 2023, une personne dédiée suit les progrès des fournisseurs, et leurs investissements, tels que la rénovation de bâtiments, la création de cantines, la modernisation de dortoirs en Chine, la mise en place de machines de pointage à empreinte digitale, la vérification des assurances disponibles, le respect des horaires et le paiement des heures supplémentaires à des taux supérieurs. Un suivi hebdomadaire et mensuel renforce cet accompagnement pour améliorer durablement les conditions de travail de sa chaîne de valeur.

Luxury Fibers

Par la certification NATIVA™, Luxury Fibers est engagé à adopter des pratiques responsables, en s'alignant sur le Pacte mondial des

Nations unies pour soutenir les principes relatifs aux droits de l'homme. Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de NATIVA™ adhèrent à ces principes, garantissant la protection des droits et s'abstenant de se rendre complices de toute violation.

Dans le cadre de NATIVA™ Regen, les équipes soutiennent non seulement les agriculteurs, mais aussi les communautés parmi lesquels ils vivent. Par exemple, en Uruguay avec deux initiatives :

- Le projet « Women in Wool » de 2024 s'appuie sur le programme « Design Your Future » (DYF) de 2023 : il a permis à 88 participants d'acquérir de nouvelles compétences. La phase suivante se concentrera sur les femmes ayant déjà une entreprise, afin de les aider à améliorer la qualité de leurs produits, la conception, le marketing et les stratégies commerciales ;
- L'initiative Siento Lana, destinée aux enfants et aux familles, renforce l'éducation grâce à un kit de travail à base de laine. Il a été cocréé par des entrepreneurs de trois régions.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Les évaluations Ecovadis des fournisseurs de Novacel intègrent des questions relatives aux droits sociaux. Novacel poursuivra l'analyse des résultats en 2025 pour cartographier les fournisseurs les plus à risque, et définir le besoin en audit complémentaire.

Le risque d'atteinte aux droits des travailleurs chez les fournisseurs est généralement très bas, en raison de la forte concentration des fournisseurs en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis. Ces fournisseurs sont très souvent des filiales de grands groupes de la chimie, très sensibles à ces thématiques de sécurité et des droits des travailleurs. Le risque est plus important pour les plantations de caoutchouc naturel où une attention particulière sera portée dans les prochains mois.

Plusieurs départements de Novacel audient ou se déplacent régulièrement chez les fournisseurs de rang 1 d'intrants critiques pour les activités du métier. C'est notamment le cas des fournisseurs de films plastiques et pour certains fournisseurs de produits chimiques qui sont audités par le département Qualité.

Le département R&D est également fréquemment présent chez les partenaires de Novacel, et des visites complémentaires sont réalisées par les Achats. En parallèle, les équipes commerciales et Marketing visitent aussi régulièrement les clients, y compris leurs espaces de production. Le Groupe est ainsi en mesure de promouvoir ses pratiques responsables auprès des utilisateurs des produits.

Novacel a également noué de nombreux partenariats avec des associations locales afin de renforcer l'intégration de ses sites au

1) Cartographie réalisée sur le périmètre des fournisseurs de Novacel (usines européennes, soit 80 % de la production mondiale), Chargeurs PCC (monde, sauf entités localisées en Amérique du Sud) et Luxury Fibers en 2023. Il n'y a pas de variations majeures en 2024.

sein des communautés locales. En France, Novacel soutient le Secours Populaire et les collaborateurs participent directement aux collectes pour les personnes dans le besoin. Aux États-Unis, le site de Troy a parrainé des événements communautaires à l'école, par

exemple la comédie musicale du lycée de Troy. En Italie, le site a fait des dons de livres à une bibliothèque locale de la ville de Sessa ; il a également contribué à la création d'une aire de jeux pour les enfants en situation de handicap.

2.2.7.3 Indicateur et cible

Indicateur clé de performance	2024	2023	Variation	Objectif en 2025
Nombre de fournisseurs importants audités avec le référentiel Sedex qui est réputé sur les enjeux sociaux ⁽¹⁾	54	54	-	10 %

(1) Périmètre : Chargeurs PCC. Ces 54 fournisseurs représentent un volume d'achats de plus de 80 % en valeur pour le métier (matières premières).

2.2.8 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

2.2.8.1 Politique

Chargeurs définit les consommateurs et utilisateurs finaux comme étant de deux catégories distinctes :

- Des entreprises, organisations qui utilisent les produits et les services du Groupe dans leur processus industriels ou de fabrication ;
- Des utilisateurs finaux qui bénéficient directement des produits et services du Groupe.

Un des enjeux-clés qui est remonté de l'analyse de double matérialité est le **besoin d'information en matière de durabilité**. Les modalités de dialogue sont variées (cf. Section 2.1.3.2 / Intérêts des parties prenantes et modalités de dialogue) et permettent de recevoir des informations précieuses qui poussent le Groupe à s'améliorer de façon continue.

En se fondant sur des enquêtes de satisfaction auprès des clients du Groupe et en développant/maintenant un dialogue continu avec eux, l'objectif de Chargeurs est, au-delà de la transparence sur la composition et les conditions d'élaboration des produits, de fabriquer et mettre sur le marché des produits respectueux de l'environnement et sans impact sur la santé et la sécurité des travailleurs comme des utilisateurs. Pour atteindre cet objectif, une politique qualité stricte est mise en place par les métiers dès le stade de la conception d'un produit ou service.

Ainsi, le Groupe s'engage à :

1. **Faire preuve de transparence concernant les enjeux de qualité et de durabilité** liés à ses produits et services et leurs étapes de fabrication ;
2. **Etre ambitieux et force de proposition pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs RSE ;**
3. **Viser une satisfaction toujours plus grande de ses clients.**

2.2.8.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'enjeu lié aux Consommateurs et utilisateurs finaux sont décrits à la section 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité a été décrite dans la section 2.1.4.

Les différents engagements du Groupe en matière de respect des droits de l'Homme sont décrits à la section 2.2.6.1. L'ensemble de ces engagements sont communiqués aux utilisateurs et consommateurs finaux. On y retrouve l'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies, les deux documents internes le Code de conduite et la Charte des achats responsables, et la Déclaration sur l'esclavage moderne.

Résultats obtenus en 2024

- La révision de la politique des produits et services plus durables afin de garantir une transparence et une communication responsable aux consommateurs et utilisateurs finaux ;
- La préparation soignée de *reporting* de durabilité sur la base d'indicateurs comparables ;

- L'analyse d'impact RGPD à la suite du lancement d'un nouveau Système d'information RH ;
- La poursuite des enquêtes et rencontres avec les clients afin de comprendre leurs besoins et attentes.

Objectif du Groupe en 2025

1. **Définir une politique globale concernant l'assurance qualité** des produits et services, y compris les aspects liés à la durabilité, et qui intègre la gestion du dialogue avec les clients.

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

Les services commerciaux ainsi que le service qualité assurent les suivis et analyses d'éventuelles réclamations et retours clients. Les clients s'adressent directement à leurs commerciaux qui font le lien avec les services qualité régionaux.

Des enquêtes de satisfactions sont menées pour une amélioration continue des services et de la qualité. Dans l'usine historique, Lainière de Picardie BC SAS, l'engagement envers la satisfaction client se reflète dans les résultats de l'enquête 2024 : **99 %** des clients sont satisfaits de la qualité des produits, **97 %** des services après-vente et **94 %** de l'assistance technique. Ces chiffres illustrent une volonté constante d'offrir des solutions performantes et un accompagnement de qualité.

Par ailleurs les équipes commerciales, R&D et RSE réalisent ponctuellement des présentations sur les avancements des travaux en matière d'innovation et de durabilité mettant en avant des produits novateurs à moindre impacts chez les clients.

Chargeurs a également à cœur de développer des **partenariats de long terme** avec ses clients, afin de co-crée des produits et services sur mesure et uniques, tout en répondant aux enjeux spécifiques du marché et des réglementations environnementales.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

Novacel est reconnu pour la fiabilité des solutions proposées aux industriels, et pour un accompagnement personnalisé des clients. Un **service de préconisation gratuit** est ainsi mis à disposition pour analyser des échantillons de matériaux, et proposer le film adhésif le plus adapté pour améliorer la performance des procédés de transformation. En complément, tous les produits disposent de **fiches techniques synthétisant les performances techniques et environnementales**. Ces fiches sont disponibles sur le site internet de Novacel (novacel-solutions.com). Des vidéos tutoriels sont également disponibles sur ce site et sur Youtube pour aider les clients à s'approprier les solutions.

L'accessibilité des équipes est illustrée par une présence sur le terrain et par un **département dédié au suivi des commandes** et livraisons des clients. Novacel propose également un suivi au cas où les clients rencontreraient des défauts sur un produit ou pour améliorer leur compatibilité avec les machines industrielles.

Une **enquête satisfaction est conduite chaque année** pour aligner les priorités opérationnelles avec les attentes des clients. Ceux-ci sont très régulièrement accueillis sur les usines de Novacel, principalement à Déville-lès-Rouen.

Novacel travaille à prolonger cette fiabilité sur ses engagements RSE. La quasi-totalité des films pour procédés industriels dispose depuis 2023 d'empreintes carbone individuelles estimées à partir d'**analyse de cycle de vie par famille d'adhésif**. En 2024, Novacel a travaillé étroitement avec l'AFERA, l'association européenne des fabricants de rubans adhésifs, pour construire une calculatrice des empreintes carbone à l'attention de tout le secteur pour uniformiser les pratiques et faciliter l'accès à des empreintes carbone fiables et certifiées. Ces empreintes carbone sont déjà totalement compatibles

avec le bilan carbone de l'activité qui couvre 90 % des achats (en valeur monétaire).

La conformité des solutions livrées aux clients avec les exigences réglementaires locales est un point d'attention où interviennent de nombreux départements : R&D, Achats, Qualité, Marketing, Juridique, RSE. Les restrictions sur les **composants chimiques** et les obligations actuelles ou à venir pour les produits incorporant des matières plastiques sont particulièrement suivies. Les équipes Innovation, R&D et RSE sont très investies dans l'élimination des risques chimiques nouvellement identifiés, la substitution du plastique vierge par de nouveaux matériaux recyclés ou biosourcés, et par la gestion de la fin de vie des produits.

2.2.8.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	2024	2023	Variation	Objectif 2025
Net Promoter Score (NPS) ⁽¹⁾ pour Novacel	44	44	-	> 45
Enquêtes de satisfaction Lainière de Picardie BC SAS ⁽²⁾	> 95 %	-	-	> 96 %

(1) "Net Promoter Score" est un des indicateurs de mesure de la satisfaction client.

(2) Enquête périodique sur la qualité des produits.

2.2.9 CONDUITE DES AFFAIRES

2.2.9.1 Politique

En adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2017, le groupe Chargeurs s'est engagé à appliquer, à promouvoir et à soutenir dans ses activités les dix principes fondamentaux de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, en somme en matière d'éthique des affaires.

Chargeurs s'est doté la même année d'un **Code de conduite** conçu pour refléter les valeurs du Groupe dans les principes et règles en vigueur en son sein. Ce Code, adossé aux référentiels internationaux existants, permet de partager un cadre éthique commun à l'ensemble des filiales. Préfacé par le PDG du Groupe, il a fait l'objet d'une **actualisation en 2022**, et se présente désormais comme un véritable outil au service du modèle d'affaires durable de Chargeurs. Il est destiné à engager et protéger l'ensemble des parties prenantes, des clients aux collaborateurs en passant par les fournisseurs, les partenaires et les actionnaires.

Ce Code de conduite est renforcé par la **Charte des achats responsables**, elle-même mise à jour en 2024, qui formalise les attentes fondamentales du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs.

Chargeurs dispose par ailleurs d'une **politique sur la protection des données** personnelles (RGPD) à destination de ses collaborateurs et parties prenantes.

Le Groupe s'engage à actualiser régulièrement toutes ces politiques pour prendre en compte des évolutions réglementaires.

Par ailleurs, il informe régulièrement le **Comité d'Éthique**, organe-clé de la **compliance**, de l'évolution et de l'application concrète de ces politiques (cf. section 4.5 / Code de Conduite et Comité d'Éthique).

2.2.9.2 Actions

Les Impacts, Risques et Opportunités liés à l'enjeu de l'éthique des affaires sont décrits au chapitre 2.1.3.3. La méthodologie d'analyse de double matérialité a été décrite dans le chapitre 2.1.4. Les enjeux majeurs identifiés sont de 3 ordres :

- La culture d'entreprise et le risque de cyber attaque qui touche tous les collaborateurs ;
- La gestion de la relation avec les fournisseurs qui est particulièrement critique pour l'ambition climatique du Groupe,

mais aussi dans le cadre du respect des droits humains ;

- Le risque de corruption, qui touche plus spécifiquement certaines populations de part leurs fonctions commerciales.

Culture d'entreprise

Sur la base de son Code de conduite, le Groupe s'assure chaque année que les principes énoncés sont bien compris par les équipes. Ce Code constitue la première protection contre la volatilité et la complexité de l'environnement du Groupe.

Prévention du risque de corruption

Les populations dit « à risque » sont traditionnellement les commerciaux et acheteurs. Ils représentent 17,4 % des effectifs du Groupe. A leur destination, un programme de formation spécifique à l'anti-corruption a été construit en 2024, et sera dispensé en 2025.

Le **mécanisme d'alerte professionnelle** est un outil puissant pour promouvoir la conformité et l'intégrité au sein du Groupe. Il contribue à identifier les problèmes potentiels à un stade précoce, à minimiser les risques juridiques et à promouvoir une culture d'ouverture et de responsabilité.

Tous les personnels du Groupe ont été formés au contenu du **Code de conduite**, comportant notamment une description claire du dispositif anti-corruption et de la procédure d'alerte interne, entre 2023 et 2024 (décrite à la section 2.2.7.2). Par ailleurs, chaque nouvel entrant dans le Groupe est invité à suivre un parcours de formation passant notamment par la connaissance des diverses composantes du Code de conduite et du dispositif anti-corruption. On y trouve notamment les définitions et les méthodes d'identification des différents types de corruption, la procédure d'alerte interne, les conséquences associées en cas de manquement au respect du Code de conduite, ainsi que quelques exercices concrets d'application. Ce parcours de formation repose sur un réseau « Compliance » très structuré, décrit supra, lequel expose les missions des Référents et correspondants qui sont présents dans tous les métiers et toutes les géographies. Bénéficiant d'une **formation anti-corruption approfondie**, ces acteurs sont également les vecteurs privilégiés de la diffusion de l'information sur ces sujets, auprès des *managers*, des salariés et de leurs interlocuteurs. S'appuyant sur les outils mis à leur disposition, ils expliquent aux collaborateurs notamment le fonctionnement du système d'alerte interne décrit dans le Code de conduite, et le moyen de l'activer.

Gestion du risque cyber

En 2024, la cybersécurité a été évaluée comme un risque matériel pour Chargeurs et pour ses clients et collaborateurs, car les données détenues par Chargeurs contiennent potentiellement des informations sensibles, et les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et sophistiquées. Les systèmes d'information de Chargeurs, dont certains sont gérés par des tiers, sont ainsi susceptibles d'être perturbés ou mis à l'arrêt (virus, intrusions informatiques, etc.).

Chargeurs dispose d'une **Charte Informatique** à destination de ses collaborateurs et conduit des activités régulières de formation et sensibilisation sur la cybersécurité à l'aide de supports de formation en ligne, newsletter et la prévention contre les campagnes de hameçonnage.

Délais de paiement

Dans tous les pays où le Groupe est présent, il respecte la législation locale en matière de règlement des fournisseurs quel que soit la taille de la structure.

Résultats obtenus en 2024

- 100 % des salariés actifs ont été formés au « Code de conduite » au cours des 2 dernières années ;
- 100 % des nouveaux entrants dans le Groupe sont formés, dès leur arrivée, au contenu du Code de conduite ;
- 2 alertes ont été remontées par les équipes en 2024, avant d'être analysées et de donner lieu à des actions ;
- Formation du Réseau *Compliance* au dispositif anti-corruption (voir le chapitre Personnel de l'entreprise).

Objectifs du Groupe en 2025

1. Poursuivre le travail de sensibilisation des collaborateurs au Code de conduite ;
2. Former à l'anti-corruption une partie de la population à risque ;
3. Mettre à jour le support de formation sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.

Gestion de la relation avec les fournisseurs

Conscient de la dimension stratégique que revêt la chaîne de valeur pour un groupe international, Chargeurs a développé dès 2017 de nombreuses actions vis-à-vis de ses fournisseurs (charte, audits réguliers, etc.) afin de partager ses attentes et besoins, et de les assurer du soutien du Groupe dans leurs efforts d'amélioration continue en matière de durabilité.

En 2024, le **groupe de travail transverse dédié au sujet des achats responsables** a poursuivi son travail :

- Sa première mission a été de mettre à jour la Charte des achats responsables sur la base d'une étude large et co-construite avec les différents métiers ;
- Les chapitres liés aux enjeux environnementaux et sociaux ont été enrichis de façon significative ;
- Depuis septembre 2024, la nouvelle Charte des achats responsables est progressivement communiquée aux fournisseurs dans un souci de dialogue, et de sensibilisation aux sujets RSE.

En 2025, ce groupe de travail transverse est destiné à poursuivre ses échanges, tant les enjeux autour des achats de biens et de services sont importants, que ce soit du point de vue du plan de transition climatique du Groupe, de l'économie circulaire, que des droits humains.

Résultats obtenus en 2024

- Mise à jour de la Charte des achats responsables et appropriation progressive par les fournisseurs de tous les métiers ;
- Etablissement d'une procédure interne de suivi du caractère effectif de la Charte grâce à des indicateurs.

Objectifs du Groupe en 2025

1. Poursuivre le travail de cartographie des fournisseurs et d'analyse de risques ;
2. Etablir une méthode commune pour définir les fournisseurs dit « stratégiques » ;
3. Définir des objectifs par métiers pour suivre ces fournisseurs stratégiques et leur performance via les indicateurs préconisés par le Groupe ;
4. Renforcer la sensibilisation des équipes concernées par la relation avec les fournisseurs.

Lutte contre la corruption et le lobbying

L'enjeu appelé « Influence politique et lobbying » a été évalué par les parties prenantes en 2024 comme important pour Chargeurs car deux de ses métiers, le plastique et le textile, connaissent un risque potentiel de hausse de taxes, de durcissement des réglementations et d'attractivité pour les talents. Pour atténuer ce risque, le Groupe maintient une veille active, participe à des conférences et contribue parfois à des mobilisations. En 2024, Novacel a par exemple contribué à des *position papers* à l'attention de la Commission Européenne, cosigné avec l'AFERA (Association des Fabricants Européenne de Rubans Adhésifs).

Focus : Protection des lanceurs d'alerte

Dans le cadre du droit d'alerte défini par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, Chargeurs a défini depuis plusieurs années une procédure de recueil des alertes professionnelles internes en vue d'encourager et d'encadrer le signalement, par les salariés et les collaborateurs extérieurs ou occasionnels, de faits illicites ou dangereux survenus dans l'entreprise. Ce dispositif est complémentaire des voies traditionnelles de signalement et son utilisation constitue une faculté simple à activer pour les collaborateurs.

La procédure de recueil des alertes professionnelles est intégrée au Code de conduite, qui est annexé au règlement intérieur de Chargeurs. Les lanceurs d'alerte bénéficient du **dispositif de protection** prévu au chapitre II de la loi n°2016-1697 du 9 décembre 2016 précitée, et renforcé par la loi Waserman du 21 mars 2022⁽¹⁾ sur la protection des lanceurs d'alerte. À cette occasion, le Code a précisé son dispositif anti-corruption et sa procédure d'alerte professionnelle qui est ouverte à toutes les parties prenantes du Groupe.

Relayé par les procédures de contrôle interne, le dispositif d'alerte est accessible et permet aux employés de signaler en toute sécurité et confidentialité les abus, les violations de la loi ou des directives internes, ainsi que les comportements contraires à l'éthique. Les cas identifiés sont traités le plus souvent en interne, en s'appuyant sur le réseau existant, et en cas de besoin sur le Comité d'Éthique (rôle et actions décrites dans le chapitre 4).

Dans les faits, **ce dispositif a été plusieurs fois utilisé** ces dernières années, permettant, lorsque les mécanismes internes classiques ne fonctionnent pas, de remonter au CCO (*Chief Compliance Officer*), par l'intermédiaire d'une adresse dédiée - alertes@chargeurs.com - un fait ou une situation susceptible de mettre à risque l'organisation. Lorsque le cas se produit, et en conformité avec le processus décrit dans une des annexes du Code de conduite, le lanceur d'alerte reçoit un accusé réception lui indiquant que le sujet va être étudié sur sa recevabilité, puis le cas échéant, sur sa prise en charge. À partir de la réception de l'alerte, le lanceur d'alerte bénéficie d'une protection garantie par le CCO, en particulier pendant le traitement de l'alerte, dont la durée varie selon les situations. En fonction des cas à traiter, les investigations peuvent faire intervenir les auditeurs internes (si suspicion de fraude ou de détournement de fonds), les responsables RH (cas de harcèlement), ou être confiés à des tiers « neutres » si une enquête auprès d'une population doit être initiée. Dans tous les cas, le lanceur d'alerte est protégé par une stricte confidentialité.

1) La « loi Waserman » du 21 mars 2022, transpose en droit français la directive européenne 2019/1937 relative à la protection des lanceurs d'alerte. Elle apporte des modifications substantielles au régime antérieur inscrit au sein de la loi Sapin 2, renforçant la protection des lanceurs d'alerte

Résultats obtenus en 2024

- Cartographie des risques de corruption auxquels le Groupe pourrait être exposé ;
- Renforcement des dispositifs de contrôle interne anti-corruption, notamment via la politique Groupe pour tous les métiers et la mise en place d'outils permettant d'évaluer les tiers (tel que requis par la loi Sapin II) ;
- Déploiement de processus d'évaluation des tiers plus spécifiquement chez Novacel et Chargeurs PCC.

Objectifs du Groupe en 2025

1. **Poursuivre le déploiement des processus d'évaluation des tiers**, et l'élargir vers les autres métiers ;
2. **Mettre à jour le support de formation anti-corruption**, avec des nouveaux cas concrets illustratifs ;

Plateforme Mode & Savoir-faire

Chargeurs PCC

En 2024, Chargeurs PCC intensifie son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale grâce à son programme intégré d'audits SMETA et de suivi personnalisé avec ses fournisseurs. Les audits SMETA, couvrant des piliers essentiels de la RSE – conditions de travail, santé et sécurité et éthique des affaires – assurent un contrôle rigoureux et opérationnel des engagements du métier. Cette année, **78 % du volume des achats** sont réalisés auprès de fournisseurs audités SMETA, renforçant ainsi la fiabilité et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Au-delà des audits, Chargeurs PCC accompagne ses partenaires à travers des **visites régulières et un suivi quotidien des non-conformités** pour garantir une amélioration continue. Des rencontres sur site, parfois impromptues, permettent d'échanger sur les réglementations, de promouvoir le *sourcing* responsable et d'écouter les besoins de ses fournisseurs. Ce travail collaboratif vise à co-construire une chaîne de valeur éthique, tout en établissant des relations de confiance et de transparence avec l'ensemble des parties prenantes.

Luxury Fibers

La gestion de la chaîne de valeur est la valeur-ajoutée de Luxury Fibers grâce au label NATIVA™ qui donne la garantie d'une laine merinos traçable. Une technologie blockchain propriétaire garantit le suivi et le *sourcing* sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

En 2024, Luxury Fibers a travaillé de façon permanente avec 4 usines de peignage (fournisseurs de **rang 1**) et 314 fermes (fournisseurs de **rang 2**) réparties dans le monde. **La totalité de ces partenaires commerciaux (100 %) ont été audités** par un organisme tiers indépendant.

Chaque maillon de la chaîne de valeur certifiée NATIVA™ doit respecter et être audité sur les principes définis dans ses protocoles RSE en matière de bien-être animal, de gestion des terres, et de normes industrielles, renforçant ainsi le positionnement haut de gamme de Luxury Fibers.

Personal Goods

La nouvelle Charte des achats responsables a été envoyée à tous les principaux fournisseurs, afin de partager les valeurs sociales et environnementales de Chargeurs. Chez Fournival Altesse, 90 % des fournisseurs étrangers et **100 % des fournisseurs français ont signé la nouvelle Charte**. Chez Swaine et Cambridge Satchel, 309 fournisseurs au total ont reçu la nouvelle Charte et 19 % l'ont signée à la fin de l'année 2024.

Plateforme Matériaux Innovants

Novacel

En 2024, Novacel a décidé de passer à l'évaluation **Ecovadis** pour mieux répondre aux besoins de ses partenaires commerciaux et aligner ses pratiques avec celles des industries de la chimie et des matériaux. Le métier a été récompensé par une **médaille d'argent**, illustrant sa position parmi les 15 % des fabricants de produits plastiques les plus responsables.

Outre l'obtention de sa propre évaluation, en tant que Novacel SAS en 2024, 45 % de ses achats ont été effectués auprès de fournisseurs évalués par Ecovadis et 75 % de ses fournisseurs ont signé la précédente Charte des achats responsables. La nouvelle Charte a d'ores-et-déjà été communiquée aux fournisseurs et plusieurs fournisseurs-clés l'ont déjà signée. Cette campagne est également l'occasion de consolider les certifications ISO et de vérifier l'existence d'une trajectoire carbone des fournisseurs.

Le déploiement du **nouvel ERP** à l'échelle de tout le métier est également l'occasion d'actualiser les **procédures de contrôle interne**, notamment autour des achats, pour maintenir un cadre anti-corruption robuste. La répartition des responsabilités au sein de l'organisation vise également à supprimer les conflits d'intérêt dans la conduite des opérations.

2.2.9.3 Indicateurs et cibles

Indicateurs clés de performance	2024	2023	Variation	Objectif en 2025
Pourcentage de collaborateurs formés au Code de conduite dans les 2 ans	100 %	100 %	-	100 %
Nombre d'alertes professionnelles traitées	2	2	-	-
Part des fournisseurs engagés pour le climat ⁽¹⁾	KPI nouveau	-	-	10 %
Pourcentage des fournisseurs importants ⁽²⁾ audités ou évalués par un organisme externe reconnu	66 %	65 %	+ 1 pt	70 %

(1) Les fournisseurs engagés sur le climat sont des fournisseurs qui remplissent deux critères : leur bilan carbone est basé sur des données opérationnelles (= non estimées) et ils ont défini des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, si possible selon une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

(2) Fournisseur important = supérieur à 50 % des achats en valeur pour les métiers.. En 2024, Chargeurs PCC a audité 54 fournisseurs sur un total de 84 fournisseurs sollicités, Novacel 20 fournisseurs audités sur 30 fournisseurs sollicités / Luxury Fibers a audité ses 4 seuls fournisseurs de rang 1, ce qui fait un total de **78 fournisseurs audités sur 118 fournisseurs avec lesquels Chargeurs a des relations fortes et sur la durée, soit 66 % audités en 2024**. En 2023, 58 fournisseurs avaient été audités sur 88 sollicités (54 pour Chargeurs PCC et 4 pour Luxury Fibers).

2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)

Indicateurs Environnementaux hors Climat		2024	2023 Sans Hypsos	Variation
Production en Mm ²	Production en millions de mètres carrés (Mm ²) pour les sites concernés	870	761	14 %
	Millions de mètres carrés de produits finis vendus aux clients et/ou aux centres de distribution	914	732	25 %
Gestion de la ressource en eau	Prélèvement d'eaux de surface, y compris l'eau provenant de zones humides, rivières, lacs et océans	5 446	4 527	20 %
	Prélèvement d'eau de nappe phréatique	312 792	363 491	- 14 %
	Prélèvement d'eau de pluie collectées et stockées directement par l'organisation	0	0	-
	Prélèvement d'eau de distribution	52 319	44 524	18 %
	Prélèvement d'eau totale en mètres cubes (m ³)	370 557	412 542	- 10 %
	Prélèvement d'eau totale en mètres cubes (m ³) / Millions de mètres carrés (Mm ²) pour les sites concernés	413	534	- 23 %
	Total de l'eau recyclée et réutilisée en mètres cubes (m ³)	21 064	18 739	12 %
	Total de l'eau stockée en mètres cubes (m ³)	5 804	3 067	89 %
	Prélèvement d'eau totale en zones de risque hydrique élevé et très élevé (sites de production uniquement) (m ³)	65 603	87 826	- 25 %
	Pourcentage de prélèvements d'eau en zones de risque hydrique élevé et très élevé (sites de production uniquement)	18 %	21 %	- 3 pts
Management général des sites	Pourcentage de sites de production ayant réalisé une analyse environnementale (tel que préconisé par la norme ISO 14001)	21 %	26 %	- 5 pts
	Nombre d'employés en charge de l'Hygiène, la Sécurité et/ou l'Environnement en équivalent temps plein	48	35	37 %
	Superficie des sites de production (en m ²)	227 044	221 850	2 %
	Superficie des sites de production (en m ²) situés dans une zone considérée comme étant à risque pour la biodiversité	199 151	195 131	2 %
Gestion des déchets	Quantité de déchets non dangereux (en tonnes)	10 785	10 351	4 %
	Quantité de déchets dangereux (en tonnes)	852	876	- 3 %
	Quantité totale des déchets (en tonnes)	11 637	11 226	4 %
	Intensité de production de déchets (en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires)	16	17	- 6 %
	Déchets non dangereux enfouis, mis en décharge (en tonnes)	2 050	1 247	64 %
	Déchets dangereux enfouis, mis en décharge (en tonnes)	8	27	- 70 %
	Déchets enfouis, mis en décharge (en tonnes)	2 059	1 275	62 %
	Déchets non dangereux valorisés en énergie (en tonnes)	411	541	- 24 %
	Déchets dangereux valorisés en énergie (en tonnes)	398	406	- 2 %
Déchets valorisés en énergie (en tonnes)	810	948	- 15 %	

2. Rapport de durabilité

Indicateurs environnementaux (hors climat)

Indicateurs Environnementaux hors Climat		2024	2023 Sans Hypsos	Variation
Gestion des déchets	Déchets non dangereux incinérés SANS valorisation énergétique (en tonnes)	1 354	1 576	- 14 %
	Déchets dangereux incinérés SANS valorisation énergétique (en tonnes)	116	131	- 12 %
	Déchets incinérés SANS valorisation énergétique (en tonnes)	1 471	1707	- 14 %
	Déchets non dangereux stockés (en tonnes)	12	0	-
	Déchets dangereux stockés (en tonnes)	0	23	- 100 %
	Déchets stockés (en tonnes)	12	23	- 49 %
	Déchets non dangereux recyclés (en tonnes)	6 536	4 609	42 %
	Déchets dangereux recyclés (en tonnes)	201	204	- 1 %
	Déchets non dangereux valorisés par des opérations non encore listées (en tonnes)	117	Non disponible	-
	Déchets dangereux valorisés par des opérations non encore listées (en tonnes)	37	Non disponible	-
	Total des déchets valorisés par des opérations non encore listées (en tonnes)	154	Non disponible	-
	Déchets non dangereux éliminés par des opérations non encore listées (en tonnes)	216	Non disponible	-
	Déchets dangereux éliminés par des opérations non encore listées (en tonnes)	117	Non disponible	-
	Total des déchets éliminés par des opérations non encore listées (en tonnes)	333	Non disponible	-
	Déchets recyclés (en tonnes)	6 737	4 812	40 %
	Déchets non recyclés (en tonnes)	4 900	6 414	- 24 %
	Déchets non dangereux réutilisés dans le cycle de production (en tonnes)	7	46	- 85 %
	Déchets réutilisés dans le cycle de production (en tonnes)	7	46	- 85 %
	Total des déchets traités (en tonnes)	11 581	8811	31 %
	Pourcentage de déchets enfouis / mis en décharge sur l'ensemble des déchets traités	18 %	14 %	+ 4 pts
	Pourcentage de déchets valorisés en énergie sur l'ensemble des déchets traités	7 %	11 %	- 4 pts
	Pourcentage de déchets incinérés sans valorisation énergétique sur l'ensemble des déchets traités	13 %	19 %	- 6 pts
	Pourcentage de déchets stockés sur l'ensemble des déchets traités	0 %	0 %	- 61 %
	Pourcentage de déchets recyclés sur l'ensemble des déchets traités ⁽¹⁾	58 %	43 %	+ 15 pts
	Pourcentage de déchets non recyclés sur l'ensemble des déchets traités ⁽¹⁾	42 %	57 %	- 15 pts
	Pourcentage de déchets réutilisés dans le cycle de production sur l'ensemble des déchets traités	0 %	1 %	-
	Pourcentage de déchets valorisés par des opérations non encore listées sur l'ensemble des déchets traités	1 %	Non disponible	-
Pourcentage de déchets éliminés par des opérations non encore listées sur l'ensemble des déchets traités	3 %	Non disponible	-	

Indicateurs Environnementaux hors Climat		2024	2023 Sans Hypsos	Variation
Gestion des effluents	Quantité totale d'eaux usées (en m ³) générées sur site	188 164	105 787	78 %
	Quantité d'eaux usées (en m ³) traitées sur site	185 936	158 303	17 %
	Quantité d'eaux usées (en m ³) rejetées dans les eaux de surface	116 556	100 323	16 %
	Quantité d'eaux usées (en m ³) transférées vers des installations de traitement publiques par l'intermédiaire du réseau	21 450	19 870	8 %
	Quantité d'eaux usées (en m ³) évacuées vers des tiers à l'aide de réservoirs	4 827	3 834	26 %
	Consommation d'eau (en m ³)	182 393	252 728 ⁽²⁾	- 28 %
	Intensité hydrique (en m ³ d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires)	250	387	- 35 %
Pollution de l'eau	pH des effluents à la sortie des sites (valeur moyenne)	7,8	8,0	- 3 %
	Température des effluents à la sortie des sites en °C (valeur moyenne)	20	19	6 %
	Matière en suspension dans l'eau des effluents à la sortie des sites (en kg)	6 181	11 679	- 47 %
	Phosphore contenu dans les effluents à la sortie des sites (en kg)	181	107	69 %
	Demande chimique en oxygène des effluents à la sortie des sites (en kg)	25 158	24 990	1 %
	Demande biochimique en oxygène des effluents à la sortie des sites (en kg)	7 954	7 312	9 %
	Azote Kjeldahl contenu dans les effluents à la sortie des sites (en kg)	1 141	1 557	- 27 %
Composés Organiques Volatiles	Rejets de Composés Organiques Volatiles (COV) (en tonnes)	737	503	47 %
	Rejets de COV par Millions de mètres carrés de production pour les sites concernés (en kg/Mm ²)	847	661	28 %
Incidents environnementaux	Nombre d'incidents environnementaux mineurs (gravité de niveau 1)	6	Non disponible	-
	Nombre d'incidents environnementaux significatifs (gravité de niveau 2)	3	Non disponible	-
	Nombre d'incidents environnementaux majeurs (gravité de niveau 3)	2	Non disponible	-
	Nombre total d'incidents environnementaux	11	Non disponible	-

(1) En 2023, il s'agit du pourcentage de déchets recyclés / non recyclés sur la quantité totale de déchets, pour une question de qualité des données.

(2) Donnée corrigée en 2025, suite à un défaut de reporting pour un site majeur en 2023.

2.4 Table de concordances

ER	Exigences de publication (ER)	Page
INFORMATIONS GÉNÉRALES		
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	36
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	36
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	36
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	36
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	37
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	37
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	38
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	39
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	41
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	42
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	44
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	45
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	37
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	46
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	42
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	44
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	46
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	46
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	47
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	54
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	50
E1-7	Projet d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	95
POLLUTION		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	44
E2-1	Politiques en matière de pollution	56
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	56
E2-3	Cibles en matière de pollution	57
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	57
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	57

ER	Exigences de publication (ER)	Page
RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	44
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	57
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	57
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	58
E3-4	Consommation d'eau	58
E3-5	Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	87
BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES		
E4-1	Plan de transition et intégration de la biodiversité dans la stratégie et le modèle économique	59
E4-2	Politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes	59
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	59
E4-4	Objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	61
E4-5	Métriques d'impact liées à la biodiversité et à l'évolution des écosystèmes	61
E4-6	Effets financiers potentiels des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	87
UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	44
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	61
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	61
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	65
E5-4	Flux de ressources entrants	87
E5-5	Flux de ressources sortants	65
PERSONNEL DE L'ENTREPRISE		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	41
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	42
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	65
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	65
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	65
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	65
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	39
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	70
S1-9	Indicateurs de diversité	70
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	70
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	87
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	87

ER	Exigences de publication (ER)	Page
TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	41
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	42
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	71
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	71
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	71
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	71
S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	73
CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	41
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	42
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	73
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	73
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	73
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	73
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	74
ÉTHIQUE DES AFFAIRES		
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	36
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	44
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	74
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	75
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	75
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	76

2.5 Note méthodologique

Périmètre du reporting extra-financier et précisions sur certains indicateurs

Chargeurs a mis en place depuis plusieurs années un **reporting extra-financier sur le périmètre financier consolidé**. Les données sont dans leur grande majorité des données physiques, opérationnelles. Elles sont rapportées par les équipes des sites qu'elles soient RSE, RH, Opérations ou encore R&D. Pour les données environnementales, les sources telles que les factures et/ou relevés de compteur sur sites servent de points d'appui.

En 2024, la **périodicité du reporting** est :

- mensuelle pour les effectifs, le taux de fréquence des accidents au travail et les formations ;
- semestriel / annuel pour la totalité des autres indicateurs.

Les données sont enregistrées et validées sur **deux outils informatiques de suivi dédiés, RSE et RH**, qui permettent d'assurer un contrôle qualité de la donnée en continu.

En décembre 2024, **les sites de production de Chargeurs sont au nombre de 20**, dont 19 sont inclus dans le périmètre de reporting environnemental de ce rapport de durabilité :

- Plateforme Culture & Éducation :
 - **Museum Studio (2)** : D&P Incorporated (USA), Leach Colour Limited (Royaume-Uni).
- Plateforme Mode & Savoir-faire :
 - **Chargeurs PCC (8)** : Lainière de Picardie BC SAS (France), Chargeurs PCC Argentina S.A. (Argentine), Chargeurs PCC Brasil Textil Ltda. (Brésil), Chargeurs PCC China Manufacturing (Chine), Intissel Lanka PVT Ltd (Sri Lanka), Etacol Bangladesh Ltd (Bangladesh), Senfa (France), Senfa Cilander Switzerland AG (Suisse). À noter que ce dernier site, Cilander, étant une acquisition de moins d'un an, il n'est pas inclus dans le périmètre de reporting Environnement du présent rapport de durabilité. À partir de 2025, ce site reportera les données environnementales et sociales, au même titre que les autres sites,
 - **Personal Goods (3)** : Fournival Altesse (France), The Cambridge Satchel Company (Royaume-Uni), Swaine Adeney & Co (London) Limited (Royaume-Uni).
- Plateforme Matériaux Innovants :
 - **Novacel (7)** : Novacel Americas, Inc. (USA), Novacel SAS (France), Novacel SPA. (Italie), Novacel Troy (partagé par Novacel Inc. et Novacel Performance Coatings, Inc.) (USA), Omma S.r.l (Italie), Walco Inc (USA) et Walco SAS (France).

Chaque année, les indicateurs extra-financiers du groupe Chargeurs sont vérifiés par un auditeur externe avec une méthode d'échantillonnage et aussi de vérification globale des données et des processus de collecte et de calcul.

Pour l'exercice 2024, les sites audités ont été les suivants :

1. Novacel SAS, France, Novacel ;
2. Novacel SPA, Italie, Novacel ;
3. Lainière de Picardie BC SAS, France, Chargeurs PCC ;
4. Chargeurs PCC China Manufacturing, Chine, Chargeurs PCC ;
5. D&P Incorporated, USA, Museum Studio.

Les **indicateurs sociaux suivants** (équité, *turn-over*, sécurité, formation) sont issus principalement des données collectées via l'outil Tennaxia. En ce qui concerne les effectifs, un bilan des effectifs présents et des principaux mouvements sur l'année a été construit et consolidé avec les DRH du Groupe et les particularités ont été stipulées dans le tableau mentionné en section 2.2.6.3.

Quelques précisions sur certains indicateurs :

- L'effectif correspond au nombre de personnes salariées au 31 décembre de l'année N, qu'elles soient en CDI ou CDD, à

temps complet ou à temps partiel. Il n'inclut pas les stagiaires, alternants, VIE ;

- Le taux de fréquence des accidents au travail est calculé avec le (Nombre d'accidents*1 000 000)/Nombre d'heures travaillées. Il inclut tous les accidents de travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt, ainsi que les accidents de déplacement, mais pas les trajets domicile-travail ;
- Le nombre de cas de maladies comptabilisables n'est reporté que pour les sites Français. Le Groupe étudie la possibilité d'étendre cet indicateur à l'ensemble des sites de Chargeurs.

Les **indicateurs environnementaux** sont les suivants : consommations d'énergie et d'eau, émissions de polluants, rejets d'eaux usées, génération de déchets, incidents environnementaux.

Voici le **périmètre concerné** :

- Indicateurs relatifs au changement climatique (atténuation et énergie) : voir *Périmètre du bilan carbone* ci-dessous ;
- Composés organiques volatiles : sites de production uniquement ;
- Gestion de la ressource en eau : tous les sites ;
- Gestion des effluents : sites de production uniquement ;
- Pollution de l'eau : sites de production uniquement. Certains indicateurs de polluants sont renseignés uniquement par 5 à 6 sites de production industriels qui sont concernés par ces rejets (tous chez Novacel ou Chargeurs PCC). Les sites concernés sont les suivants : Novacel SPA, Novacel SAS, Chargeurs PCC China Manufacturing, Etacol Bangladesh Ltd, Lainière de Picardie BC SAS, Senfa. Ces mesures sont effectuées dans la plupart des cas par des tiers en laboratoire (par exemple par la station d'épuration contractée pour le traitement des effluents) ;
- Déchets : sites de production.

Les données environnementales (COV, ressource en eau, effluents, déchets) sont très majoritairement obtenues par mesure directe par les équipes sur chaque site (compteur, factures).

La trajectoire climatique et le plan d'actions associé, ainsi que le bilan carbone et ses données d'activité de base ont été enregistrés et consolidés en 2024 grâce à des outils internes.

Les critères d'évaluation de la sévérité des incidents environnementaux tiennent compte de 3 critères : profil de la substance impliquée (niveau de dangerosité selon le marquage universel CLP⁽¹⁾), quantité déversée avec des seuils prescrits, et le milieu récepteur de l'incident (sol imperméabilisé ou terre battue par exemple).

Périmètre et méthodologie du bilan carbone

La méthodologie employée pour le bilan carbone du Groupe, présenté dans la section 2.2.1 / Changement climatique, s'appuie sur les exigences de la CSRD et les normes du *GHG Protocol* afin d'assurer une évaluation complète et transparente des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'ensemble des émissions directes et indirectes est pris en compte, couvrant les Scopes 1, 2 et 3 en équivalent CO₂ (CO₂eq), conformément aux principes de comptabilité carbone reconnus à l'international.

Le périmètre d'analyse inclut toutes les filiales considérées dans le reporting environnemental du présent rapport de durabilité.

Les bilans carbone 2022, 2023 et 2024 n'ayant pas exactement les mêmes couvertures, les différences de périmètre et l'intégration progressive des filiales sont précisées ci-dessous, de même que le détail des volets couverts et les éventuelles limites actuelles de couverture.

Les facteurs d'émission utilisés proviennent de bases de données publiques et sectorielles et sont mis à jour régulièrement pour refléter les meilleures pratiques environnementales en matière de comptabilité carbone. L'ensemble de ces éléments garantit une

1) L'acronyme « CLP » signifie en anglais « Classification, Labelling, Packaging », c'est-à-dire « classification, étiquetage, emballage ».

cohérence avec les obligations de *reporting* extra-financier et permet d'éclairer la stratégie de transition climatique du Groupe.

Les incertitudes relatives sur le calcul des Scope 1 et 2 sont liées principalement aux incertitudes sur les facteurs d'émissions, les données de consommation étant des données mesurées (incertitude de 5 %) pour la très grande majorité des sites, y compris les plus grands consommateurs d'énergie. On estime qu'elles sont autour de 10 % selon l'auditeur externe du Groupe.

Le calcul des émissions de Scope 3 a été établi à partir de facteurs d'émissions disponibles actuellement. Ceux-ci peuvent être sujets à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées.

Le Groupe n'a pas encore réalisé d'estimation de ses émissions « fondées sur le marché », notamment pour le Scope 2. Celles-ci pourront être calculées pour les exercices futurs.

Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 associées à la consommation d'énergie

Les émissions associées à la consommation d'énergie, soit les émissions brutes de GES du Scope 1, du Scope 2, et les émissions du Scope 3 Activités relevant des secteurs combustibles et de l'énergie (non comprises dans les scopes 1 et 2), couvrent un très large périmètre des sites de Chargeurs. Ainsi, depuis 2022, 99 % de la consommation des usines, ateliers et centres de distribution du Groupe est concernée. En 2024, ce périmètre est renforcé par l'ajout des consommations d'électricité de plus de 40 % des bureaux (hors acquisitions de moins d'un an). Ces émissions sont calculées à partir des données de consommation d'énergie des sites renseignées dans la plateforme de *reporting* du Groupe. Les émissions des sites sortis du périmètre de consolidation du Groupe (notamment le site Hypsos) ne sont pas incluses dans ce rapport, à l'exception du plan de transition climatique du Groupe (voir Note méthodologique - Plan de transition climatique de Chargeurs ci-dessous).

Le calcul des émissions de 2022 inclut le site Hypsos, pour rester fidèle à la référence du plan de transition climatique du Groupe (voir ci-dessous la méthodologie du Plan de transition climatique de Chargeurs pour plus de détails).

Les facteurs d'émission utilisés sont issus de bases de données publiques (ADEME 2022, BEIS 2023, DEFRA Database 2020 et 2021, EEA 2021, Ember 2023, EPA 2020 published in 2022, EEI 2021). Une revue des facteurs d'émission sera effectuée en 2025, notamment pour répondre à la demande de l'ESRS E1-AR 32 (c) d'utiliser des facteurs d'émission en PCI plutôt qu'en PCS⁽¹⁾.

En raison de la finesse de ces calculs et des complexités métiers, la part des achats effectivement couverte par une estimation des émissions varie selon les exercices et les métiers. Cette couverture est progressivement améliorée à chaque révision du bilan carbone. Les taux de couverture des achats pris en compte sont détaillés dans le tableau suivant :

Taux de couverture des achats (en %)	2022	2023	2024
Novacel	94 %	88 %	90 %
Chargeurs PCC	85 %	70 %	70 %
Luxury Fibers	100 %	100 %	100 %

Il convient de noter que les émissions de Chargeurs PCC sont difficiles à calculer précisément en raison de la grande diversité des articles achetés (en termes de matériaux, procédés de fabrication et zones géographiques de production), de la multitude d'étapes dans la chaîne de valeur, ainsi que des lacunes dans les bases de données publiques concernant les facteurs d'émission pour plusieurs étapes de transformation, telles que le traitement thermique, la teinture et l'encollage, qui sont pourtant des étapes à forte intensité énergétique. Cette complexité explique le décalage de taux de couverture par rapport à ceux de Novacel et Luxury Fibers et la

Émissions Scope 3 Voyages d'affaires

Les émissions de Scope 3 Voyage d'affaires concernent les déplacements par voies aérienne et ferroviaire, ainsi que les séjours à l'hôtel réservés via la plateforme de réservation du Groupe. Ces émissions sont calculées directement par la plateforme, dont l'intégration des filiales du Groupe est progressive. En 2024, davantage de filiales sont incluses par rapport à 2023, bien qu'il ne soit pas possible d'affirmer que l'ensemble du Groupe l'utilise. En 2023, le Groupe estimait que 70 % des trajets aériens et ferroviaires étaient couverts, ainsi que 50 % des séjours dans les hôtels ou équivalents.

Émissions Scope 3 Biens et services achetés

Les émissions du Scope 3 Biens et services achetés couvrent un périmètre plus restreint, mais tout de même significatif de l'activité du Groupe. Celles-ci sont calculées à l'échelle du métier, c'est-à-dire que les achats/ventes intra-métier n'apportent pas d'émissions supplémentaires pour ce poste d'émissions.

Depuis 2022, ce périmètre inclut **Novacel**, **Chargeurs PCC** et **Luxury Fibers**. Pour ces 3 métiers, le bilan carbone des achats est calculé à partir de données physiques réelles, prenant en compte aussi bien l'approvisionnement en matières premières que les étapes de transformation de la matière.

Les achats sont définis selon la façon suivante selon les métiers :

- **Novacel** : extraction des ordres d'achats des 4 sites de production de films de process et de *Technical tapes*. Pour les sites Novacel SPA, Novacel Americas, Inc. et Novacel Troy, cela se restreint aux intrants et packaging pour la production. Pour Novacel SAS, cela inclut également une partie des achats secondaires ;
- **Chargeurs PCC** : extraction des ordres d'achats, pour tous les sites de production et filiales de distribution, à l'exception du site Chargeurs PCC Argentina S.A. Toutefois, la plupart des intrants sud-américains transitent via une autre filiale en amont et sont donc comptabilisés dans le bilan carbone. Pour les filiales de distribution, cela inclut uniquement les produits finis achetés et vendus. Pour les sites de production, cela inclut les intrants, les produits finis, le packaging et des pièces de rechange, voire des prestations, pour les machines. Pour Lainière de Picardie BC SAS, cela est étendu à l'ensemble des achats, y compris secondaires ;
- **Luxury Fibers** : extraction des ventes, qui sont supposées égales aux achats pour un même exercice.

non-prise en compte de l'étape de teinture dans le bilan carbone actuel.

La méthodologie de calcul pour chaque métier est détaillée davantage ci-après :

- **Novacel** : Les facteurs d'émission proviennent d'inventaires de cycle de vie de 2021 sur trois articles représentatifs des plus grandes familles produites en France. Les équipes R&D ont recommandé des assimilations pour les autres intrants des usines française et italienne, bien que cela sous-estime les films extrudés

1) PCI = Pouvoir calorifique inférieur, PCS = Pouvoir calorifique supérieur

par des fournisseurs non-français. Une correction sera proposée dans les prochaines publications, mais l'impact sur les résultats restera minime ;

- **Chargeurs PCC** : La fabrication des intrants est découpée en plusieurs étapes : agriculture, sylviculture et élevage pour les fibres naturelles et synthétiques ; transformation en commodité générale ; transformation en intrant pour le secteur textile ; fabrication des bases textiles ; encollage ; teinture ; découpe et pré-assemblage des pièces textiles. Les facteurs d'émission pour les quatre premières étapes et les intrants chimiques de l'étape 5 proviennent des bases de référence (Ecoinvent, Idemat), avec des assimilations pertinentes lorsque nécessaire. Pour l'énergie consommée lors de l'étape 5, les facteurs d'émission sont établis à partir des consommations énergétiques moyennes du site français Lainière de Picardie BC SAS. Par défaut, le mix énergétique chinois est considéré pour les encollages réalisés hors du Groupe, ce qui surestime l'empreinte de cette étape pour les autres géographies. Les étapes 6 et 7 n'ont pas de facteurs d'émission retenus pour cette publication, mais des estimations seront faites ultérieurement ;
- **Luxury Fibers** : Les émissions associées aux achats couvrent l'élevage des moutons, leur tonte, ainsi que le nettoyage et peignage de la laine, en se basant sur les consommations d'énergie des usines de peignage. Les émissions liées à l'élevage sont estimées en utilisant une moyenne de cinq évaluations, répartissant les émissions de manière équitable entre la viande et la laine. Les émissions pour la laine brute sont ensuite réparties à 93% pour la laine nettoyée et peignée, et à 7% pour le suint récupéré, selon les indications de l'une des usines de peignage impliquée dans la chaîne de valeur. L'incertitude sur cette composante reste élevée en raison des nombreuses hypothèses d'allocation et de la difficulté des évaluations dans les secteurs agricoles. De plus, les effets de l'agriculture régénératrice du programme NATIVA™ Regenerative n'est pas considéré car la littérature scientifique à ce sujet n'est pas assez mature.

En 2024 s'ajoute à ce périmètre **Museum Studio**, dont les émissions liées aux achats de ses deux activités de production (D&P Incorporated et Leach Colour Limited) ont été estimées selon une approche « *spend-based* » en appliquant des facteurs d'émission de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA). L'ensemble des achats de ces deux filiales est pris en compte dans le calcul. Toutefois, en raison d'un changement d'ERP en cours d'année chez Leach Colour Limited, seuls les achats du premier semestre 2024 ont pu être directement évalués avec cette méthode. Les émissions du second semestre ont donc été estimées par extrapolation, en se basant sur la répartition monétaire des achats entre les deux semestres.

Ce calcul pourra être enrichi à l'avenir avec l'intégration des émissions de Personal Goods dans les exercices futurs.

Émissions Scope 3 Biens d'investissements

Le poste « Biens d'investissements » du Scope 3, qui correspond aux émissions liées aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le Groupe, n'est pas évalué dans le cadre du bilan carbone actuel. La principale raison est que les investissements matériels restent limités en volume et en fréquence. Toutefois, une analyse plus approfondie pourrait être envisagée afin de confirmer cette hypothèse et de déterminer si une intégration future est pertinente.

Émissions Scope 3 Transport et distribution en amont et Acheminement en aval

Les émissions liées au transport et à la distribution en amont, ainsi qu'à l'acheminement en aval, intègrent les flux intra-métier contrairement aux émissions liées aux achats (cf. paragraphe Émissions de Scope 3 Biens et Services achetés ci-dessus). Elles ont été calculées avec les méthodologies suivantes pour les exercices 2022 et 2023 :

- Pour Novacel, les émissions liées au transport et à la distribution en amont ont été calculées à partir de la simulation des flux

logistiques réels à partir des articles achetés, pour tous les articles dont la quantité en kilogrammes est évaluable, sur le périmètre des deux usines européennes (qui représentent une part significative du fret amont pour ce métier) ;

- Pour Novacel, les émissions liées à l'acheminement en aval concernent le périmètre monde, hors activités d'ingénierie et fabrication de machines. Les ventes incluses concernent les films pour procédés/protection, mais pas les *technical tapes* qui sont non représentatifs pour ce poste. En 2022, le calcul des émissions repose sur une simulation des flux logistiques réels à partir des flux sortants mesurés par les systèmes de gestion de transport de Novacel SAS, Novacel SPA et Novacel Americas, Inc. d'une part, et par les ventes par filiale d'autre part. En 2023, le calcul repose sur la liste des ventes par famille de films par filiale, à laquelle sont appliqués des facteurs d'émission moyens évalués à partir des résultats de 2022. Les transports aériens, maritimes et routiers sont pris en compte ;
- Pour Chargeurs PCC, les émissions liées au transport et à la distribution en amont concernent le même périmètre géographique que le calcul des émissions liées à l'acquisition de biens et services. Sont inclus tous les achats dont la quantité en kilogrammes est évaluable, soit l'ensemble des produits textiles et chimiques, hors articles textiles en rouleaux étroits et sous forme d'accessoires. Les quantités en kilogrammes achetées sont multipliées par le facteur d'émission kgCO₂eq/kg transporté moyen pour le fret aval de Novacel. De fait, le fret aval de Novacel relie des usines à des clients et des centres de distribution répartis dans le monde avec des flux maritimes et routiers, ce qui représente la meilleure approximation à défaut d'avoir une simulation des flux pour Chargeurs PCC. Les quantités achetées sont la somme de celles provenant de fournisseurs externes à Chargeurs PCC et celles provenant d'autres filiales du métier, contrairement au calcul des émissions de Scope 3 Biens et services achetés, qui ne considérerait que les achats externes ;
- Pour Chargeurs PCC, les émissions liées à l'acheminement en aval sont estimées avec l'hypothèse selon laquelle les quantités transportées en amont et en aval sont les mêmes. Le même facteur d'émission calculé sur le fret aval de Novacel est utilisé pour les mêmes raisons ;
- Pour Luxury Fibers, les émissions liées au transport en amont sont jugées comme négligeables, de par la proximité des fermes aux usines de peignage. Le transport en aval concerne l'acheminement de laine et de lanoline des usines de peignage vers les clients. Les émissions sont calculées via la simulation des flux logistiques ;

En 2024, la priorité étant donnée au calcul du poste Scope 3 Biens et services achetés qui représente la majorité du bilan carbone de Chargeurs, les émissions liées au fret amont et aval ont été grossièrement estimées pour ces 3 métiers à partir des masses des achats de 2024 et des résultats obtenus les années précédentes. Les émissions de transport et distribution en amont pour Novacel ont été négligées dans un premier temps, de même que celles de Luxury Fibers qui étaient déjà jugées comme négligeables lors des exercices précédents. Ainsi, le calcul des émissions liées au fret en 2024 pourra être affiné dans le futur.

Émissions Scope 3 Déchets produits lors de l'exploitation

Les émissions associées au traitement des déchets générés par les opérations du Groupe n'ont pas été quantifiées à ce stade. Cette exclusion s'explique par la diversité des filières de traitement utilisées selon les sites et la complexité d'un suivi harmonisé au niveau mondial. Par ailleurs, dans certains pays, les prestataires de gestion des déchets ne fournissent pas systématiquement les facteurs d'émission nécessaires à une estimation fiable. Une meilleure traçabilité des filières de traitement et des quantités de déchets produites (par typologie de déchets) pourrait permettre d'intégrer cette catégorie à l'avenir.

Émissions Scope 3 Déplacements domicile-travail des salariés

Les émissions liées aux trajets domicile-travail des salariés n'ont pas

été incluses en raison de la difficulté à collecter des données précises sur les modes de transport et les distances parcourues, qui varient selon les pays et les pratiques locales. La mise en place d'enquêtes internes ou l'utilisation d'estimations basées sur la répartition géographique des salariés et infrastructures de transport disponibles pourraient permettre d'évaluer cette catégorie à terme.

Émissions Scope 3 Transformation, Utilisation et Traitement en fin de vie des produits vendus

Le Groupe n'a pas encore intégré ces postes dans son bilan carbone, principalement en raison du manque de données consolidées sur l'usage final de ses produits et leur fin de vie. Les usages étant diversifiés et dépendant des clients finaux, la modélisation de ces impacts est complexe. Cependant, des analyses par catégorie de produits pourraient être menées afin d'estimer ces émissions et d'identifier des leviers de réduction. Les émissions générées dans les expositions de Museum Studio au cours de leur utilisation (notamment liées à la consommation d'énergie), sont une première piste à étudier pour ce poste.

Émissions Scope 3 Actifs loués en aval

Les émissions liées aux actifs loués en aval, c'est-à-dire aux infrastructures ou équipements mis à disposition de tiers, ne sont pas évaluées, car ce type d'activité est marginal au sein du Groupe.

Émissions Scope 3 Investissements

Les émissions du Scope 3 Investissements correspondent aux émissions générées par les entreprises ou actifs financiers dans lesquels l'entreprise détient une participation minoritaire (non consolidée en méthode globale). Pour Chargeurs, ces émissions concernent les 4 usines de peignage de la laine détenues minoritairement par Luxury Fibers. Elles sont estimées en appliquant un prorata basé sur la part actionnariale de l'entreprise aux émissions de Scopes 1 et 2 de ces entités, à l'exclusion de celles déjà prises en compte dans le Scope 3 Biens et services achetés.

Plan de transition climatique de Chargeurs

En 2024, Chargeurs a défini son premier plan de transition climatique qui témoigne de l'engagement fort du Groupe et de ses métiers à poursuivre la réduction de ses émissions de GES selon un scénario aligné sur l'Accord de Paris et basé sur la science grâce l'utilisation de la méthode appelée SBTi⁽¹⁾ *Well-below 2 °C*.

Le plan de transition climatique du Groupe a été défini sur la base du bilan carbone de 2022, réalisé à l'été 2024. Les postes d'émissions inclus dans ce calcul sont décrits ci-dessus dans la description du périmètre du bilan carbone. Ce périmètre diffère donc légèrement par rapport à celui utilisé pour le calcul du bilan carbone de l'exercice 2024, notamment sur les 2 aspects suivants :

- Les trois postes d'émissions liées aux énergies recouvrent des périmètres différents : ainsi, le bilan carbone 2024 inclut la consommation électrique de 44 % des bureaux de Chargeurs, là où le calcul de 2022 ne prenait en compte que les consommations des sites de production et des filiales de distribution (qui sont toujours intégrées au bilan carbone en 2024). De plus, les sites étant sortis du périmètre de consolidation de Chargeurs (notamment le site de production Hypsos) en 2024 sont inclus dans le bilan carbone 2022 ayant servi de base d'établissement de la trajectoire carbone ;
- Le bilan carbone 2022 et donc la base d'établissement de la trajectoire carbone, n'incluent pas les émissions de Scope 3 Biens et services achetés de Museum Studio, qui sont intégrées dans le périmètre de calcul du bilan carbone 2024.

Ces deux évolutions de périmètre sont considérées à ce stade comme étant assez minimes (au vu des volumes d'émissions associés) pour ne pas faire l'œuvre d'une refonte complète de la trajectoire carbone du Groupe. Toutefois, une réévaluation pourrait être envisagée à l'avenir si le périmètre du bilan carbone venait à s'élargir davantage ou si l'évolution des bonnes pratiques en matière de comptabilité carbone justifiait une mise à jour méthodologique afin d'assurer une trajectoire toujours alignée sur les engagements climatiques du Groupe.

1) La Science-based targets Initiative (SBTi), fondée en 2015 par le World Resources Institute (WRI), le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies et le World Wide Fund for Nature (WWF), s'est donné pour mission de « développer des standards, des outils et des orientations permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes à ce qui est nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète en deçà de niveaux catastrophiques et atteindre l'objectif du zéro net d'ici 2050 au plus tard » (soit 5% de baisse des émissions par an).

Motifs de non-présence de certains points de donnée des ESRS

Data Points non couverts / ESRS	Non applicable au regard des activités de l'entreprise	Non matériel au regard de l'analyse de double matérialité	Non couverts en 2024 - Ils seront couverts en 2025	Donnée non disponible	À l'étude
E1	E1-1_16, E1-4_21, E1-6_04, E1-6_08, E1-6_17, E1-6_28, E1-7, E1-8_01, E1-8_02, E1-8_03	E1-1_12			E1-9
E2	E2-4_04, E2-4_05, E2-4_06, E2-4_07, E2-4_08		E2-3_04, E2-5		E2-3_03, E2-6
E3	E3-1_09, E3-3_02, E3-3_08				E3-5
E4	E4-2_18, E4-2_19, E4-3_02	E4.SBM-3_05, E4.SBM-3_06	E4-2_17	E4-1_01, E4-1_02, E4-1_03, E4-1_04, E4-1_05, E4-1_06, E4-3_0, E4-4_0, E4-5_02, E4-5_04	E4-6
E5	E5-3_08				E5-4_01, E5-4_02, E5-4_03, E5-4_04, E5-4_05, E5-4_06, E5-6
S1	S1-4_07		S1.SMB-3_07, S1.SBM-3_08, S1-6_07, S1-7_01, S1-7_02, S1-8_01, S1-8_02, S1-8_03, S1-8_06, S1-9_03, S1-9_04, S1-9_05, S1-13_01, S1-13_02, S1-15_02, S1-15_03, S1-16_01	S1.SBM-3_09, S1.SBM-3_10, S1.SBM-3_11, S1.SBM-3_12, S1-2_01, S1-3_01, S1-3_07, S1-3_08, S1.MDR-T_01-13, S1-5_01, S1-8_07, S1-8_08, S1-15_01, S1-15_04, S1-17_05, S1-17_06, S1-17_08, S1-17_09, S1-17_10, S1-17_11, S1-17_12	
S2	S2-3_07		S2.SBM-3_04, S2.SBM-3_08, S2-4_04		S2-3_05, S2-4_02, S2-5
S4	S4-4_09, S4-4_11, S4-5_01, S4-5_02, S4-5_03	S4-1_05	S4-2		S4-3_01, S4-3_02, S4-3_03, S4-3_04, S4-3_05, S4-3_06, S4-3_07, S4-4_02, S4-4_07, S4-4_12, S4.MDR-T_01-13
G1	G1-1_03	G1-5, G1-6	G1-2_01, G1-2_02, G1-3_08		G1-3_01, G1-3_07, G1-4_02

2.6 Rapport de certification des informations en matière de Durabilité et de Taxonomie

Rapport du Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Chargeurs SA,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Chargeurs SA. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, la société Chargeurs SA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- La conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par la société Chargeurs SA pour déterminer les informations publiées ;
- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS ; et
- Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de Commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par la société Chargeurs SA dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société Chargeurs SA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par la société Chargeurs SA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Chargeurs SA pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- Le processus défini et mis en œuvre par la société Chargeurs SA lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, et
- Les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par la société Chargeurs SA avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe qui précise :

- A la section 2.1.4 « Analyse de double matérialité » que le périmètre retenu dans le Rapport de durabilité n'a pas intégré les sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, lesquelles figurent dans le périmètre de consolidation des états financiers, et quelle est l'approche retenue sur la chaîne de valeur.
- A la section 2.1.3.3 « Impacts, risques et opportunités, et interactions avec la stratégie et le modèle économique » la présentation synthétique retenue par la société Chargeurs SA et les impacts, risques et opportunités (IRO)associés.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Chargeurs SA pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées à la section 2.1.4 Analyse de double matérialité du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la section 2.1.4 Analyse de double matérialité du rapport sur la gestion du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons également exercé notre jugement professionnel pour apprécier le caractère acceptable des exclusions relatives aux sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, telles que présentées dans la section 2.1.1 « Base d'établissement du rapport » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- Les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- La présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Le périmètre retenu par la société Chargeurs SA relativement à ces informations est approprié ; et
- Sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Observation(s)

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, à la section 2.5 « Note méthodologique » qui décrit les incertitudes et les limites auxquelles le groupe a fait face dans le contexte particulier lié à la première application de la Directive CSRD et, notamment, les omissions décrites dans l'approche méthodologique retenue concernant le calcul du bilan carbone, la limitation de périmètre du scope 3 et la trajectoire retenue pour le plan de transition mentionnée à la section 2.2.1.3 « Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique » du chapitre 2 précité.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Chargeurs SA pour déterminer les informations publiées.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées à la section 2.2.1 Changement climatique de la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction « climat », nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique (pour la part concernant les risques physiques liés au changement climatique) ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la sous-section 2.2.1.3 « Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique » et 2.2.1.9 « Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) » de la section Chapitre 2 – Rapport de durabilité du rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations,
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par la société Chargeurs SA pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- De la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé

2.7 Taxonomie environnementale

2.7.1 LE CONTEXTE

Le Règlement européen (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Taxonomie » est l'une des mesures phares du Pacte vert européen, visant à :

- Réorienter les capitaux vers des investissements durables ;
- Gérer les risques financiers induits par le changement climatique et les problématiques sociales qui en découlent ;
- Promouvoir la transparence et une vision à long terme des activités économiques et financières.

La Taxonomie établit un système de classification des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, en distinguant les activités réalisées pour le compte des clients, les investissements et l'exploitation courante. Trois indicateurs sont donc attendus, exprimés en pourcentage de « l'alignement » :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (ou Capex) ;
- Les dépenses d'exploitation (ou Opex).

Une activité « alignée » est une activité considérée durable, car contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;

- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La classification des activités procède d'une démarche en cinq étapes :

- Identifier les activités dites « éligibles » à la Taxonomie, en se fondant sur les règlements délégués climat (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 et environnemental (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 ;
- Qualifier la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental sur la base de critères techniques ;
- S'assurer que l'activité ne cause de préjudice important à aucun des objectifs sur la base d'un deuxième niveau de critères techniques ;
- S'assurer du respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, en particulier concernant les droits fondamentaux au travail et les droits de l'homme, ainsi que la fiscalité, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale ;
- Calculer l'indicateur en rapportant les activités alignées au total des activités.

2.7.2 LES INDICATEURS DE LA TAXONOMIE VERTE

Le chiffre d'affaires

À ce jour, les activités durables sont décrites au regard des six objectifs climatiques des deux règlements délégués Climat et Environnement. Les 2 règlements délégués fournissent les définitions des activités éligibles, y compris les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) correspondants ainsi que les critères techniques permettant de les qualifier comme effectivement durables. En conséquence, les activités qui ne répondent pas à ces définitions sont considérées comme non définies dans le cadre de référence (en tant que telles « non éligibles »).

Au regard du cadre réglementaire ci-dessus, le groupe Chargeurs a identifié les activités culturelles et musées éligibles en chiffre d'affaires et correspondant au métier Museum Studio spécialisé dans l'ingénierie et la production culturelle. La variation du chiffre d'affaires éligible entre 2023 et 2024 est dû à l'augmentation de l'activité du métier Museum Studio.

Les dépenses d'investissement (ou Capex)

Les Capex à considérer correspondent aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice, avant dépréciation, amortissement ou réévaluation. Ainsi, sont pris en compte les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location dès la signature des contrats de location, et non les modalités de financement. Les dépenses d'investissement intègrent également les nouveaux actifs issus de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice.

Au titre de l'année 2024, le montant de ces dépenses d'investissement s'élève à 26,2 millions d'euros pour le Groupe, répartis de la façon suivante :

- 11,6 millions d'euros d'investissements corporels et 10,4 millions d'euros de droits d'utilisation (qui incluent les nouveaux contrats de locations immobilisés) ;
- 4,1 millions d'euros d'investissements incorporels.

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles :

- Liées aux activités potentiellement durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » dans la Taxonomie visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Au regard des 2 règlements délégués Climat et Environnement, le groupe Chargeurs a identifié deux catégories de Capex « de type c » pouvant être prises en compte : les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location ainsi qu'une dépense d'investissement liée à une mesure individuelle (unité de traitement des eaux usées sur un site du métier Chargeurs PCC).

Au titre de l'année 2024, le groupe Chargeurs a engagé des dépenses d'investissements relevant :

- Des nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location pour 10,4 millions d'euros ;
- Des mesures individuelles pour 0,1 million d'euros.

La part des dépenses Capex relative à des mesures individuelles (Capex de type c) alignées sur la Taxonomie est de 40 % versus 7 % en 2023. L'augmentation entre les deux exercices s'explique par le développement du retail et l'ouverture de boutiques, ainsi que le déménagement de filiales dans de nouveaux bureaux.

Les dépenses d'exploitation (ou Opex)

Les Opex à considérer comprennent celles :

- liées aux activités éligibles ;
- faisant partie d'un plan visant à étendre ou à rendre une activité durable ;
- liées à des activités économiques appelées « mesures individuelles » dans la Taxonomie visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte. Seuls sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'actifs corporels nécessaire à leur bon fonctionnement.

Au titre de l'année 2024, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 16,7 millions d'euros pour le Groupe (Opex au sens de la Taxonomie) - représentant moins de 3 % des Opex totales du Groupe, soit non significatives.

Le ratio d'exemption des Opex étant non significatif (très inférieur à

10 %), la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des Opex est applicable en 2024.

Les informations financières utilisées pour cette analyse sont issues des systèmes d'information du groupe Chargeurs (suivi des investissements et consolidation) à la clôture de l'exercice 2024. Elles ont été analysées et vérifiées conjointement par les équipes locales et centrales afin de s'assurer de leur cohérence avec le chiffre d'affaires, les Opex et les Capex consolidés de l'exercice 2024.

L'analyse détaillée de l'éligibilité de l'ensemble des activités du Groupe l'a amené à identifier les activités de Museum Studio comme éligibles. Les données 2023 ont été retraitées.

Les tableaux relatifs à la taxonomie européenne sont présentés ci-dessous :

CHIFFRE D'AFFAIRES

Exercice N	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)								
	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		
<i>Dont habilitantes</i>	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	H	
<i>Dont transitoires</i>	0	0 %	0 %							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		T

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Museum Studio	CCA 13.2	140,1	19 %	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		140,1	19 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								16 %		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		140,1	19 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								16 %		

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (en millions d'euros)		589,5	81 %																
TOTAL (A. + B.)		729,6	100 %																

CAPEX

Exercice N	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
	Code	CapEx	Part des CapEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire
Activités économiques																			

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		
Dont habitantes	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	H	
Dont transitoires	0	0 %	0 %							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		T

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Locations de bâtiments	CCM 7.7	10,4	40 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								7 %		
Traitement des eaux usées	CCM 5.3	0,1	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		10,5	40 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								7 %		
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		10,5	40 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								7 %		

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (en millions d'euros)		15,7	60 %																
TOTAL (A. + B.)		26,2	100 %																

OPEX

Exercice N	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
	Code	OpEx	Part des OpEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
Activités économiques																			

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		
Dont habilitantes	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %	H	
Dont transitoires	0	0 %	0 %							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0 %		T

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (en millions d'euros)	16,7	100 %															0 %		
TOTAL (A. + B.)	16,7	100 %															0 %		

2.8 Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE

Exigences de publication et points de donnée	CHARGEURS	Référence SFDR23	Référence pilier 324	Référence règlement sur les indices de référence ²⁵	Référence loi européenne sur le climat ²⁶
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	2.1.2.1 Les acteurs de la Gouvernance RSE	●		●	
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	2.1.2.1 Les acteurs de la Gouvernance RSE			●	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	2.1.2.3 Déclaration sur la diligence raisonnable	●			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	2.2.1.8 Indicateurs	●	●	●	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	2.2.2.1 Politique	●		●	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Non applicable	●		●	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)	Non applicable			●	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14	2.2.1.3 Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique				●
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)	Non applicable		●	●	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	2.2.1.3 Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique	●	●	●	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	2.2.1.8 Indicateurs	●			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	2.2.1.7 Politiques et actions liées à la consommation énergétique	●			
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphe 40 à 43	2.2.1.8 Indicateurs	●			

2. Rapport de durabilité

Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE

Exigences de publication et points de donnée	CHARGEURS	Référence SFDR23	Référence pilier 324	Référence règlement sur les indices de référence ²⁵	Référence loi européenne sur le climat ²⁶
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	2.2.1.9 Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES)	●	●	●	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphe 53 à 55	2.2.1.8 Indicateurs	●	●	●	
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56	Non matériel				●
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66	2.2.1.5 Politiques et actions liées à l'adaptation au changement climatique			●	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)	Prévu en année 2		●		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)	A l'étude		●		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Prévu en année 2			●	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	2.2.2.3 Indicateurs et 2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	2.2.3. Eau et ressources marines	●			
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	2.2.3.1 Politiques	●			
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Non matériel	●			
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités et interactions avec la stratégie et le modèle économique	●			

Exigences de publication et points de donnée	CHARGEURS	Référence SFDR23	Référence pilier 324	Référence règlement sur les indices de référence ²⁵	Référence loi européenne sur le climat ²⁶
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités et interactions avec la stratégie et le modèle économique	●			
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités et interactions avec la stratégie et le modèle économique	●			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	2.2.4 Biodiversité et écosystèmes	●			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Non matériel	●			
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	2.2.4 Biodiversité et écosystèmes	●			
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	2.3 Indicateurs environnementaux (hors climat)	●			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	2.2.7.2 Actions	●			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	2.2.7.1 Politique			●	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	2.2.7.2 Actions	●			
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	2.2.6.2 Actions	●			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	2.2.9.2 Actions	●			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	2.2.6.3 Indicateurs (partiel)	●		●	

2. Rapport de durabilité

Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE

Exigences de publication et points de donnée	CHARGEURS	Référence SFDR23	Référence pilier 324	Référence règlement sur les indices de référence ²⁵	Référence loi européenne sur le climat ²⁶
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	2.2.6.3 Indicateurs (partiel)	●			
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	A l'étude	●		●	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	A l'étude	●			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	2.2.9 Conduite des affaires	●			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	2.2.6.1 Politique	●		●	
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	2.2.9.2 Actions et 2.2.7.2 Actions	●			
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	2.2.7.1 Politique	●		●	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	2.2.7.1 Politique			●	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	2.2.9 Conduite des affaires	●			

Exigences de publication et points de donnée	CHARGEURS	Référence SFDR23	Référence pilier 324	Référence règlement sur les indices de référence ²⁵	Référence loi européenne sur le climat ²⁶
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	2.2.7 Travailleurs dans la chaîne de valeur	●			
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	2.2.7 Travailleurs dans la chaîne de valeur			●	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	2.2.7 Travailleurs dans la chaîne de valeur	●			
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	2.2.8.1 Politique	●			
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	2.2.7.1 Politique	●		●	
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	2.2.7.1 Politique	●			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	2.2.9.1 Politique	●			
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	2.2.9.2 Actions	●			
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Non matériel	●		●	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	2.2.9 Conduite des affaires	●			

